

# L'investissement privé en agriculture est-il la solution? Évaluation de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition au Sénégal

---

**Marie Gagné**

Pour le compte du  
Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire (GRSA)

Mars 2017

# L'investissement privé en agriculture est-il la solution? Évaluation de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition au Sénégal

Marie Gagné

Publié en mars 2017, Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire (GRSA), Canada

**À propos de l'auteure :** Marie Gagné est candidate au doctorat en science politique à l'Université de Toronto et chercheure affiliée à l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) au Sénégal. Elle a conduit cette étude parallèlement à sa thèse, à titre de consultante indépendante pour le compte du FSPG. Il est possible de la joindre à cette adresse courriel: [gagne.marie1@gmail.com](mailto:gagne.marie1@gmail.com)

**À propos du Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire :** Le GRSA est une coalition comprenant des organisations de développement international et des organisations agricoles préoccupées par les enjeux de sécurité alimentaire. Le GRSA inclut la Fondation Aga Khan Canada, l'Organisation canadienne catholique pour le Développement et la Paix, le Conseil canadien pour la coopération internationale, Canadian Feed the Children, la Banque canadienne de grains, Canadian Hunger Foundation, Canadian Physicians for Aid and Relief, la Croix-Rouge canadienne, CARE Canada, ETC Group, les Radios Rurales Internationales, la Huairou Commission, Inter Pares, le Comité central mennonite du Canada, la National Farmers Union of Canada, Oxfam Canada, Oxfam Québec, Plan Canada, Résultats Canada, Save the Children Canada, l'Église Unie du Canada, UPA Développement international, USC Canada, World Animal Protection et Vision Mondiale Canada. Pour plus d'informations sur le GRSA, consulter le [http://www.ccic.ca/working\\_groups/food\\_f.php](http://www.ccic.ca/working_groups/food_f.php)

**Remerciements :** L'auteure de ce rapport a grandement bénéficié de l'expertise d'IPAR sur les questions agricoles au Sénégal, en particulier celle de Cheikh Oumar Ba (directeur exécutif), Ibrahima Hathie (directeur de la recherche) et Adama Faye (chercheur sénior). IPAR a également collaboré au processus de recrutement des participants à la recherche au Sénégal.

À titre d'assistant de recherche, Seydi Aliou Tall a contribué de manière significative à cette enquête grâce à ses connaissances approfondies du monde rural sénégalais et son indéniable sens de la débrouillardise. Modou Mbaye a également fourni une aide précieuse pour la transcription verbatim des entrevues et la traduction du rapport en français.

Le comité scientifique canadien a prodigué de judicieux conseils sur les différentes versions de ce rapport. L'auteure souhaite remercier Jennifer Clapp, Sophia Murphy, Eric Chaurette, Paul Hagerman, Faris Ahmed et Pierre Kadet pour leur soutien pendant le processus de rédaction.

Cette recherche a été rendue possible grâce aux 50 participants au Sénégal et au Canada qui y ont généreusement consenti de leur temps. Les agents du gouvernement canadien se sont montrés particulièrement collaboratifs relativement aux nombreuses requêtes de l'auteure.

Toute erreur ou omission relève de la responsabilité de l'auteure. Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la position officielle du GRSA.

## Table des matières

Liste de sigles et acronymes .....	5
Résumé exécutif .....	7
Introduction .....	10
1. Principes, objectifs et fonctionnement de la NASAN .....	11
1.1 La NASAN comme un moyen d'exécution du Plan détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique .....	12
1.2 La matrice institutionnelle de la NASAN : Conseil du leadership, Grow Africa et les « actions de facilitation » .....	13
2. Recension des écrits sur la NASAN : Un bilan mitigé.....	13
2.1 Modernisation et mondialisation agricoles.....	14
2.2 Ingérence dans les politiques nationales .....	15
2.3 Répercussions sur la sécurité alimentaire .....	17
2.4 Conséquences pour les femmes.....	18
2.5 Faible concertation avec les acteurs non gouvernementaux .....	19
3. Le rôle du Canada dans la NASAN .....	20
3.1 Soutien financier : des fonds déjà programmés sont redirigés vers la NASAN.....	20
3.2 L'appui du Canada en faveur de l'adhésion du Sénégal à la NASAN.....	21
4.1 De grands espoirs pour la NASAN au Sénégal.....	27
4.2 Engagements des parties prenantes sous la NASAN.....	28
5. Analyse des objectifs de la NASAN au Sénégal .....	31
5.1 Influence de la NASAN sur les politiques nationales .....	31
5.2 Degré d'inclusion et d'appropriation de la NASAN.....	37
5.3 Méthode d'évaluation autoréférentielle .....	39
6. Évaluation des résultats de la NASAN au Sénégal : des retombées modestes .....	40
6.1 Objectifs de sécurité alimentaire .....	40
6.2 Changements politiques pour accroître l'investissement privé en agriculture .....	41
6.3 Conséquences de la NASAN sur l'investissement privé.....	42
6.4 Répercussions des projets de la NASAN sur le foncier et les semences .....	46
6.5 Faible sentiment d'imputabilité de la part des parties prenantes.....	47
6.6 Le Sénégal en perspective : Les conséquences régionales de la NASAN .....	48
Conclusion .....	50
Notes de fin .....	54
Bibliographie.....	66
Annexe 1 : Liste des participants rencontrés .....	73

<b>Annexe 2 : Liste de participation aux ateliers et séminaires .....</b>	<b>74</b>
<b>Annexe 3 : « Actions de facilitation » de la NASAN.....</b>	<b>75</b>
<b>Annexe 4 : Programmes agricoles canadiens au Sénégal.....</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 5 : Étapes de la Nouvelle Alliance au Sénégal .....</b>	<b>77</b>
<b>Annexe 6 : Principaux gouvernements et structures impliqués dans la NASAN au Sénégal .....</b>	<b>78</b>
<b>Annexe 7 : Secteurs d'activité et plans d'investissement des partenaires privés de la NASAN au Sénégal .....</b>	<b>79</b>

## LISTE DE SIGLES ET ACRONYMES

---

ACDI	Agence canadienne de développement international
ADO	Aide au développement officielle
ADUPES	Aménagement durable des pêcheries du Sénégal
AFE	<i>Action for Enterprise</i>
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AISAN	Appui intégré à la sécurité alimentaire et la nutrition
AMC	Affaires mondiales Canada
APIX	Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux
ASPRODEB	Association pour la promotion du développement à la base
ASPSP	Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes
BACDI	Bureau d'appui à la coopération canadienne
BNDE	Banque nationale de développement économique
CASL	Compagnie agricole de Saint-Louis
CDAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CLM	Cellule de lutte contre la malnutrition
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNRF	Commission nationale de réforme foncière
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNES	Confédération nationale des employeurs du Sénégal
CNP	Conseil national du patronat du Sénégal
CNT	Coumba Nor Thiam
CUA	Commission de l'Union africaine
DAPSA	Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles
DDC	Direction du développement et de la coopération de la Suisse
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DGPSN	Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale
DFID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
EAFF	<i>Eastern Africa Farmers Federation</i>
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FEM	Forum économique mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FONGIP	Fonds de garantie pour les investissements prioritaires
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques
FSS	Forum social sénégalais
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIE	Groupement d'intérêt économique
GOANA	Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
GODAN	Initiative mondiale des données ouvertes pour l'agriculture et la nutrition

GRSA	Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire
IASA	Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire
ICAI	<i>Independent Commission for Aid Impact</i>
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IM	Initiative pour les micronutriments
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
MCA	<i>Millennium Challenge Account</i>
NASAN	Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition
NEPAD	Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OSC	Organisation de la société civile
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
PADEN	Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes
PADEC	Programme d'appui au développement économique de la Casamance
PDDAA	Programme de développement de l'agriculture africaine
PDG	Président-directeur général
PDIDAS	Projet de développement inclusif de l'agrobusiness au Sénégal
PINKK	Projet intégré de nutrition dans les régions de Kolda et de Kédougou
PMASA	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
PNIA	Plan national d'investissement en agriculture
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	Partenariat public-privé
PPST	Partenariat pour la promotion des semences et d'autres technologies
PTF	Partenaire technique et financier
PRACAS	Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
PREAC	Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité
PSE	Plan Sénégal émergent
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RAPDA	Réseau africain pour le droit à l'alimentation
SACAU	<i>Southern African Confederation of Agricultural Unions</i>
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SAGCOT	<i>Southern Agricultural Growth Corridor</i>
SAKKS	Système d'analyse stratégique et de gestion de connaissances
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition
TVA	Taxe de valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

---

Lancée le 18 mai 2012, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) est une initiative du G8 (maintenant devenu G7) lancée par le président des États-Unis, Barack Obama. La NASAN vise à accroître la part de l'investissement privé dans l'agriculture africaine de façon à « réaliser une croissance agricole soutenue et inclusive ainsi qu'à sortir 50 millions de personnes de la pauvreté au cours des dix prochaines années ». Au total, 10 pays africains ont adhéré à la NASAN. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique et la Tanzanie ont rejoint la Nouvelle Alliance en 2012, suivi du Bénin, du Malawi, du Nigeria et du Sénégal en 2013.

Presque cinq années se sont écoulées depuis le lancement de la NASAN. Un certain nombre d'études portant sur les conséquences de la Nouvelle Alliance ont récemment été publiées, permettant de dresser un bilan partiel de cette initiative. Cependant, peu de recherches se sont attardées au rôle du Canada dans le cadre de la Nouvelle Alliance. Cette recherche vise à combler cette lacune en examinant l'implication du Canada dans la NASAN et en conduisant une analyse empirique des répercussions générées par cette initiative.

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation indépendante de la NASAN au Sénégal. En particulier, la recherche vise à répondre aux questions suivantes, telles qu'élaborées par le Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire (GRSA): 1) Quel rôle le Canada joue-t-il dans la NASAN? (2) Quelles initiatives le Canada a-t-il soutenues dans le cadre de la NASAN? (3) Quels sont les postulats sous-jacents aux projets financés par la NASAN? (4) Quelles sont les raisons ayant motivé le gouvernement et le secteur privé sénégalais à s'engager dans la NASAN? (5) Comment les agents d'Affaires mondiales Canada (AMC), du gouvernement et de la société civile sénégalaises, des populations concernées sur le terrain et des compagnies impliquées perçoivent-ils les résultats obtenus par la NASAN? (6) Comment la NASAN a-t-elle influencé les politiques et les lois foncières et semencières du Sénégal et des autres pays africains participants? (7) Y a-t-il des leçons à tirer de l'expérience de la NASAN pouvant être appliquées aux partenariats public-privé (PPP) appuyés par l'aide au développement officielle (ADO)?

Les résultats de cette étude illustrent que le Canada a joué un rôle central dans le lancement de la NASAN au Sénégal. Le Canada a principalement axé son soutien auprès du gouvernement sénégalais dans l'élaboration de documents et l'organisation d'événements liés à la Nouvelle Alliance. Le Canada ne semble pas avoir influencé directement le contenu des orientations spécifiques de la NASAN au Sénégal. L'implication de l'équipe canadienne dans la mise en oeuvre de cette initiative était marquée au départ, mais a progressivement diminué à cause de facteurs conjoncturels.

Dans le cadre de la NASAN, le Canada a également offert une assistance financière au Sénégal, laquelle se décline en trois rubriques: les programmes agricoles, l'appui budgétaire et le soutien logistique. Au Sénégal, le Canada a renouvelé ou approuvé la plupart de ses projets phares en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire entre 2009 et 2012. Même s'ils ont été lancés avant 2013, ces projets ont été comptabilisés dans la contribution financière du Canada à la Nouvelle Alliance. De plus, le Canada a récemment rendu le décaissement de son appui budgétaire au gouvernement sénégalais conditionnel à l'atteinte de certains objectifs inscrits dans

le Cadre de coopération de la NASAN. Finalement, le Canada a financé l'organisation de divers ateliers et l'embauche d'un consultant externe afin d'assister le gouvernement sénégalais dans la poursuite des activités de la NASAN. Le Canada n'a toutefois pas augmenté le budget qu'il consacre à l'ADO au Sénégal à la suite de la Nouvelle Alliance.

Le Canada (ou tout autre pays donateur d'ailleurs) ne supporte pas financièrement les compagnies membres de la NASAN, de même que l'équipe canadienne à Dakar n'a pas pris part au processus de sélection des partenaires privés. Cette tâche a été dévolue à Monitor Deloitte, un cabinet-conseil payé par USAID. Le choix des entreprises domestiques et internationales participant à la Nouvelle Alliance au Sénégal ne semble pas avoir été effectué suivant des critères clairs. Le but consistait plutôt à recruter le plus d'entreprises possible.

Les parties prenantes à la NASAN avaient initialement des attentes élevées à l'endroit de cette initiative. Les objectifs et les principes de la NASAN correspondent globalement à la vision du développement agricole que le gouvernement sénégalais entretient. En effet, depuis les années 2000, l'État du Sénégal s'efforce de favoriser l'investissement privé en agriculture, même s'il soutient que les fermes familiales doivent être préservées. De plus, le Sénégal ne voulait pas être exclu d'une initiative qui semblait majeure à l'époque, puisque portée par le G7. Pour leur part, les compagnies membres de la NASAN espéraient augmenter leur pouvoir d'influence auprès du gouvernement sénégalais, améliorer leur visibilité d'entreprise et nouer des partenariats d'affaires.

Démarrée avec dynamisme, l'élan de la Nouvelle Alliance s'est graduellement essoufflé. La plupart des parties prenantes et des observateurs extérieurs – qu'ils soient en faveur ou non de la NASAN – estiment que les résultats obtenus au Sénégal ne sont pas à la hauteur des attentes générées. L'analyse du programme révèle chez les participants un sentiment partagé de déception et un manque d'appropriation. Le gouvernement sénégalais est notamment moins enclin à promouvoir la NASAN dans le cadre de ses activités. Le Canada est un des seuls acteurs à évaluer positivement les résultats de la Nouvelle Alliance au Sénégal. Les agents canadiens considèrent qu'à court terme, la NASAN a donné l'occasion au gouvernement sénégalais de rassembler des mesures et programmes disparates dans un cadre politique cohérent. À long terme, ces derniers avancent également que la Nouvelle Alliance a permis d'amorcer une série de changements structurels dont les effets se feront sentir progressivement.

Un certain nombre de chercheurs et d'ONG soutiennent que la Nouvelle Alliance impose aux pays africains la libéralisation de leur secteur semencier et foncier au profit de l'agrobusiness. Les conséquences délétères pour lesquelles la NASAN a été critiquée dans d'autres pays ne se font pas sentir au Sénégal. Dans ce pays, la NASAN favorise la production de semences certifiées par les autorités sénégalaises, mais n'interdit pas l'utilisation et l'échange des semences paysannes. Également, le Sénégal avait déjà entamé un processus de réforme foncière avant la mise en oeuvre de la NASAN, indiquant qu'il se serait engagé dans cette voie même sans son adhésion à cette initiative. Par ailleurs, si la Nouvelle Alliance encourage l'homogénéisation implicite des politiques agricoles des pays participants, elle ne constitue toutefois pas un accord contraignant. Les pays africains membres démontrent des niveaux variés d'intérêt et d'engagement dans la NASAN. La Nouvelle Alliance représente ainsi un facteur additionnel favorisant l'investissement privé en agriculture, mais ne constitue pas en soi un vecteur de changement déterminant.



En somme, la Nouvelle Alliance n'a pas jusqu'à maintenant généré de résultats significatifs au Sénégal, qu'il s'agisse de réformes conduites par le gouvernement sénégalais, de l'augmentation de l'investissement privé en agriculture ou de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les employés du gouvernement canadien ont tenté de faire fonctionner cette initiative avec un réel engagement, mais leur dévouement n'a pu éviter une perte graduelle d'intérêt de la part des parties prenantes. Dans ce contexte, une avenue à envisager pour le Canada est l'élargissement de ses programmes agricoles actuels en appui aux petits exploitants et le maintien de la plateforme d'échange créée pour les organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de la Nouvelle Alliance.

## INTRODUCTION

---

Lancée en mai 2012, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) est une initiative du G8 (désormais G7)<sup>1</sup> initiée par le président des États-Unis, Barack Obama. La Nouvelle Alliance vise à accroître la part de l'investissement privé dans l'agriculture africaine de façon à « réaliser une croissance agricole soutenue et inclusive ainsi qu'à sortir 50 millions de personnes de la pauvreté au cours des dix prochaines années »[...]<sup>2</sup>. Au total, 10 pays africains ont adhéré à la NASAN. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique et la Tanzanie ont rejoint la Nouvelle Alliance en 2012, suivi du Bénin, du Malawi, du Nigeria et du Sénégal en 2013.

Presque cinq années se sont écoulées depuis le lancement de la NASAN. Un certain nombre d'études portant sur les conséquences de la Nouvelle Alliance ont récemment été publiées, permettant de dresser un bilan partiel de cette initiative. Cependant, peu de recherches se sont attardées au rôle du Canada dans le cadre de la Nouvelle Alliance. Cette recherche vise à combler cette lacune en examinant l'implication du Canada dans la NASAN et en conduisant une analyse empirique des répercussions de la Nouvelle Alliance au Sénégal.

Le Sénégal a été retenu comme cas d'étude parce que le Canada constitue le partenaire principal de ce pays dans le cadre de la mise en œuvre de la NASAN et s'est engagé à lui apporter un soutien conséquent<sup>3</sup>. Le Sénégal a publiquement annoncé son adhésion à la NASAN le 8 juin 2013. Le même jour, le Canada a révélé dans un communiqué de presse qu'il appuyait l'entrée du Sénégal au sein de la Nouvelle Alliance<sup>4</sup>. À cet effet, le Canada a promis de verser une aide financière pour la NASAN au Sénégal s'élevant à 80 millions de dollars pour la période 2013-2017. Le Canada n'a toutefois pas augmenté le budget qu'il consacre à l'aide au développement officielle (ADO) au Sénégal à la suite de la Nouvelle Alliance.

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation indépendante de la NASAN au Sénégal. L'étude aborde les questions suivantes : 1) Quel rôle le Canada joue-t-il dans la NASAN? (2) Quelles initiatives le Canada a-t-il soutenues dans le cadre de la NASAN? (3) Quels sont les postulats sous-jacents aux projets financés par la NASAN? (4) Quelles sont les raisons ayant motivé le gouvernement et le secteur privé sénégalais à s'engager dans la NASAN? (5) Comment les agents d'Affaires mondiales Canada (AMC), du gouvernement et de la société civile sénégalaises, des populations concernées sur le terrain et des compagnies impliquées perçoivent-ils les résultats obtenus par la NASAN? (6) Comment la NASAN a-t-elle influencé les politiques et les lois foncières et semencières du Sénégal et des autres pays africains participants? (7) Y a-t-il des leçons à tirer de l'expérience de la NASAN pouvant être appliquées aux partenariats public-privé (PPP) appuyés par l'aide au développement?

Les conclusions de cette étude reposent sur une recherche qualitative conduite au Sénégal et au Canada pendant plusieurs mois en 2015 et 2016. Trois méthodes de collecte de données ont été adoptées. Premièrement, une analyse de contenu de travaux académiques, de rapports d'ONG, d'articles de presse, de textes de loi, de politiques publiques et de documents institutionnels concernant la NASAN a été conduite. Deuxièmement, des entretiens qualitatifs ont été effectués auprès d'autorités sénégalaises, canadiennes et états-uniennes, de dirigeants d'entreprises privées sénégalaises et étrangères, de représentants d'organisations de la société civile (OSC) locales et internationales, d'experts et de professeurs d'université. Une étude d'impact approfondie de deux

compagnies de culture de riz participant à la NASAN au Sénégal a également été menée sur la base d'entretiens avec des producteurs agricoles, des autorités décentralisées et des agents administratifs locaux. Au total, 60 acteurs clés ont été rencontrés dans le cadre de 50 entrevues (voir Annexe 1 pour la liste des participants)<sup>5</sup>. Troisièmement, l'auteure a pris part à divers ateliers et séminaires relatifs à la sécurité alimentaire, à l'agroécologie, aux questions foncières, aux chaînes de valeur riz et aux politiques agricoles sous-régionales. Les observations effectuées au cours de ces rencontres ont éclairé l'analyse (pour une liste complète des événements auxquels l'auteure a assisté, consulter l'Annexe 2).

Ce rapport examine tout d'abord les principes et les objectifs énoncés de la NASAN, suivi d'une recension des écrits sur la Nouvelle Alliance. La troisième section discute du rôle que le Canada a joué dans cette initiative. Dans la quatrième section, les contours de la Nouvelle Alliance au Sénégal seront présentés avec un accent mis sur les attentes et les engagements des parties prenantes. Ensuite, le contenu du Cadre de coopération et la méthode d'évaluation des objectifs de la NASAN au Sénégal seront étudiés. Ce rapport conclut par une appréciation des résultats que la Nouvelle Alliance a jusqu'à maintenant obtenus au Sénégal et par une brève comparaison avec les autres pays membres dans le but de saisir les impacts de la NASAN au niveau continental.

## 1. PRINCIPES, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA NASAN

---

La crise alimentaire mondiale de 2007-2008 a incité le G7 à intensifier son soutien à la sécurité alimentaire en Afrique. Lors du sommet du G7 tenu en Italie en juillet 2009, les pays membres ont consolidé les efforts passés et lancé l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA). À cet effet, ils ont promis 25,55 milliards de dollars<sup>6</sup> pendant une période de trois ans afin d'accompagner « le développement d'une agriculture durable tout en garantissant de manière adéquate l'aide alimentaire d'urgence » dans 26 pays africains<sup>7</sup>. Cependant, seulement 6,97 milliards de dollars du montant total affecté à l'IASA constituent de nouveaux fonds et « les promesses annoncées ne représentent qu'un engagement ponctuel, non des augmentations à long terme »<sup>8</sup>.

Une nouvelle hausse marquée du prix des denrées alimentaires en 2010 et 2011, associée à une vague de sécheresse dans la corne de l'Afrique, a motivé la création de la NASAN. La NASAN a été lancée pendant le sommet du G7 organisé à Camp David aux États-Unis le 18 mai 2012 sous la houlette du président états-unien, Barack Obama. La Nouvelle Alliance a été initiée à la suite de l'incapacité du G7 à respecter la totalité de leurs engagements de L'Aquila résultant de la diminution des budgets consacrés à l'aide internationale<sup>9</sup>. Dans ce contexte, la NASAN a recours à une implication accrue du secteur privé afin de suppléer l'aide internationale venant des donateurs et les dépenses consenties par les gouvernements africains en agriculture.

En effet, la NASAN est basée sur le postulat selon lequel l'investissement public à lui seul ne peut suffire à développer l'agriculture, bien que les gouvernements africains aient récemment déployé des efforts considérables en ce sens. Le principe de la NASAN consiste donc à opérer des transformations structurelles dans le cadre politique des pays africains dans le but d'attirer les investisseurs privés. En contrepartie des changements apportés aux politiques publiques au profit de l'entrepreneuriat, les compagnies sont censées contribuer à l'atteinte des objectifs déclinés dans les plans nationaux de développement de l'agriculture sur la base d'un « alignement mutuel »<sup>10</sup>.

Chaque pays africain membre de la NASAN prépare un Cadre de coopération indiquant les engagements du gouvernement hôte, des partenaires techniques et financiers (PTF) et des investisseurs privés, y compris des passages des Lettres d'intention élaborées par les compagnies<sup>11</sup>. Ces lettres d'intention ne représentent pas des accords contraignants, mais des déclarations publiques d'objectifs.

### **1.1 La NASAN comme un moyen d'exécution du Plan détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique**

La Nouvelle Alliance cherche à promouvoir les objectifs politiques adoptés dans le Plan détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) lancé en 2003 au Sommet de l'Union africaine (UA) tenu à Maputo au Mozambique. Le PDDAA s'insère dans le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il représente un « cadre panafricain – un ensemble de principes et de stratégies au sens large pour aider les pays à revoir de façon critique leur propre situation et d'identifier les opportunités d'investissement avec un impact optimal » dans leur secteur agricole<sup>12</sup>. L'objectif transversal du PDDAA vise à promouvoir le développement économique à travers l'agriculture. Le PDDAA est assorti d'un engagement pris en juillet 2003 consistant à consacrer « au minimum 10% des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et à la mise en œuvre de politiques de développement rural à l'intérieur de 5 ans »<sup>13</sup> et d'atteindre en même temps une augmentation annuelle de 6% de la productivité agricole. Dans un contexte où les objectifs de Maputo n'ont été que partiellement atteints, les pays de l'UA ont réitéré leur engagement en faveur de l'agriculture en 2014 à Malabo.

Afin de coordonner et de mettre en œuvre le PDDAA dans ses pays membres, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté sa propre politique régionale, l'ECOWAP, couvrant la période 2006-2010. Chaque pays a développé un Programme national d'investissement agricole (PNIA) afin d'exécuter l'ECOWAP. (Le Sénégal a adopté son PNIA en février 2010). En décembre 2016, les pays de la CEDEAO se sont réunis afin d'approuver un cadre stratégique ECOWAP et PNIA de seconde génération qui doit être validé par le Comité Ministériel Spécialisé<sup>14</sup>.

Tout en s'appuyant sur le PDDAA, la NASAN encourage les gouvernements africains à initier des changements dans les sept domaines suivant : 1) la promotion d'un environnement des affaires incitatif sous forme « d'infrastructures, de réformes fiscales et d'accès au crédit » ; 2) l'amélioration des dispositifs de production, de distribution et d'utilisation des intrants ; 3) la clarification des droits sur les ressources et le foncier ; 4) la création de politiques de nutrition incluant des mesures « de biofortification, de fortification et de traitement de la malnutrition » ; 5) le renforcement des institutions gouvernementales ; 6) l'adoption de politiques de résilience et de gestion du risque ; 7) la formulation de « politiques qui promeuvent un cadre national de commerce compétitif et performant »<sup>15</sup>. Cependant, la NASAN déclare que « Chaque gouvernement africain décide de la manière de mettre en œuvre et de superviser la Nouvelle Alliance dans son propre pays »<sup>16</sup>.

À l'inauguration de la NASAN, le G7 s'est engagé à ajuster son assistance aux plans nationaux agricoles dans un souci de respect des priorités nationales déjà établies. Les pays du G7 ont également promis de mieux coordonner leurs programmes bilatéraux destinés aux pays africains de

la NASAN « afin d'accroître les gains d'efficacité, de réduire le fardeau des transactions et d'éliminer les répétitions et les lacunes », de même que d'offrir une aide financière « prévisible »<sup>17</sup>.

## **1.2 La matrice institutionnelle de la NASAN : Conseil du leadership, Grow Africa et les « actions de facilitation »**

La NASAN est administrée par un « groupe informel de leaders » appelé Conseil du leadership et créé en 2012. Le Conseil a pour rôle d'offrir « des orientations stratégiques et des conseils », mais ne s'implique pas dans « la gouvernance opérationnelle » de la NASAN<sup>18</sup>. Il regroupe des dirigeants de pays africains, des chefs d'agences internationales, des présidents-directeurs généraux (PDG) de multinationales agro-industrielles et des représentants d'organisations de producteurs. En 2014, les États-Unis et le Forum économique mondial (FEM) étaient les coordonnateurs de ce Conseil de 30 membres<sup>19</sup>. En 2015, le Conseil du leadership a été placé sous la responsabilité de la Commission de l'Union africaine (CUA) qui en est désormais un coordonnateur permanent. En 2015 et 2016, le FEM est aussi demeuré coordonnateur.

Tous les pays qui participent à la Nouvelle Alliance sont aussi membres de Grow Africa. Grow Africa a été créé en 2011 par le FEM, la CUA et le NEPAD afin d'accélérer « l'investissement privé dans 12 pays partenaires du PDDAA »<sup>20</sup>. Cette plateforme est financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse et le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni. Grow Africa a apporté son soutien à l'élaboration des Lettres d'intention dans plusieurs pays participant à la NASAN<sup>21</sup> (excepté au Sénégal, un pays qui a formellement rejoint Grow Africa en 2014). Grow Africa n'offre pas de financement aux compagnies qui ont signé une lettre, mais les soutient afin de structurer leur message et de le porter auprès des gouvernements dans le but de lever les contraintes qui, selon elles, limitent leur investissement<sup>22</sup>. Grow Africa appuie aussi le développement des chaînes de valeur<sup>23</sup>. Enfin, il organise annuellement un forum d'investissement international auquel participent PDG et autorités gouvernementales.

La NASAN met aussi de l'avant diverses « actions de facilitation » qui sont poursuivies dans la plupart des pays africains qui participent à la Nouvelle Alliance. Notamment, la NASAN soutient le Partenariat pour la promotion des semences et d'autres technologies (PPST) sous le parrainage de l'Alliance pour la révolution verte en Afrique (AGRA). Le PPST a pour ambition « d'accroître la production de semences de haute qualité de 45% en trois ans et de permettre à 40% plus de fermiers d'accéder à des technologies agricoles innovantes »<sup>24</sup>. À cet effet, le PPST a initié un « programme de formation du personnel de l'industrie semencière au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Niger [...] de façon à développer et consolider les compagnies de semences ». À travers le PPST, AGRA, en collaboration avec *Action For Enterprise* (AFE) a ainsi intensifié son engagement au Sénégal en aidant les sociétés semencières privées à étendre leurs réseaux de distribution en zone rurale<sup>25</sup>. (Voir l'Annexe 3 pour une discussion des autres actions de facilitation).

## **2. RECENSION DES ÉCRITS SUR LA NASAN : UN BILAN MITIGÉ**

Les promoteurs des PPP décrivent la NASAN comme une forme innovante de « capitalisme éclairé » permettant de « catalyser les marchés » de manière à profiter aux pauvres<sup>26</sup>. Ces derniers estiment aussi que l'adoption de Cadres de coopération sous la NASAN constitue un modèle réussi

d'appropriation par les pays récipiendaires<sup>27</sup>. Cependant, les points positifs de la NASAN aux yeux de ses partisans sont précisément perçus comme des faiblesses par ses détracteurs. Selon certains, les postulats de la Nouvelle Alliance se fondent sur une vision réductrice du développement agricole<sup>28</sup>. Plusieurs ONG qui appuient l'agriculture paysanne voient dans la NASAN un instrument que le G7 emploie afin de promouvoir l'agrobusiness et l'expansion du capitalisme<sup>29</sup>. Ces ONG s'inquiètent qu'au lieu de contribuer à régler les problèmes alimentaires et la malnutrition, la NASAN n'accélère plutôt les changements dans les législations semencières, foncières et fiscales des pays africains, limitant ainsi leur capacité à réguler leur agriculture de façon indépendante<sup>30</sup>. Dans cet esprit, les ONG et certains experts pensent que la NASAN peut désavantager l'agriculture familiale, exacerber les pressions foncières et marginaliser davantage les femmes<sup>31</sup>.

Cette section examine les études menées par divers chercheurs académiques et OSC. La validité de ces observations critiques sera évaluée en lien avec le rôle du Canada dans la NASAN au Sénégal dans les Sections 5 et 6 de ce rapport.

## 2.1 Modernisation agricole et expansion du capitalisme en Afrique

La NASAN est basée sur la prémisse que la transformation agricole du secteur agricole en Afrique est requise « de toute urgence »<sup>32</sup>. Pour ses défenseurs, la NASAN encourage les compagnies à épauler les efforts consentis en matière d'investissement agricole, à favoriser la croissance économique et à contribuer de ce fait à lutter contre la pauvreté. Selon White, la Nouvelle Alliance offre aux pays africains une occasion unique de mettre à profit les flux d'argent du secteur privé et d'attirer les investissements directs étrangers, dont les sommes excèdent largement les ressources actuelles de l'aide internationale<sup>33</sup>. Dans cette perspective, les PPP « visent à allier les avantages comparatifs des donateurs et des compagnies de manière synergique »<sup>34</sup>. Les compagnies apportent l'argent, la technologie et les capacités organisationnelles pendant que les bailleurs aident ces dernières à s'adapter à de nouveaux « contextes de développement ». Les PPP peuvent ainsi permettre aux gouvernements africains de combler leur retard et de moderniser leur agriculture.

Pour Olivier De Schutter, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, la Nouvelle Alliance s'appuie plutôt sur « un modèle périmé de développement agricole » qui attribue les causes de l'insécurité alimentaire à des niveaux de production faibles induits par le « manque d'irrigation, de mécanisation et d'intrants »<sup>35</sup>. McKeon soutient quant à elle que la NASAN se contente de raviver d'anciens concepts ayant imprégné les politiques de développement pendant des décennies. Fondée sur une théorie de la modernisation remaniée, la Nouvelle Alliance professe que « les sociétés traditionnelles doivent évoluer ou progresser à l'image des sociétés modernes [...] avec un rôle limité accordé à l'agriculture paysanne et aux systèmes alimentaires locaux »<sup>36</sup>. Selon ses pourfendeurs, la NASAN considère l'agriculture familiale<sup>37</sup> comme un modèle dépassé et assume que la transition d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne doit se réaliser grâce à l'atteinte d'une seconde « révolution verte » permettant l'accroissement de la productivité et l'intégration des marchés sous la forme de chaînes de valeur performantes.

Dans le même ordre d'idées, Bichard avance que la Nouvelle Alliance apparaît comme une façade visant à promouvoir et rendre socialement acceptable l'investissement privé dans l'agriculture, plutôt qu'à véritablement lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Sénégal<sup>38</sup>. Ces préoccupations sont donc d'autant plus vives que les Cadres de coopération de la NASAN ne

définissent pas clairement les responsabilités des partenaires privés en matière des droits de la personne, tout en promettant aux entreprises un climat d'affaires « stable et accueillant »<sup>39</sup>. Beaucoup d'observateurs estiment que la NASAN est davantage susceptible de consolider l'influence de multinationales déjà dominantes sur les marchés mondiaux plutôt que de favoriser l'agriculture familiale et améliorer la sécurité alimentaire. Dans cette veine, Patel, Kerr, Shumba et Dakishoni affirment que le discours de la Nouvelle Alliance transforme l'investissement privé dans l'agriculture en une « nécessité politique du 21<sup>e</sup> siècle »<sup>40</sup>. D'autres jugent que la Nouvelle Alliance reflète l'influence grandissante des multinationales sur les affaires du G7<sup>41</sup>. Notant que des compagnies telles que Monsanto, Unilever ou Syngenta ont signé des Lettres d'intentions sous la NASAN, ActionAid International juge qu'il s'agit là d'un instrument que le G7 utilise afin de promouvoir les intérêts de son agrobusiness et de permettre l'expansion du capitalisme en Afrique<sup>42</sup>. Cependant, selon l'ONG One, plusieurs petites et moyennes entreprises africaines sont responsables d'une part considérable des investissements dans le cadre de la NASAN<sup>43</sup>.

## 2.2 Ingérence dans les politiques nationales

Selon ses défenseurs, la Nouvelle Alliance respecte les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, laquelle met l'accent sur l'importance de l'« alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires »<sup>44</sup>. White considère que la prise en compte de ces principes se manifeste dans les rencontres organisées pour élaborer les Cadres de coopérations et les efforts afin « d'ajuster les engagements des donateurs et du secteur privé sous la NASAN aux plans nationaux » agricoles<sup>45</sup>. La poursuite du dialogue entre le gouvernement hôte, le secteur privé, la société civile et la communauté des PTF permet à son avis d'instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes, de même qu'elle évite que la NASAN soit instrumentalisée par les multinationales ou qu'elle contribue à l'accaparement des terres.

Un certain nombre d'analystes mettent toutefois en doute la sincérité des efforts supposés de la NASAN de s'adosser aux initiatives nationales existantes. McKeon s'interroge sur la pertinence même du PDDAA en tant que dispositif de développement de l'agriculture : « Le PDDAA, tout d'abord établi en tant qu'instrument propre à l'Afrique afin de définir ses priorités et programmes agricoles, a au départ inspiré de grandes attentes. Cependant, le PDDAA a fini par reposer sur l'aide extérieure plutôt que la mobilisation et l'utilisation effective des ressources domestiques »<sup>46</sup>. Patel et coll. avance qu'en s'appuyant sur les programmes nationaux agricoles, le G7 veut simplement éviter d'être accusé d'imposer « la volonté d'entités privilégiées du secteur privé sur les pays africains » sans intention véritable de respecter les priorités affichées de ces derniers<sup>47</sup>.

La Nouvelle Alliance postule que, dans leur forme actuelle, les politiques publiques en matière d'agriculture en Afrique sont inadéquates et requièrent des transformations majeures. Si ce constat est partagé par maints observateurs, les solutions et les approches recommandées diffèrent toutefois. Ainsi, pour plusieurs, l'invitation qui est faite aux gouvernements « d'affiner leurs politiques afin d'améliorer les occasions d'investissement » ressemble à un nouveau genre de conditionnalité imposée aux pays africains à l'image des programmes d'ajustement structurel<sup>48</sup>. Certains vont jusqu'à avancer que la Nouvelle Alliance représente une forme de néocolonialisme qui exerce une pression indue sur les gouvernements africains et les expose à l'influence prépondérante de l'agro-industrie<sup>49</sup>. Selon McKeon, « la Nouvelle Alliance offre aux compagnies d'agrobusiness un

accès sans précédent aux décideurs africains dans le cadre d'une plateforme structurée où les donateurs usent de leur influence afin d'obtenir des changements de politiques désirés »<sup>50</sup>. En particulier, beaucoup d'experts s'inquiètent de la manière dont la NASAN, en infléchissant des modifications aux lois semencières, foncières et fiscales, soustrait le contrôle du secteur agricole de l'autorité des gouvernements africains<sup>51</sup>.

### Changements dans les lois semencières et la commercialisation des fertilisants

À leur indépendance, les gouvernements africains ont généralement pris en charge la distribution des intrants agricoles, tels que les semences et les fertilisants. Cependant, sous l'effet de l'introduction de mesures néolibérales dans les années 1980 et 1990, les agences gouvernementales ont progressivement cédé la place aux opérateurs privés à qui a été confiée la commercialisation des intrants. Des analystes appréhendent que les projets et les changements de politiques prévus par la NASAN n'augmentent la dépendance des paysans sur l'achat de semences et de fertilisants fabriqués par les grandes multinationales<sup>52</sup>. Selon certaines estimations, les semences représentent le secteur d'activité le plus important globalement en matière d'investissement privé sous la Nouvelle Alliance<sup>53</sup>. Cependant, Hong remarque que la plupart des investissements de la NASAN visent à inclure les petits producteurs à titre de fournisseurs de produits agricoles plutôt qu'à les transformer en consommateurs d'intrants<sup>54</sup>.

Des critiques ont aussi noté que 36 révisions de politiques contenues dans les Cadres de coopération de la NASAN encouragent une plus grande participation des compagnies privées dans la production et la commercialisation des semences, notamment des semences hybrides. Ces mesures pourraient amoindrir la capacité « des producteurs à multiplier, utiliser et échanger leurs propres semences »<sup>55</sup>. Les ONG craignent qu'à travers le PPST, la NASAN n'ouvre la porte à l'introduction d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en Afrique, alors que la technologie est présentement interdite ou limitée sur le continent<sup>56</sup>. Comme indiqué ci-haut, le PPST est supervisé par AGRA, une organisation ouverte à la possibilité d'introduire les OGM afin d'augmenter les rendements agricoles.

### Réformes foncières et accaparement de terres

Pour la NASAN, une législation foncière bien définie constitue un prérequis indispensable à l'investissement privé en agriculture. Bailey pense aussi que les petits producteurs détenteurs de terres peuvent tirer bénéfice de titres de propriété sécurisés<sup>57</sup>. La Nouvelle Alliance aurait apparemment exigé des gouvernements africains un engagement clair en faveur d'un « accès facilité aux terres agricoles pour les investisseurs » comme condition à leur adhésion<sup>58</sup>. Les Cadres de coopérations de tous les pays incluent ainsi des programmes d'immatriculation et de cartographie des terres. McKeon note à ce sujet : « Les mesures vont de la démarcation et l'enregistrement des terres, à la création ou la simplification des procédures pour les locations de terres à long terme, à la consolidation des marchés fonciers »<sup>59</sup>. Certains voient dans ces changements un moyen d'amoindrir la portée du droit coutumier et de la propriété communautaire des terres afin de faciliter les transferts fonciers au profit des compagnies<sup>60</sup>. Comme le souligne De Schutter, à travers l'alinéation forcée des terres, « la marchandisation des droits de propriété peut constituer une source d'exclusion et accroître l'insécurité foncière » des plus vulnérables<sup>61</sup>.



Certaines ONG ont dénoncé l'impact de la NASAN sur le foncier, soutenant que l'initiative est responsable de cas d'accaparement de terres potentiels ou effectifs. Ainsi, sur la base de 58 lettres d'intention publiquement accessibles (représentant 20% de l'ensemble des projets en date du mois d'août 2014), Jamart, Jorand et Pascal estiment que les projets de la NASAN couvrent une superficie de 1,4 million d'hectares.<sup>62</sup> Selon Curtis, 1,8 million d'hectares de terres au Nigéria, au Malawi, en Tanzanie et au Sénégal seulement ont été appropriés pour la réalisation de projets soutenus par la NASAN<sup>63</sup>. Spécifiquement, l'auteur affirme que 106 730 hectares de terres ont été ciblés au Sénégal dans le cadre de la NASAN. Cette estimation est cependant exagérée<sup>64</sup>.

Par ailleurs, la mise en place de vastes corridors agricoles équipés d'infrastructures de production et de stockage au service de grappes de compagnies géographiquement concentrées suscite aussi des inquiétudes<sup>65</sup>. En date de 2014, de tels couloirs étaient en train d'être développés au Mozambique avec le *Beira Agricultural Growth Corridor* (d'autres corridors annoncés sous le Programme Pro-Savana ont cependant été interrompus)<sup>66</sup>. En Tanzanie, la mise en oeuvre du *Southern Agricultural Growth Corridor* (SAGCOT) est en cours. Pour sa part, le gouvernement nigérian envisage la création de « zones de transformation des produits vivriers dans lesquelles les investisseurs ont “la garantie de pouvoir acquérir des terres” et bénéficient de “faibles salaires moyens” et de crédits d'impôt »<sup>67</sup>. Pour les critiques, ce type de corridors agricoles tels que soutenus par la NASAN risquent toutefois de spolier les populations locales de leurs terres<sup>68</sup>.

### Réformes fiscales et administratives

Plusieurs observateurs ont également dénoncé les modifications de politiques fiscales préconisées par la NASAN. À ce chapitre, au moins 31 réformes relatives aux lois financières, administratives et commerciales des pays membres de la Nouvelle Alliance ont été prévues afin d'alléger le fardeau fiscal des compagnies privées. Le Malawi s'est par exemple engagé à réformer son régime de taxation afin de dynamiser les investissements dans les secteurs d'exportation<sup>69</sup>. Les zones économiques spéciales ou les corridors agricoles proposant des mesures d'exemptions de douanes, des facilités sur le plan fiscal et d'autres arrangements avantageux pour attirer les compagnies privées suscitent également des inquiétudes<sup>70</sup>.

Les critiques de la NASAN sont d'avis que l'ensemble de ces politiques fiscales risque de grever les budgets nationaux et d'ainsi réduire le financement public de l'agriculture en Afrique. Pour Jamal et coll. ces mesures favorisent principalement les promoteurs de l'agrobusiness au détriment des petits producteurs qui opèrent en dehors des circuits administratifs formels dans des zones rurales éloignées<sup>71</sup>. Le rapport *Améliorer le climat des affaires dans l'agriculture* que la Banque Mondiale effectue afin « d'analyser les contraintes légales de l'agrobusiness et de quantifier les coûts de transaction liés aux régulations gouvernementales »<sup>72</sup> peut également inciter les pays africains à instaurer des mesures favorables au marché dans une course au nivellement par le bas de leurs politiques fiscales, sociales et environnementales<sup>73</sup>.

### 2.3 Répercussions sur la sécurité alimentaire

Une évaluation préliminaire de la Nouvelle Alliance remarque que les multinationales sont prioritairement animées par la poursuite de leurs intérêts, l'atteinte desquels n'entraîne pas forcément une amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique. Comme le soulignent Murphy et Wise, « Les compagnies sont redevables à leurs actionnaires et obligées de générer des profits. Elles

ne sont pas des œuvres de bienfaisance. Elles sont liées par la loi, non l'intérêt public »<sup>74</sup>. D'autres jugent que la conception de la sécurité alimentaire et de la nutrition que la Nouvelle Alliance met de l'avant est réductionniste. Un certain nombre d'organisations de la société civile ont rédigé une déclaration commune dans laquelle elles notent :

La Nouvelle Alliance [...] se fonde sur la supposition simpliste que l'investissement privé en agriculture augmente la production, améliorant de ce fait la sécurité alimentaire et la nutrition et réduisant la pauvreté. Cette approche fait abstraction des paramètres d'accès continu à une alimentation diversifiée et nutritive, laquelle ne peut être atteinte simplement par une production accrue<sup>75</sup>.

S'inspirant des travaux de Scrinis, Patel et coll. soutiennent que la NASAN au Malawi implique « une logique de 'nutritionnisme' – compris comme un ensemble d'idées et de pratiques qui cherchent à mettre fin à la faim non pas en s'attaquant directement à la pauvreté, mais en donnant la priorité à la livraison de composants moléculaires alimentaires aux dénutris [...] »<sup>76</sup>. Certains pensent que la Nouvelle Alliance erre en centrant strictement ses axes d'intervention sur l'état nutritionnel des individus plutôt que d'embrasser une conception de la sécurité alimentaire englobant ses causes économiques et ses dimensions culturelles. Les Cadres de coopération nationaux diminuent ainsi la question de la sécurité alimentaire à une estimation des besoins quotidiens en nutriments et en calories, quand au moins ils mentionnent cet objectif. Par exemple, le Ghana et l'Éthiopie ne réfèrent à aucune mesure de renforcement de la nutrition dans leur document-cadre. Parmi les pays membres de la NASAN, seul le Bénin a adopté de nouvelles actions concrètes destinées à réduire l'étendue de la malnutrition chronique<sup>77</sup>.

## 2.4 Conséquences pour les femmes

Bien que les femmes représentent une grande partie des petits producteurs agricoles, celles-ci souffrent de malnutrition de façon disproportionnée. De plus, les femmes rencontrent en général plus de difficultés à accéder à la terre, au crédit et aux programmes de renforcement de capacités en agriculture<sup>78</sup>. Au vu de ces difficultés, beaucoup d'analystes estiment que la NASAN ne prend pas suffisamment en compte la question du genre. Ils avancent que la Nouvelle Alliance se concentre principalement sur les cultures d'exportation dont la production est généralement contrôlée par les hommes, alors que les femmes tendent à s'occuper des cultures vivrières. Cette tendance est susceptible à leur avis de renforcer la dominance des hommes dans le secteur agricole<sup>79</sup>. Selon plusieurs ONG, les projets à emprise foncière facilités par la NASAN risquent aussi de pénaliser les femmes dont les droits à la terre s'avèrent précaires.

Les Cadres de coopération évoquent à peine les conditions difficiles des femmes à ce chapitre et ne mentionnent pas de mécanismes afin de les mitiger<sup>80</sup>. Une analyse conclut que seul le Bénin a adopté des cibles ambitieuses et mesurables visant à renforcer les capacités des femmes en agriculture. En revanche, des pays comme la Tanzanie, l'Éthiopie, le Ghana ou le Mozambique ne font aucune référence à la question du genre dans leurs documents de la NASAN. De leur côté, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Malawi et le Burkina Faso font allusion à l'importance d'accompagner les femmes en agriculture, mais ne définissent aucun indicateur afin d'évaluer les progrès effectués dans ce domaine<sup>81</sup>. En somme, beaucoup d'ONG et experts jugent que la NASAN peut entraîner des effets préjudiciables sur les femmes à cause d'une prise en compte insuffisante des questions de genre.

## 2.5 Faible concertation avec les acteurs non gouvernementaux

Certains affirment que les OSC et les associations paysannes n'ont pas été suffisamment impliquées dans la définition des orientations générales de la Nouvelle Alliance et l'élaboration des Cadres de coopération nationaux<sup>82</sup>. Ces documents ont dans la plupart des cas été écrits hâtivement (au cours de l'été 2012 pour approbation en septembre de la même année). Le G7 invoque supposément ce court délai pour expliquer le déficit de concertation avec la société civile<sup>83</sup>. Tandis que la NASAN s'est efforcée de mieux inclure les organisations non gouvernementales et paysannes en réponse à ces critiques, certains observateurs considèrent que les ONG demeurent toujours sous-représentées dans le cadre des négociations au niveau national<sup>84</sup>. Plus important encore, la Nouvelle Alliance n'a pas jugé pertinent de consulter les petits exploitants agricoles qui sont pourtant directement concernés par sa mise en œuvre<sup>85</sup>. Les détracteurs de la NASAN clament que celle-ci ignore les connaissances et l'expérience des producteurs qui ont développé des modèles agricoles alternatifs fondés sur des principes agroécologiques<sup>86</sup>. Les individus souffrant d'insécurité alimentaire et de problèmes de malnutrition n'ont pas été non plus invités à donner leurs points de vue dans la définition des priorités de la Nouvelle Alliance.

La composition du Conseil du leadership est également contestée. Oxfam America, qui en était membre de 2012 à 2014, a ainsi quitté le Conseil pour des motifs liés à un manque de transparence et de reddition de comptes<sup>87</sup>. Seules deux organisations de producteurs, le *Eastern Africa Farmers Federation* (EAFF) et le *Southern African Confederation of Agricultural Unions* (SACAU) siègent au Conseil du leadership à côté de 7 compagnies d'agrobusiness qui représentent le secteur privé depuis septembre 2013. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique (ROPPA) qui promeut l'agriculture familiale est étrangement absent du Conseil même si « 6 des 10 pays membres de la Nouvelle Alliance sont situés en Afrique de l'Ouest » comme le rappelle McKeon<sup>88</sup>. Selon les documents officiels de la NASAN, le ROPPA serait subséquemment devenu membre du Conseil du leadership<sup>89</sup>, mais cette information ne semble pas véridique<sup>90</sup>.

La CUA et le NEPAD ont publiquement reconnu les préoccupations de la société civile concernant la NASAN, notamment « les allégations de ses effets négatifs sur les moyens de subsistance des petits agriculteurs » et la prise en compte insuffisante des questions liées « aux changements climatiques, à l'inclusion des femmes et à la sécurité nutritionnelle ». La CUA et la Coalition des acteurs non-étatiques du PDDAA<sup>91</sup> ont organisé une rencontre consultative le 14 octobre 2016 à Entebbe, Ouganda. Les deux entités ont élaboré un ensemble d'objectifs et d'engagements, y compris la nécessité de veiller à ce que le secteur privé « prenne en compte les intérêts des petits exploitants le long des chaînes de valeur », dans la mesure où « la communauté des petits agriculteurs constitue le plus important groupe d'investisseurs dans l'agriculture africaine ». En particulier, « les investissements doivent également offrir des opportunités aux femmes, aux jeunes et aux populations vulnérables ». Selon la Déclaration, le suivi des activités devrait mettre moins l'accent sur les données quantitatives et recueillir à la place de l'information sur les « effets transformateurs » de la NASAN. Finalement, la Nouvelle Alliance « devrait promouvoir les pratiques et innovations agroécologiques et intégrer la dimension environnementale à son approche »<sup>92</sup>.

### 3. LE RÔLE DU CANADA DANS LA NASAN

---

Le Canada consacre des fonds appréciables en faveur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture à travers la NASAN au Sénégal, au Ghana et en Éthiopie, mais l'octroi de ce financement était déjà programmé avant le lancement de la Nouvelle Alliance. En tant que partenaire principal du Sénégal dans la mise en œuvre de la NASAN, le Canada a essentiellement travaillé avec le gouvernement sénégalais à l'élaboration du Cadre de coopération et l'assistance logistique. La participation canadienne a été centrale dans le lancement du chapitre sénégalais de la NASAN, mais a décliné dans sa mise en œuvre et son fonctionnement ultérieur. L'implication du Canada dans la sélection et l'accompagnement des entreprises qui ont pris part à la Nouvelle Alliance au Sénégal demeure également marginale. Dans cette section, les contributions financières du Canada à la NASAN ainsi que son rôle dans la conduite de cette initiative au Sénégal seront examinés.

#### 3.1 Soutien financier : des fonds déjà programmés sont redirigés vers la NASAN

Ces dernières années, le Canada a dirigé des sommes considérables vers l'agriculture et la nutrition au titre de son d'aide aux pays en voie de développement. En 2009, le Canada « a promis de doubler ses investissements en agriculture dans les pays en développement et d'augmenter son financement pour l'assistance alimentaire et la nutrition »<sup>93</sup>. Les principes et objectifs à cet effet ont été articulés dans « La stratégie en matière de sécurité alimentaire » sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) maintenant dissoute et intégrée à Affaires mondiales Canada (AMC). Cette stratégie se concentre sur l'appui à l'agriculture durable, l'aide alimentaire et la nutrition, de même que la recherche et développement. L'engagement du Canada en faveur de la sécurité alimentaire se reflète dans son soutien pour l'IASA. Selon le Cabinet du Premier ministre canadien : « Au Sommet du [G7] de L'Aquila en 2009, le Canada avait annoncé une nouvelle enveloppe de 600 millions de dollars sur trois ans pour le développement de l'agriculture durable, portant son aide totale à 1,18 milliard de dollars. En avril 2011, le Canada est devenu le premier pays du [G7] à verser intégralement l'aide promise à L'Aquila »<sup>94</sup>.

Au lancement de la Nouvelle Alliance en 2012, le Canada a promis de déboursier 219 millions de dollars. De 2012 à 2014, le Canada a prévu dédier 169 millions de dollars à « des programmes de sécurité alimentaire bilatéraux en cours au Ghana et en Éthiopie », octroyer 25 millions « pour une nouvelle initiative canadienne en matière de nutrition en collaboration avec des partenaires multilatéraux pour financer des activités de recherche et des technologies innovatrices » et allouer la somme de 25 millions de dollars au fonds du secteur public du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (PMASA) qui vise à améliorer l'accès des paysans aux marchés<sup>95</sup>. Sur la base de cette information, le Canada a seulement accordé 50 millions de dollars en nouvel argent destinés à deux initiatives multinationales en rapport avec la NASAN<sup>96</sup>. (Les fonds octroyés au Sénégal sont discutés ci-bas). Le Canada n'offre pas non plus de subventions aux compagnies privées qui participent à la Nouvelle Alliance.

La contribution financière totale du Canada dans le cadre de la Nouvelle Alliance apparaît relativement modeste en comparaison de donateurs mieux nantis comme les États-Unis ou l'Union européenne. En termes absolus, le Canada est le 5<sup>e</sup> donateur le plus important de la NASAN. Le Canada a cependant respecté et même dépassé les promesses de fonds exprimées en 2014<sup>97</sup>. Ainsi, en considérant l'ensemble des pays du G7, le Canada enregistre le deuxième taux de décaissement

le plus élevé en 2014-2015 (135%)<sup>98</sup>. Depuis 2014, le Canada a globalement dépensé 295,62 millions de dollars dans le cadre de la NASAN, alors que les sommes attendues s'élevaient à 219,01 millions.

### **3.2 L'appui du Canada en faveur de l'adhésion du Sénégal à la NASAN**

À chaque sommet du G7, le pays hôte propose habituellement une initiative à laquelle les autres États membres se rallient<sup>99</sup>. La participation du Canada à la Nouvelle Alliance était donc attendue et prévisible. Lorsqu'en 2013 la NASAN a considéré le Sénégal comme candidat potentiel<sup>100</sup>, le Canada a offert de jouer le rôle de chef de file à l'image des autres pays du G7 qui s'étaient déjà engagés auprès d'autres pays africains. Un agent du gouvernement canadien a expliqué que le choix du Canada semblait d'autant plus judicieux qu'il n'y a pratiquement pas d'entreprises canadiennes impliquées dans l'agrobusiness au Sénégal<sup>101</sup>. En ce sens, le Canada était selon lui considéré comme « neutre » dans la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance.

La délégation canadienne à Dakar a par la suite suggéré au Premier ministre sénégalais l'idée de rejoindre la Nouvelle Alliance. (Pour une chronologie des activités de la NASAN au Sénégal, consulter l'Annexe 5). Les agents canadiens ont présenté la NASAN comme un moyen de sécuriser et possiblement d'augmenter le volume d'aide au développement que le Canada consacre au Sénégal<sup>102</sup>. Le Canada souhaitait l'adhésion du Sénégal à la NASAN pour des raisons partiellement liées à son propre contexte domestique. En effet, les membres de l'administration publique canadienne ont saisi l'occasion offerte par la NASAN afin de maintenir et d'étendre leurs activités au Sénégal à un moment où elles étaient potentiellement comprises par un changement de paradigme de l'aide au développement. L'approbation des projets et des financements était en effet devenue sujette à davantage de conditions. Dans un contexte où le gouvernement canadien conservateur de l'époque considérait que les entreprises privées surpassent le secteur public et que l'aide internationale doit soutenir le commerce et l'investissement, la NASAN est apparue aux yeux du personnel canadien comme une occasion de plaider pour le maintien du financement.

Au moment où le G7 envisageait l'entrée du Sénégal dans la NASAN, le Canada était en train de reconsidérer sa stratégie d'aide afin de collaborer directement avec le gouvernement sénégalais. Traditionnellement, le Canada soutient les organisations de petits producteurs en zones rurales, mais il lui est apparu nécessaire d'opérer des transformations à un niveau politique supérieur afin de lever les obstacles structurels à la réalisation de ses projets agricoles<sup>103</sup>. De fréquents changements ayant par le passé ralenti le déroulement normal des activités du ministère sénégalais de l'Agriculture, plusieurs analystes considèrent que ce dernier a besoin d'être refondé pour plus d'efficacité. La NASAN a rassuré les autorités politiques à Ottawa que le Sénégal était résolu à améliorer sa gouvernance. Une priorité pour les agents canadiens consistait notamment à réformer le système foncier de manière à permettre l'attribution de titres individuels et la vente de terres. À leur avis, le régime foncier actuel, parce qu'il ne confère pas de droits de propriété et limite les allocations de terres aux résidents de la commune, limite le développement de fermes modernes.

#### **Le soutien financier du Canada pour la NASAN au Sénégal**

Parallèlement à ses engagements globaux dans le cadre de la NASAN, le gouvernement canadien a promis un soutien monétaire au Sénégal. Dans ce pays, le Canada avait déjà identifié la sécurité alimentaire comme une priorité de développement. Le Canada s'est engagé à dédier au Sénégal un financement annuel de 20 millions de dollars pendant 3 ans, représentant ainsi le deuxième plus

important donateur en direction de la NASAN. La totalité des fonds s'élève à 80 millions de dollars entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2017, sous réserve de disponibilité pour les 3 dernières années. Les promesses financières du Canada en faveur de la Nouvelle Alliance dans tous les pays concernés s'élèvent à 299 millions de dollars. Bien que notable, le budget du Canada sous la NASAN ne représente que le quart de l'argent promis lors du sommet de L'Aquila<sup>104</sup>.

**Table 1. Les prévisions de financement du Canada sous la NASAN**

<b>Initiative</b>	<b>Montant (\$)</b>
Projets de sécurité alimentaire au Ghana et en Éthiopie	169 millions
Initiative en matière de nutrition	25 millions
Fonds du secteur public GAFSP	25 millions
Programmes agricoles, appui budgétaire et soutien logistique au Sénégal	80 millions
<b>Total</b>	<b>299 millions</b>

Selon les agents du gouvernement canadien, le Canada octroyait déjà des sommes comparables pour l'agriculture et la sécurité alimentaire au Sénégal avant le démarrage de la Nouvelle Alliance. Le raisonnement du Canada consistait dès lors à comptabiliser toutes les dépenses encourues en agriculture après novembre 2013 au titre de ses engagements pour la NASAN<sup>105</sup>. Le Canada n'a donc vraisemblablement pas augmenté son budget d'aide au Sénégal à la suite de la Nouvelle Alliance<sup>106</sup>. L'absence d'une hausse est d'autant plus plausible que le but de la NASAN consiste précisément à encourager l'investissement privé en agriculture. Cependant, la NASAN a contribué à maintenir les projets agricoles en cours qui auraient pu être remis en cause, dans la mesure où tous les programmes doivent être reconduits chaque année. En effet, en tant que chef de file du G7 au Sénégal, il aurait été difficilement concevable que le Canada se désengage de son volet agricole<sup>107</sup>.

La majorité des projets que le Canada poursuit au Sénégal dans le secteur du développement agricole et de la sécurité alimentaire sous la NASAN ont été lancés avant le début de cette initiative. Ils ont pour la plupart démarré entre 2009 et 2012, probablement à la suite des engagements de L'Aquila. Au Sénégal, le Canada pilote cinq programmes phares qui comptent pour ses engagements financiers dans le cadre de la NASAN : le Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes (PADEN), le Programme d'appui au développement économique de la Casamance (PADEC), le Projet d'appui à la production de riz pour la sécurité alimentaire au Sénégal (Bey Dunde), l'Appui intégré à la sécurité alimentaire et la nutrition (AISAN) et le Projet intégré pour la nutrition dans les régions de Kolda et Kédougou (PINKK). (Pour plus d'informations sur les buts, la durée, les partenaires et les budgets de ces programmes, voir l'Annexe 4). Ces programmes bénéficient d'une enveloppe globale de 89,8 millions de dollars répartis sur plusieurs années. Les orientations fondamentales de l'aide canadienne au Sénégal n'ont donc pas significativement changé avec la création de la NASAN. Le Canada n'a pas introduit d'autres projets agricoles majeurs depuis l'adoption de la Nouvelle Alliance, à l'exception du PINKK, un nouveau projet relatif à la nutrition. Il est difficile de déterminer si la NASAN est à l'origine de la mise en oeuvre de PINKK au Sénégal, puisque le Canada finance l'Initiative pour les micronutriments (IM) dans plusieurs pays au titre de son engagement à « l'égard de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants » dans le cadre de l'Initiative de Muskoka.

Après le lancement de la NASAN, le gouvernement sénégalais a adopté un autre plan directeur en février 2014, le Plan Sénégal émergent (PSE), lequel constitue désormais le principal cadre politique articulé autour de huit secteurs jugés clés pour la croissance économique. Le Canada est supposé octroyer au Sénégal 51,5 millions de dollars pour la réalisation du PSE au cours de la période 2016-2020<sup>108</sup>. Une partie de cette somme est comptabilisée dans les 80 millions de dollars promis pour la NASAN. Le déboursement des fonds canadiens au Sénégal est assujéti au respect d'un certain nombre d'engagements déclinés dans le Cadre de coopération de la NASAN. En effet, le Canada a utilisé le prétexte de la Nouvelle Alliance afin de centrer ses conditions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (en plus de la gestion des finances publiques et des ressources extractives)<sup>109</sup>. Afin d'obtenir la tranche fixe annuelle de cinq millions de dollars de l'appui budgétaire général, le Sénégal doit se soumettre à cinq exigences, dont la production à chaque année d'une Revue conjointe du secteur agricole<sup>110</sup>. Si le Sénégal ne parvient pas à atteindre un de ces objectifs, il risque de perdre à la fois la tranche fixe et la tranche variable de l'appui canadien.

En 2016, le décaissement des tranches variables<sup>111</sup> a été soumis au respect de onze conditions, dont cinq relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la sécurité alimentaire : la réforme de la législation foncière ; l'adoption de la Stratégie de reconstitution du capital semencier ; la publication du décret sur l'exonération du matériel agricole ; l'élaboration et l'approbation de la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et la résilience<sup>112</sup> ; et la rédaction d'une Lettre de politique sectorielle sur la nutrition. Les conditions attachées aux tranches variables sont ajustées annuellement en fonction des progrès réalisés. Sur les 11 conditions<sup>113</sup> fixées par le Canada en 2016, une seule n'a pas encore été respectée par le Sénégal – la soumission à l'Assemblée nationale d'un texte de loi sur la réforme foncière. Les engagements que l'État sénégalais a pris sous la NASAN et que le Canada utilise comme conditions d'allocation de son soutien budgétaire sont discutés plus en détail dans la section 5.

En plus des programmes agricoles qu'il conduit et de l'aide budgétaire qu'il fournit, le Canada a financé plusieurs activités ponctuelles en rapport avec la Nouvelle Alliance. Le Canada a ainsi payé l'organisation d'ateliers pour l'élaboration du Cadre de coopération, de la cérémonie officielle de lancement de la NASAN, de séance de discussion du premier rapport d'avancement et de la révision du Cadre de coopération. Le Canada a aussi embauché deux consultants pour sonder les PTF et les OSC afin d'assister la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles (DAPSA) dans la rédaction du premier Rapport d'avancement<sup>114</sup>. Enfin, le Canada a engagé un consultant pour élaborer et identifier les engagements des OSC dans la version révisée du Cadre de coopération et le second rapport d'avancement.

En date de mars 2014, le gouvernement canadien avait distribué 11,8 millions de dollars au Sénégal<sup>115</sup>. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 30 mars 2015, le Canada a dépensé 22,62 millions de dollars pour ses projets sous la NASAN au Sénégal<sup>116</sup>. La méthode de calcul des déboursements pour 2016 ne correspond pas à celle des années précédentes, rendant la comparaison difficile.<sup>117</sup>

### **Soutien logistique : le Canada contribue à accélérer le processus de mise en œuvre au Sénégal**

Selon un agent du gouvernement canadien, le Canada a collaboré avec le Royaume-Uni, qui était en ce moment coordonnateur du Conseil du leadership, afin d'apporter des modifications dans l'approche de la Nouvelle Alliance avant sa mise en œuvre au Sénégal. Sur la base de l'expérience

passée de la NASAN, les deux pays ont convenu que les Cadres de coopération devaient mieux prendre en compte les questions d'autonomisation des femmes et de nutrition. Le Canada a également plaidé pour une plus grande implication des ONG au sein de la NASAN.

Même si le Canada a encouragé le Sénégal à adhérer à la Nouvelle Alliance, il n'est pas directement chargé de sa mise en oeuvre. Cette responsabilité revient au comité technique et au comité de pilotage du PNIA<sup>118</sup> qui ont la tâche de coordonner les activités relatives à la NASAN (pour l'organigramme de la NASAN au Sénégal, voir l'Annexe 6). En tant que facilitateur de la Nouvelle Alliance, le personnel de l'ambassade du Canada a assisté le gouvernement sénégalais dans l'élaboration d'une première mouture du Cadre de coopération. Bien qu'il ait accompagné le Sénégal dans l'identification des objectifs politiques à poursuivre dans le cadre de cette initiative et ait profité de cette occasion pour échanger avec le gouvernement sénégalais sur des questions jugées prioritaires, le Canada affirme qu'il n'a pas imposé ses choix<sup>119</sup>. Un haut fonctionnaire du gouvernement sénégalais impliqué dans l'élaboration du Cadre de coopération soutient également que ces échanges se sont déroulés dans un esprit de collaboration.

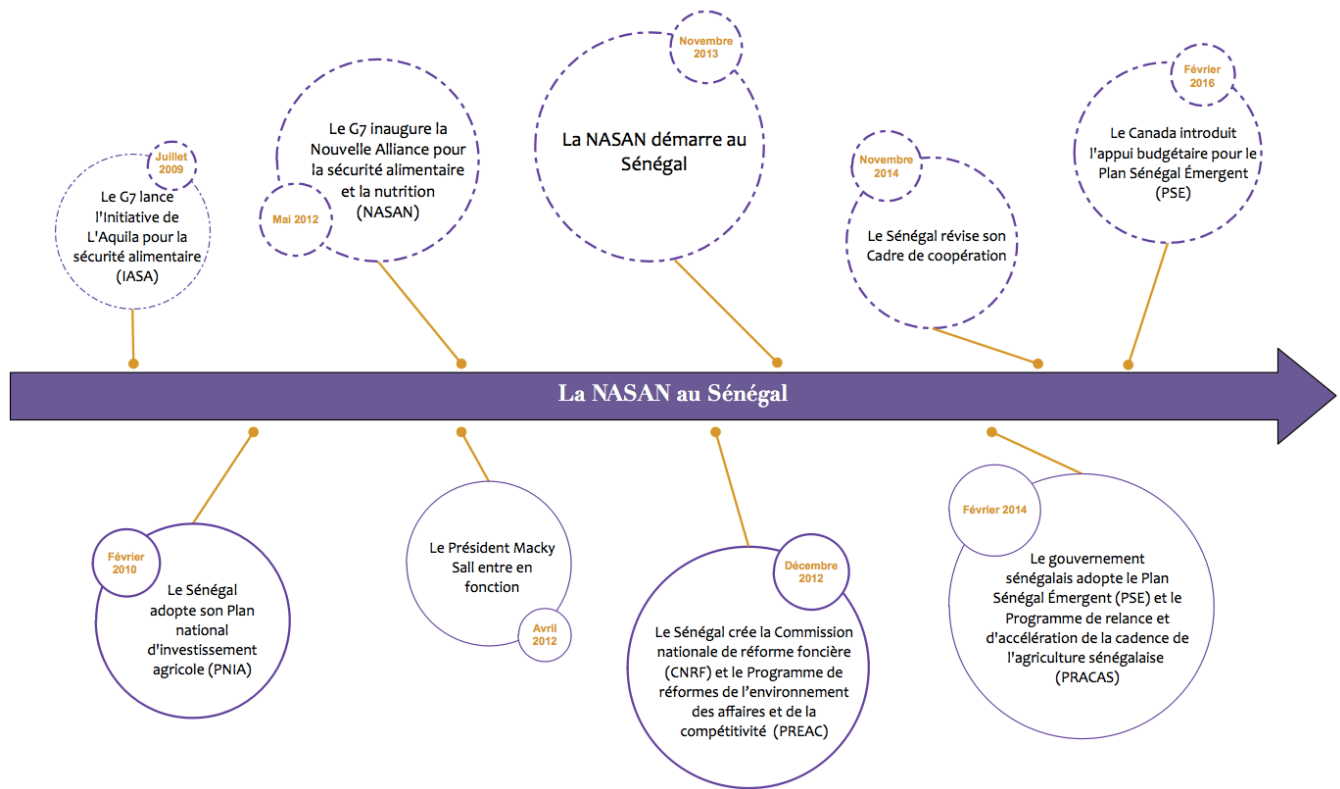


Figure 1. Chronologie des activités de la NASAN au Sénégal

Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER) a aussi organisé des sessions de consultation et des ateliers de validation avec l'appui technique de l'ambassade du Canada. Seulement six mois se sont écoulés entre la décision du Sénégal de rejoindre la NASAN et l'inauguration officielle du programme<sup>120</sup>. À cet égard, la délégation canadienne semble avoir motivé les parties prenantes à agir rapidement. Aux dires de tous, le dynamisme du Canada a



contribué à accélérer le processus de mise en œuvre de la Nouvelle Alliance, tel que confirmé par un agent du gouvernement sénégalais : « Le Canada a eu un rôle vraiment important, très proactif, beaucoup plus proactif que nous, parce que nous on a mille choses à faire ! C'est vrai, le BACDI [*Bureau d'appui à la coopération canadienne*] a beaucoup travaillé sur la NASAN. Vraiment, je peux dire que, les premiers pas, c'est eux ! »<sup>121</sup>.

Si le Canada a apporté son aide au gouvernement sénégalais, il ne s'est pas activement impliqué dans la sélection des entreprises prenant part à la NASAN. Au Sénégal, l'USAID à Washington a financé Monitor Deloitte afin d'identifier les investisseurs privés en collaboration avec l'APIX, l'agence gouvernementale du Sénégal qui guide les entreprises dans les procédures administratives. Monitor Deloitte a d'abord approché des compagnies qui collaboraient déjà avec l'USAID ou l'ambassade des États-Unis dans le cadre d'autres programmes<sup>122</sup>. Le cabinet aurait initialement procédé à ce recensement en prévision de la visite d'Obama au Sénégal du 26 au 28 juin 2013. Certaines entreprises sélectionnées afin de rencontrer le président des États-Unis ont été incluses dans la NASAN<sup>123</sup>. Le cabinet de consultants a également contacté la division économique de plusieurs ambassades, y compris celle du Canada. Le Canada n'a cependant pas offert de suggestions sur de potentiels partenaires de la NASAN<sup>124</sup>. Monitor Deloitte a aussi approché deux organisations patronales, le Conseil national du patronat (CNP) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) afin d'identifier les potentiels collaborateurs de la Nouvelle Alliance. Enfin, certaines compagnies déjà en contact avec l'APIX ont été référées par cette dernière.

La Nouvelle Alliance a recruté les entreprises de façon informelle dans la mesure où aucun appel public à manifestation d'intérêt n'a été lancé. Il semble que la NASAN n'ait pas utilisé de critères fermes afin de sélectionner ou d'exclure les compagnies, puisque le but était d'en recruter le plus possible. En effet, il était simplement demandé aux entreprises de fournir une lettre d'intention basée sur un modèle prédéfini dans laquelle elles confirmaient que leur plan d'affaires était en adéquation avec les objectifs du PDDAA au Sénégal. Elles étaient également invitées à décrire le contenu, le montant, la durée et l'emplacement de leurs investissements, de même que le nombre de petits producteurs qu'elles espéraient impacter. Il n'était pas demandé aux entreprises de démontrer comment leurs activités pouvaient améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Certaines n'ont même pas spécifié le nombre de petits producteurs qu'elles souhaitaient toucher. Ainsi, l'intention d'investir des fonds privés en agriculture compris au sens large semble avoir constitué le seul critère de sélection nécessaire à l'entrée dans la NASAN<sup>125</sup>.

Bien qu'officiellement le Canada soit toujours le leader du G7 au sein de la Nouvelle Alliance au Sénégal, ses responsabilités ont été progressivement diminuées. Dès juin 2013, soit avant même le lancement de la NASAN, la France a pris en charge le partenariat du G8 pour la transparence et la gouvernance foncière au Sénégal.<sup>126</sup> En 2015, l'Union africaine a désigné la France pour rencontrer les PTF, Grow Africa pour démarcher les compagnies et le Système régional d'analyse stratégique et de gestion de connaissances (SAKKS) pour évaluer le gouvernement dans le cadre du second rapport d'avancement. Africa Lead a compilé les informations et coordonné la rédaction du document. Les délégations canadiennes et sénégalaises chargées de la supervision de la NASAN au Sénégal n'ont pas entièrement saisi les raisons de cette décision qui, à leurs yeux, semblait imposée d'en haut. De plus, la primature et le ministère sénégalais de l'Agriculture se coordonnent désormais directement avec l'Union africaine concernant la NASAN<sup>127</sup>. Le Canada n'est pas impliqué

dans ces échanges. Ce changement pourrait être un signe encourageant que l'UA tient maintenant les rênes de la Nouvelle Alliance, mais en conséquence, le personnel canadien se sent moins engagé et responsable par rapport à la NASAN. Finalement, l'élection d'un gouvernement libéral au Canada en novembre 2015 semble signaler un changement de priorités dans les orientations de l'ADO, avec un intérêt moindre porté à la Nouvelle Alliance<sup>128</sup>.

#### 4. ATTENTES ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DE LA NASAN AU SÉNÉGAL

---

Au Sénégal, la NASAN vise à « attirer et à mobiliser des investissements privés, nationaux et étrangers afin de stimuler et de soutenir le développement durable du secteur agricole »<sup>129</sup>. Selon les termes du Cadre de coopération, « Il s'agit en matière de sécurité alimentaire et de nutrition d'accroître l'accès en tout temps et partout à une nourriture de qualité en quantité suffisante, de réduire la pauvreté et d'éliminer la faim en respectant les engagements souscrits sur les questions d'environnement, de genre et d'accès de la petite exploitation familiale, notamment celle des femmes, aux ressources productives »<sup>130</sup>. La NASAN au Sénégal ambitionne de contribuer aux efforts du gouvernement visant à réduire le taux de pauvreté de 46,7% en 2013 à 39,48% en 2016<sup>131</sup>.

Avant le lancement de la Nouvelle Alliance au Sénégal, Monitor Deloitte a été chargé d'enquêter auprès de la communauté d'affaires afin de proposer des mesures destinées à améliorer le cadre institutionnel. L'étude que le cabinet-conseil a produite identifie cinq contraintes principales à l'investissement agricole dans ce pays : la complexité des procédures administratives et l'absence d'implication du secteur des affaires dans le processus de réforme fiscale ; les difficultés à obtenir du financement bancaire et à souscrire à l'assurance agricole ; les entraves à l'accès à la terre ; le coût élevé de l'électricité, ainsi que des infrastructures de transports et d'irrigation déficientes ; la faible structuration des chaînes de valeur, notamment les problèmes à se procurer des intrants<sup>132</sup>. Sur la base de ces constats, Monitor Deloitte a émis une série de recommandations, à savoir la création de canaux institutionnels afin d'impliquer le secteur privé dans la conduite des réformes gouvernementales ; le développement de l'assurance agricole et des accords de crédit-bail ; le renforcement de la collaboration avec les banques ; les partenariats public-privé pour améliorer l'état des installations routières et des systèmes d'irrigation ; la contractualisation foncière afin de faciliter l'accès des investisseurs à la terre ; et la promotion des contrats de production agricole et l'encadrement technique des paysans. Les deux versions du Cadre de coopération ont pris certaines de ces recommandations en considération.

Plusieurs représentants de la société civile au Sénégal reconnaissent que les arrangements contractuels entre producteurs et entreprises privées peuvent représenter un compromis acceptable. Ils suggèrent que l'investissement privé soit dirigé vers les activités de transformation demandant un haut niveau de financement et de technicité. Par ailleurs, une division du travail entre exploitations familiales chargées de la production et compagnies responsables de la transformation alimentaire pourrait limiter la pression sur le foncier<sup>133</sup>. Cependant, beaucoup d'OSC, y compris au Sénégal, estiment que la NASAN met de l'avant une définition étroite de l'investissement principalement centrée sur l'agrobusiness. Ces dernières remarquent que, considérés collectivement, les petits producteurs eux-mêmes représentent les plus grands

investisseurs en agriculture et devraient recevoir du soutien afin de développer leur exploitation. Pourtant ce type d'investissement demeure largement invisible dans le discours de la Nouvelle Alliance, puisqu'elle accorde la priorité à l'industrie privée dans les changements politiques proposés. Selon les OSC sénégalaises, afin de renforcer l'agriculture familiale, il est nécessaire de fournir une formation professionnelle aux petits producteurs, de mettre en place des aménagements hydroagricoles et d'instaurer des mesures d'adaptation aux risques climatiques<sup>134</sup>. Les organisations paysannes demandent aussi un accès facilité au crédit, à l'équipement agricole et aux intrants.

#### 4.1 De grands espoirs pour la NASAN au Sénégal

La NASAN a suscité beaucoup d'attentes au Sénégal. Plusieurs compagnies voyaient dans la Nouvelle Alliance une plateforme leur permettant de soumettre leurs doléances au gouvernement sénégalais. « Nous considérons que la NASAN est un point de ralliement entre nous et l'État [...]. Un des facteurs qui nous a poussés à nous affilier à la NASAN, c'est de nous faire entendre par rapport à nos handicaps »<sup>135</sup>. Plusieurs PDG s'attendaient à des changements politiques rapides en réponse aux besoins exprimés. D'autres pensaient qu'ils obtiendraient du gouvernement un soutien personnalisé afin de résoudre leurs blocages opérationnels spécifiques. Par exemple, certains entrepreneurs ont cru que leur participation à la NASAN faciliterait l'accès à la terre. Beaucoup espéraient aussi recevoir une formation ou une assistance technique dans la poursuite des engagements déclinés dans leurs lettres d'intention.

Quelques compagnies, de même que certains agents du gouvernement sénégalais, ont compris que la NASAN offrirait un soutien financier au secteur privé. D'autres pensaient plutôt accéder à de l'information privilégiée afin de nouer des partenariats avec le gouvernement sénégalais, les donateurs ou les compagnies étrangères – cette possibilité était d'ailleurs suggérée dans le modèle même de lettre d'intention. D'autres encore ont vu dans la Nouvelle Alliance une opportunité de publiciser leurs activités, de rehausser leur renommée ou de participer à des événements publics d'envergure. Bref, les attentes et les niveaux de compréhension par rapport aux objectifs de la NASAN varient considérablement selon les partenaires privés rencontrés. Cependant, tous espéraient que la NASAN contribue à améliorer le climat des affaires dans lequel ils opèrent.

Au moment où la Nouvelle Alliance a débuté, le gouvernement sénégalais envisageait déjà différentes avenues afin d'augmenter l'investissement privé en agriculture. Le Premier ministre en fonction était Abdoul Mbaye, un ancien banquier favorable au secteur privé<sup>136</sup>. Même si le Sénégal n'a pas lui-même amorcé le processus d'adhésion à la NASAN, le Premier ministre et son équipe y ont vu une occasion de restructurer l'environnement fiscal de manière à développer les entreprises d'agrobusiness domestiques et internationales. De l'avis d'un haut fonctionnaire sénégalais, la Nouvelle Alliance a offert un cadre permettant de bénéficier de l'expérience d'autres pays dans la réforme de l'environnement des affaires et la compilation de ces mesures dans un Cadre de coopération. Ils ont également apprécié la possibilité d'échanger avec le secteur privé lors des rencontres de la NASAN. En somme, ils ne sentent pas que la NASAN leur ait été imposée de l'extérieur.

Un agent du gouvernement sénégalais a aussi comparé la Nouvelle Alliance à « un banquet » permettant au Sénégal de tisser des liens avec des acteurs appartenant à un réseau de

superpuissances. À son avis, le Sénégal ne pouvait pas laisser passer cette occasion dans un contexte où plusieurs autres pays africains avaient déjà adhéré à la NASAN. Bénéficiaire de l'accompagnement d'un leader du G7 conférait aussi une crédibilité au Sénégal et constituait un gage de garantie supplémentaire pour les investisseurs privés. Cependant, le gouvernement sénégalais ne semblait pas s'attendre à des financements additionnels pour la conduite de ses propres programmes agricoles. Par ailleurs, l'APIX voyait dans la NASAN un moyen d'encourager les compagnies ayant sous-évalué leur potentiel d'investissement, mais pas nécessairement un instrument afin d'attirer de nouvelles entreprises.

## 4.2 Engagements des parties prenantes sous la NASAN

Le gouvernement sénégalais, les compagnies privées et les donateurs internationaux ont chacun décliné une série d'engagements propres. Ces trois groupes d'acteurs ont également élaboré des promesses communes. Les OSC ne figurent pas dans le premier Cadre de coopération, mais ont été intégrées dans la seconde version du document. L'ensemble des parties prenantes à la NASAN sont censées évaluer leur progrès annuellement, mais leurs engagements demeurent volontaires, y compris les lettres d'intention signées par les compagnies privées.

### Les engagements du gouvernement sénégalais

Le gouvernement du Sénégal a initialement identifié trois objectifs généraux afin de répondre aux ambitions de la NASAN : 1) « Créer un environnement des affaires incitatif en vue d'augmenter les investissements privés dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, foresterie) et la nutrition »; 2) « Améliorer la productivité et la compétitivité des filières en vue d'assurer la sécurité alimentaire »; 3) « Réduire la prévalence de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans »<sup>137</sup>.

À cet effet, le gouvernement sénégalais a prévu de mettre en œuvre 17 mesures. Afin d'atteindre le premier objectif susmentionné, l'État a promis de diminuer les subventions consenties sur les intrants agricoles de 0,5% à 0,3% du produit intérieur brut sur 3 ans et de mieux identifier les bénéficiaires ; d'augmenter le volume des « crédits bancaires » dédiés à l'agriculture de 3% à 8% d'ici 2015; de « définir et mettre en œuvre des mesures de gestion foncière pour une agriculture responsable » et d'introduire des exemptions fiscales sur l'achat de matériel agricole. Le gouvernement a identifié huit « actions politiques » additionnelles visant à mieux structurer les chaînes de valeurs agricoles, notamment le développement des infrastructures afin de faciliter l'écoulement de la production et les capacités de stockage ; la reconstitution du capital semencier avec l'implication du secteur privé ; l'exécution du Plan national de développement de l'élevage; l'application de la Lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture et la poursuite du Programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres. Pour diminuer la prévalence des retards de croissance et de maigreur extrême chez les enfants de moins de 5 ans, le gouvernement sénégalais s'est engagé à actualiser et/ou mettre en œuvre sa Lettre de politique sectorielle sur la nutrition, sa Lettre de politique sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le Code de commercialisation des substituts au lait maternel<sup>138</sup> et le Codex Alimentarius<sup>139</sup>.

Le gouvernement du Sénégal a aussi élaboré des objectifs ne figurant pas dans les 17 mesures politiques évoquées, mais qui apparaissent dans le corps de texte du premier Cadre de coopération. Il s'agit notamment de la volonté d'encourager les contrats de production, de faciliter l'accès au

crédit-bail sur l'équipement agricole et de promouvoir l'assurance agricole. De plus, l'État vise à stimuler l'investissement privé « en privilégiant la participation de toutes les parties prenantes dans la formulation des politiques ». Enfin, les autorités sénégalaises ont réitéré le désir d'œuvrer pour la promotion économique des femmes dans le secteur agricole, principalement à travers un meilleur accès aux facteurs de production, aux services et aux marchés, de même qu'un renforcement de leurs capacités techniques et managériale<sup>140</sup>s.

Avec l'adoption du Cadre de coopération révisé en 2014, le gouvernement sénégalais a spécifié et décomposé les 17 mesures initiales en 50 indicateurs. La majorité de ces objectifs concernent l'amélioration du climat des affaires (25) tandis que seules 8 se rapportent directement à la nutrition. Dans le second rapport d'avancement, le gouvernement a identifié cinq rubriques de suivi : amélioration de l'environnement des affaires ; législation et politiques des ressources naturelles et foncières ; nutrition ; institutions politiques et politiques des intrants<sup>141</sup>.

### Les engagements des partenaires privés

Les partenaires privés qui ont soumis des lettres d'intentions ont promis de « mettre en place des cadres de concertation interne qui contribueront à une meilleure prise en charge des objectifs de la NASAN notamment l'articulation entre les groupes de producteurs, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle [...] et à favoriser des investissements responsables ainsi que la mobilisation de financement »<sup>142</sup>. Un autre engagement a par la suite été ajouté dans le premier Rapport d'avancement publié en 2014, selon lequel le secteur privé promet de « collaborer efficacement avec le Gouvernement pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui auront un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique »<sup>143</sup>. La version révisée du Cadre de coopération comprend également de nouveaux objectifs pour les compagnies. Il y est mentionné que le secteur privé promet de créer des groupes de travail pour structurer les différentes chaînes de valeurs agricoles à l'image des cadres de concertation interprofessionnelle au niveau des filières tomate et riz. Les partenaires privés prennent aussi l'engagement de mieux considérer les intérêts stratégiques des femmes et leurs besoins pratiques. Les futures lettres d'intentions devront identifier les moyens à mobiliser afin d'encourager l'autonomisation des femmes en agriculture.

Au-delà de ces engagements communs, les partenaires privés ont formulé des cibles propres dans leurs lettres d'intention respectives. Les compagnies impliquées dans la NASAN diffèrent significativement en termes d'objectifs et de niveaux d'investissement prévus (voir l'Annexe 7 pour un inventaire des secteurs d'activités et des engagements financiers). Tel que mentionné ci-dessus, la NASAN a accepté toute compagnie ayant manifesté un intérêt à adhérer sans imposer de balises. En conséquence, l'initiative comprend un ensemble hétérogène d'entreprises, allant de firmes sénégalaises poursuivant une mission sociale à des multinationales tournées vers les marchés d'exportations, en passant par d'anciennes agences d'État privatisées en difficulté financière<sup>144</sup>.

Les entreprises engagées dans la NASAN s'activent dans des domaines variés : fourniture d'intrants, production agricole, transformation alimentaire, ainsi que services techniques et financiers<sup>145</sup>. Dans la mesure où les compagnies de transformation s'approvisionnent en matières premières auprès des petits producteurs, elles n'entrent pas nécessairement en compétition avec ces derniers, quoiqu'elles leur offrent parfois de faibles prix d'achat. Au moins six entreprises exportent une

partie ou la totalité de leur production halieutique, fruitière et légumière. Cependant, les produits agricoles qui ne répondent pas aux critères d'exportation sont écoulés sur le marché local. Les autres activités prévues par les partenaires privés dans le Cadre de coopération incluent la formation technique, le soutien aux organisations de producteurs et la vente de produits d'assurance. De plus, six partenaires se sont engagés à créer des emplois pour les femmes, à acheter leur production, à augmenter leurs revenus ou à collaborer avec des groupements féminins. La valeur monétaire de ces promesses n'est toutefois pas quantifiée.

Si toutes les lettres d'intentions de la NASAN sont considérées (y compris les compagnies qui ont par la suite quitté l'initiative), les partenaires privés ont promis d'investir au Sénégal 770,65 millions de dollars. Sur la base de l'information disponible, les activités de transformation alimentaire représentent le secteur d'activités le plus important en matière d'engagements financiers sous la NASAN (environ 245,65 millions de dollars), suivi de la production agricole (au moins 139,25 millions de dollars), de la fourniture d'intrants (approximativement 112,6 millions de dollars) et de la formation et des services (à peu près 12,65 millions de dollars). Toutes les entreprises impliquées opéraient déjà au Sénégal avant le lancement la NASAN et avaient pour la plupart planifié les investissements annoncés. Cependant, il semble que quelques compagnies aient élaboré de nouveaux projets afin de prendre en compte les questions de sécurité alimentaire. Par exemple, une compagnie qui exportait déjà des fruits et légumes a envisagé de cultiver des céréales locales pour le marché national. Certains partenaires privés semblent par ailleurs avoir amplifié la portée de leur projet dans l'espoir de recevoir du financement de la NASAN ou du gouvernement sénégalais.

### **Les engagements des partenaires techniques et financiers**

Sous la NASAN, les PTF ont réitéré leurs engagements antérieurs à « (i) aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés ; (ii) fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre »<sup>146</sup>. Le Cadre de coopération révisé contient un troisième engagement qui consiste à « (iii) accompagner le Sénégal à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA et de la NASAN »<sup>147</sup>.

Il semble que les fonds promis par les autres donateurs dans le cadre de la Nouvelle Alliance au Sénégal avaient également été programmés avant son lancement<sup>148</sup>. Les États-Unis n'ont pas non plus mobilisé de sommes d'argent spécifiquement dédiées à la NASAN, puisque les fonds indiqués dans le Cadre de coopération concernent deux initiatives déjà existantes : *Feed the Future* et le *Millennium Challenge Corporation Compact*. Sous la NASAN, chaque pays donateur continue à définir ses propres objectifs et à poursuivre ses programmes agricoles indépendamment, même si les PTF ont en principe accepté de cadrer le contenu de leurs interventions avec les priorités énoncées dans le PNIA.<sup>149</sup> Au total, les pays du G7 et les partenaires au développement ont planifié l'octroi de 1,05 milliard de dollars pour financer les activités incluses dans la NASAN au Sénégal. Après l'Éthiopie à qui 1,31 milliard de dollars ont été promis, le Sénégal représente le second bénéficiaire de fonds de la Nouvelle Alliance en importance.

### Les engagements des organisations de la société civile

L'inclusion d'engagements des OSC constitue une addition au Cadre de coopération révisé qui semble être une spécificité du Sénégal<sup>150</sup>. Le document reconnaît explicitement que les OSC sont parties prenantes de la Nouvelle Alliance. À ce titre, elles ont accepté de jouer un rôle de surveillance et d'alerte, ainsi que de s'assurer que les engagements de la NASAN sont respectés, en particulier ceux relatifs aux questions foncières, à l'accès aux ressources financières, à la formation technique, à l'émergence du mouvement coopératif, au renforcement de capacités des femmes, à l'encadrement de la production semencière et aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale<sup>151</sup>. À cet effet, les OSC ont promis de prendre part aux rencontres organisées dans le cadre de la NASAN, à relayer l'information relative à cette initiative et à contribuer à résoudre les problèmes liés à la terre.

### Les engagements communs

Les engagements communs au gouvernement sénégalais, aux investisseurs privés et aux PTF concernent notamment la préservation de « la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique » et le respect des Directives volontaires<sup>152</sup>. Les parties prenantes à la NASAN ont aussi émis l'intention d'atteindre les objectifs se rapportant au « Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants » et à la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union africaine.

## 5. ANALYSE DES OBJECTIFS DE LA NASAN AU SÉNÉGAL

---

Les partisans de la Nouvelle Alliance soutiennent que l'initiative promeut le principe de l'appropriation nationale, tandis que les critiques jugent au contraire qu'elle impose des politiques injustifiées aux pays participants. Cependant, la NASAN n'a pas induit de changements politiques majeurs au Sénégal. Le Cadre de coopération ne contient essentiellement que des objectifs et programmes déjà existants, lesquels ont été regroupés dans un seul document.

Dans cette section, les buts et les principes de la Nouvelle Alliance sur papier seront examinés en lien avec les critiques qu'elle a reçues. Il sera illustré comment la NASAN au Sénégal repose sur des postulats relativement fragiles et des méthodes d'évaluation questionnables. Par contre, le Cadre de coopération contient un certain nombre de mesures gouvernementales susceptibles d'encourager le développement de l'agriculture au Sénégal.

### 5.1 Influence de la NASAN sur les politiques nationales

La Nouvelle Alliance s'inscrit globalement en cohérence avec les priorités et orientations du Sénégal en matière d'agriculture, lesquelles encouragent une plus grande participation du secteur privé depuis l'arrivée au pouvoir du président Abdoulaye Wade en 2000.<sup>153</sup> Les autorités politiques sénégalaises estiment elles aussi que les objectifs généraux de la NASAN sont en phase avec l'approche du gouvernement pour le développement de l'agriculture au Sénégal.

Un manque de continuité institutionnelle est toutefois observable. Le gouvernement sénégalais affirme que les buts de la Nouvelle Alliance s'arriment à ceux du PNIA. Toutefois, plusieurs mesures

contenues dans le Cadre de coopération de la NASAN n'apparaissent pas dans le PNIA en soi étant donné l'accent explicite de la Nouvelle Alliance sur le secteur privé et la création de nouvelles initiatives avec la succession de Wade à Macky Sall<sup>154</sup>. En février 2014, le gouvernement a aussi lancé un nouveau programme dans le secteur agricole, le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS). Par la suite, le gouvernement sénégalais a détourné son attention du PNIA en faveur du PRACAS, qui apparaît désormais comme son programme phare en matière d'agriculture.

L'inclusion d'objectifs sans rapport avec le PNIA ne signifie pas qu'ils résultent de l'adhésion du Sénégal à la NASAN. En effet, plusieurs mesures encouragées par la Nouvelle Alliance étaient déjà envisagées par le gouvernement, illustrant que le Sénégal a disposé d'une certaine marge de manœuvre lui permettant d'intégrer ses priorités actuelles dans le Cadre de coopération. Par exemple, avant la mise en œuvre de la NASAN, les autorités sénégalaises avaient déjà annoncé leur intention d'éliminer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur le matériel agricole, dans le sillage de l'adoption d'un nouveau Code des impôts le 31 décembre 2012. Cette mesure était apparue la première fois dans le programme de la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) lancé par le président Abdoulaye Wade en 2008<sup>155</sup>. De façon similaire, l'idée de créer un fonds gouvernemental pour accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) a émergé pour la première fois en 2010<sup>156</sup>. Dans son programme électoral, Macky Sall a aussi promis de mettre en place un fonds souverain afin d'améliorer l'accès à l'assurance agricole et la modernisation des infrastructures<sup>157</sup>. Bien qu'elle ne soit pas mentionnée dans le PNIA, l'idée de créer le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), le Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) et la Banque nationale de développement économique (BNDE) précède la NASAN. Ensuite, l'idée de créer des bureaux privés d'information financière a été émise par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sans lien avec la Nouvelle Alliance. Finalement, le Programme de réforme de l'environnement des affaires (PREAC) adopté en décembre 2012 contient beaucoup de mesures reprises dans le Cadre de coopération de la NASAN<sup>158</sup>.

Le Canada ne semble pas avoir directement influencé le contenu spécifique du Cadre de coopération, bien qu'il ait récemment énoncé des conditions dans le but d'encourager le gouvernement sénégalais à respecter ses engagements. Le Canada s'appuie ainsi sur les priorités antérieures du Sénégal afin d'émettre ses conditionnalités à l'aide budgétaire. Toutefois, le Canada met l'accent sur les changements politiques qu'il estime de son point de vue les plus pressants, lesquels ne correspondent pas nécessairement à ceux voulus par le gouvernement sénégalais. Si les cadres supérieurs du gouvernement sénégalais ne considèrent pas l'imposition de conditions associées à l'aide budgétaire comme un fardeau indu, c'est néanmoins le Canada qui a approché le Sénégal à rejoindre la NASAN en premier lieu, conférant un caractère circulaire à l'application de ces conditions. En effet, il aurait été sans doute délicat pour le Sénégal de rejeter l'invitation de participer à une initiative portée par le G7 considérant sa dépendance sur l'aide internationale.

En somme, il ne semble pas que le gouvernement sénégalais ait défini de nouveaux objectifs à la suite de son adhésion à la NASAN, tel que corroboré par de hauts fonctionnaires. Cependant, au moment de son lancement, l'État du Sénégal a vu dans la Nouvelle Alliance une confirmation qu'il s'était engagé dans la bonne direction en matière de développement agricole. De plus, les discussions en vue de déterminer les engagements politiques de la NASAN semblent s'être



principalement focalisées sur les besoins du secteur privé sénégalais plutôt que ceux de puissantes multinationales étrangères. Les efforts affichés par la Nouvelle Alliance afin de s'appuyer sur les initiatives africaines en cours sont louables. Cependant, ces priorités ne sont pas élaborées dans le vide, mais s'inscrivent dans un cadre normatif existant. En Afrique, la vision que les élites politiques entretiennent sur le développement agricole est largement influencée par un ensemble de conceptions véhiculées dans les cercles internationaux. Par exemple, plusieurs pays africains ont mis en place un « plan pour l'émergence ». Cependant, le concept d'émergence ne se démarque pas fondamentalement des principes néolibéraux, mais constitue plutôt pour certains un nouvel « avatar » du paradigme de développement concocté par des cabinets privés de consultance qui opèrent dans un environnement économique mondial<sup>159</sup>.

### Objectifs de sécurité alimentaire

La Nouvelle Alliance ne semble pas avoir mené de réflexion approfondie sur les moyens les mieux à même d'améliorer la sécurité alimentaire<sup>160</sup>. Globalement, le Cadre de coopération n'a pas déterminé les causes structurelles à l'origine de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Sénégal. Cette omission rend difficile l'identification de mesures idoines permettant de remédier à la situation. Le Cadre de coopération n'a pas non plus clairement explicité comment le financement privé de l'agriculture peut se traduire en une amélioration de la sécurité alimentaire et une réduction de la malnutrition chez les populations les plus vulnérables<sup>161</sup>. De façon similaire, la NASAN n'a pas accompagné les entreprises participantes afin qu'elles réfléchissent à la meilleure manière de soutenir les petits producteurs dans le cadre de leurs activités d'affaires.

La NASAN repose sur la prémisse que l'intégration des petits producteurs aux chaînes de valeurs représente la solution indiquée afin d'augmenter les revenus et la productivité agricoles et de ce fait, contribuer à la sécurité alimentaire. Plusieurs études illustrent que des chaînes de valeur performantes peuvent effectivement créer des emplois augmenter et le salaire des paysans<sup>162</sup>, ce qui leur permet en retour de se procurer des denrées alimentaires sur le marché<sup>163</sup>. Un meilleur pouvoir d'achat peut améliorer la nutrition si ces revenus supplémentaires sont utilisés pour se nourrir plus sainement. En somme, les paysans n'ont pas nécessairement besoin d'augmenter leur propre production agricole afin d'accroître leur sécurité alimentaire et leur apport nutritionnel.

Cependant, la Nouvelle Alliance ne semble pas considérer l'autre côté de la médaille. Si elles ne sont pas prises en compte, les limitations inhérentes aux chaînes de valeur risquent toutefois d'entraîner de nouveaux problèmes. En effet, l'intégration à des chaînes de valeurs structurées peut restreindre l'autonomie des paysans dans la conduite des activités agricoles, en particulier en situation de monopoles bilatéraux où les acheteurs contrôlent à la fois la production et la vente au détail, comme l'avancent Lee, Gereffi et Beauvais<sup>164</sup>. Les exploitants agricoles qui vendent à l'exportation peuvent être confrontés à des marchés mondiaux volatils qui les rendent plus vulnérables aux aléas économiques que s'ils pratiquaient une agriculture de subsistance. Vorley note également que l'insertion au sein des marchés locaux peut offrir plus de flexibilité pour des producteurs « à court de liquidités » par comparaison avec les chaînes de valeurs, lesquelles impliquent le respect de « contrats, l'appartenance à un groupe de producteurs, des paiements différés et la conformité stricte à des normes de qualité ». Des marchés informels reflétant les variations dans l'offre et la demande peuvent aussi induire des prix de vente plus élevés que des contrats de production dont les termes sont prédéterminés<sup>165</sup>.

Comme le remarquent Seville, Buxton et Vorley, « les ressources préalables dont disposent les producteurs représentent un facteur déterminant dans leur capacité à participer aux marchés formels et à en retirer des avantages ». Dans le processus de modernisation agricole, les paysans moins performants risquent d'être exclus des chaînes de valeur sans bénéficier de filets de sécurité sociale ou d'options alternatives d'emploi. De ce fait, il s'avère important « de rejoindre et d'accompagner les producteurs moins bien organisés afin qu'ils profitent eux aussi » des chaînes de valeur<sup>166</sup>. Pour Vermeulen et Cotula, le caractère inclusif des chaînes de valeur dépend en dernier ressort de la structure de propriété entre producteurs et investisseurs, de la capacité des acteurs locaux à « influencer les principales décisions d'affaires », de la distribution des risques entre partenaires et du juste « partage des coûts et bénéfices économiques »<sup>167</sup>.

Enfin, la NASAN n'a pas réfléchi de façon sérieuse aux effets restrictifs que l'économie mondiale peut exercer sur l'investissement privé au niveau national. Par exemple, les Accords de partenariat économique (APE) entre l'Europe et l'Afrique pour la libéralisation du commerce impliquent l'élimination des taxes douanières sur les produits agricoles en provenance d'Europe. Utilisant des modèles d'analyses économétriques, Jacques Berthelot bat en brèche l'argument de l'Union européenne selon lequel elle ne subventionne pas son agriculture à l'exportation<sup>168</sup>. Les APE risquent ainsi de rendre les denrées agricoles produites en Afrique moins compétitive.

### Changements dans les lois semencières

L'avènement de la NASAN au Sénégal n'a pas entraîné l'adoption de nouvelles lois semencières. Cependant, la Stratégie de reconstitution du capital semencier<sup>169</sup> a été validée en 2016. Le document a été lancé alors que les disponibilités en semences sont insuffisantes par rapport à la demande, malgré plus d'une dizaine d'années d'efforts de la part du gouvernement pour augmenter ses stocks<sup>170</sup>. La stratégie prévoit mettre en place un système semencier performant adapté aux besoins des petits producteurs d'ici 2020. Spécifiquement, la stratégie vise à accroître les quantités de semences certifiées par un Service officiel de contrôle, à veiller à la qualité de la surveillance, à créer des unités de stockages supplémentaires et à éliminer les abus commerciaux. La stratégie compte également s'appuyer sur la présence du Centre du riz pour l'Afrique au Sénégal. Ce centre produit des semences *New Rice for Africa* (NERICA), un cultivar obtenu du croisement de variétés de riz africaines et asiatiques<sup>171</sup>.

Selon l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA), les semences paysannes sont moins performantes de 30% en comparaison des semences certifiées, bien que certaines organisations remettent cette affirmation en cause<sup>172</sup>. Toutefois, la Stratégie n'exclut pas totalement les paysans de la production semencière. Par exemple, les coopératives membres de l'Association pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB) sont responsables de la multiplication en plein champ de semences pré-base fournies par l'ISRA<sup>173</sup>. Cependant, pour remédier au manque de moyens, le gouvernement sénégalais a récemment autorisé certaines entreprises privées à produire des semences pré-base, une activité traditionnellement réservée aux structures étatiques<sup>174</sup>. Par ailleurs, si la Stratégie ne comprend pas de mesures afin de promouvoir les semences paysannes, elle n'impose pas non plus de restrictions à leur production ou à leur échange.

En 2010, le Sénégal a entamé un processus d'adhésion aux Systèmes des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>175</sup>. Mentionnés dans le

Premier rapport d'avancement, aucune référence n'est faite à ces systèmes dans le second rapport. Cependant, le Sénégal a été accepté comme membre le 21 mai 2015<sup>176</sup>. En conséquence, le système de contrôle et de certification des semences du Sénégal est désormais reconnu internationalement. Le Sénégal peut donc exporter des semences de maïs, de riz et de sorgho vers d'autres pays membres. Les promoteurs des normes de l'OCDE avancent qu'elles vont inciter le Sénégal à produire des semences de qualité<sup>177</sup>. Cependant, la pertinence de cette politique est questionable dans la mesure où le Sénégal éprouve déjà des difficultés à approvisionner son marché domestique.

Les détracteurs de la NASAN affirment aussi que celle-ci vise à faciliter l'introduction des OGM sur le continent africain. Il y aurait prétendument eu des discussions à ce sujet dans le contexte de la Nouvelle Alliance au Sénégal, mais cette idée n'a pas été poursuivie à un échelon décisionnel élevé<sup>178</sup>. Les autorités sénégalaises de l'époque ont considéré que la question était trop sensible politiquement pour l'inclure dans le Cadre de coopération<sup>179</sup>. La Stratégie pour la reconstitution du capital semencier n'a pas non plus modifié la Loi n° 2009-27 portant sur la biosécurité qui restreint l'utilisation et la commercialisation des OGM au Sénégal<sup>180</sup>.

### Réforme foncière

En 2012, le Sénégal a entrepris un processus de révision de la Loi 64-46 relative au Domaine national qui confère aux conseils ruraux le pouvoir de gérer la terre depuis 1964. Le contenu de la réforme a été largement inspiré par le Projet de développement inclusif de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) financé par la Banque Mondiale. Malgré les nombreuses consultations effectuées, le président de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) semblait avoir arrêté ses options de réforme à l'avance : immatriculation de toutes les terres au nom de l'État → bail emphytéotique<sup>181</sup> de l'État aux communes → création de sous-baux pour les utilisateurs individuels, nationaux et internationaux. Lors d'une déclaration publique, le président de la République Macky Sall a aussi exclu la possibilité d'une immatriculation des terres au nom des collectivités locales<sup>182</sup>. La CNRF a partagé une première version du document de réforme avec les agences du gouvernement sénégalais, le secteur privé et les ONG en août 2016<sup>183</sup>. Craignant que la formule des baux ne remette en cause les droits coutumiers sur la terre au lieu de les protéger, la société civile a diffusé une déclaration dans laquelle elle déplore l'accent mis sur la reconnaissance des « droits réels à l'exclusion de tous les autres systèmes de sécurisation foncière »<sup>184</sup>.

Il semble que ces récriminations aient été partiellement entendues. Tout en affirmant la nécessité de permettre aux investisseurs privés d'accéder à la terre, le document final de politique foncière<sup>185</sup> publié en octobre 2016 stipule que « l'option fondamentale de la loi sur le domaine national en faveur d'une gestion foncière locale est maintenue » et préconise « une chaîne de formalisation comportant une graduation de droits fonciers pouvant être de nature juridique différente (certificat administratif, attestation de possession foncière ou autre dénomination, bail ou sous-bail, selon le statut du bénéficiaire de l'immatriculation, titre foncier, etc.), avec des passerelles permettant de passer d'un type de titre à un autre »<sup>186</sup>.

Un des objectifs du Cadre de coopération concerne la finalisation d'un « plan de réforme foncière de façon participative pour permettre la délivrance de titres de propriété » aux entreprises<sup>187</sup>. Toutefois, la mise en œuvre de la réforme foncière précède l'adhésion du Sénégal à la NASAN, signifiant que le gouvernement sénégalais aurait probablement conduit le renouvellement des

textes de loi même sans l'avènement de la Nouvelle Alliance. Depuis les 20 dernières années, le gouvernement a démarré sans le mener à terme un processus de révision à trois reprises<sup>188</sup>. Malgré les pressions venant d'institutions internationales ou d'organisations de producteurs locales, l'État a reporté l'actualisation des lois afin d'éviter de déstabiliser le monde rural. Dans ce contexte, la NASAN constitue un motif supplémentaire pour compléter la réforme foncière entamée, mais elle n'en est pas le déclencheur principal.

Initialement, le Canada a fait de l'adoption de la réforme foncière une condition de son appui budgétaire au Sénégal. Après discussion avec le gouvernement sénégalais, il est toutefois apparu que l'Assemblée nationale pouvait possiblement rejeter la proposition de réforme. Le Canada a donc demandé à la place au gouvernement sénégalais de soumettre le texte de loi à l'Assemblée nationale comme condition au décaissement. Les autorités canadiennes déclarent qu'elles n'ont pas tenté d'influencer la position des membres de la Commission sur le contenu de la réforme, bien que le Canada considère que la création de titres fonciers soit fortement souhaitable afin de stimuler l'investissement privé dans l'agriculture.

### **Autres engagements contenus dans le Cadre de coopération**

Au moins en théorie, le gouvernement sénégalais propose dans le Cadre de coopération un certain nombre de mesures bien fondées malgré quelques réserves. Par exemple, un des sous-objectifs de la NASAN concerne la mise en place d'un programme de formation professionnelle en agriculture. Il s'agit d'une intention louable, bien que le financement n'était pas encore disponible au moment de la conduite de la revue conjointe de 2015<sup>189</sup>. Un autre indicateur fait aussi état de la réception de 106 magasins de stockage. Ce projet n'est pas en soi un engagement du gouvernement sénégalais, puisqu'il a été financé par l'UEMOA, mais il constitue néanmoins une initiative pertinente dans un contexte où le Sénégal connaît des taux de 30 à 40% de perte de production post-récolte.

Le Sénégal est aussi le seul pays de la NASAN faisant référence à la nécessité de protéger l'environnement dans son Cadre de coopération<sup>190</sup>. Un des engagements politiques en ce sens stipule que le gouvernement doit « Poursuivre la mise en œuvre du programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres par la gestion durable et intégrée des formations forestières et des sols ». Dans cette perspective, l'opérationnalisation du Cadre national d'investissement stratégique en gestion durable des terres vise à lutter contre la salinisation des sols. Un autre indicateur renvoie à la dissémination par l'ISRA de technologies avancées pouvant aider les paysans à faire face aux changements climatiques – bien qu'il semble correspondre au Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) financé par la Banque mondiale<sup>191</sup>. Cependant, le Cadre de coopération n'aborde pas les liens entre réchauffement climatique, déficits pluviométriques et pénuries alimentaires. Le document ne contient pas non plus de mesures destinées à appuyer l'agriculture biologique et les pratiques agroécologiques.

Une proposition judicieuse concerne l'adoption du Code pastoral par l'Assemblée nationale. L'élaboration de ce Code a débuté en 2013 en concertation avec des experts dévoués à la sauvegarde du pastoralisme. Ce code vise à protéger les zones de pâturages, à réguler la migration saisonnière du bétail, à prévenir les cas éventuels de divagation et à diminuer les conflits entre éleveurs et agriculteurs. La construction de quatre centres de collecte de lait est une autre initiative à saluer<sup>192</sup>. La mise en œuvre du Projet d'aménagement durable des pêcheries du Sénégal

(ADUPES) qui a débuté en 2014 pourrait aider à mieux réguler le secteur dans un contexte de surexploitation des ressources halieutiques. L'Union européenne finance ce programme.

La majorité des experts et ONG sont en faveur d'une diminution des subventions agricoles comme stipulé dans le Cadre de coopération, parce que celles-ci sont souvent détournées par les élites politiques ou les chefs religieux sans parvenir aux petits producteurs<sup>193</sup>. Aussi, les intrants subventionnés sont habituellement délivrés après le début de la saison hivernale, ce qui perturbe le calendrier des récoltes. Selon plusieurs, les paysans les plus démunis ont encore besoin de recevoir des semences et des fertilisants subventionnés, mais la majorité des producteurs bénéficierait davantage d'un accès facilité au crédit afin de se procurer eux-mêmes les intrants sur le marché.

## 5.2 Degré d'inclusion et d'appropriation de la NASAN

L'adhésion du Sénégal à la Nouvelle Alliance résulte d'une décision politique prise dans les plus hautes sphères de l'État. Il n'y a pas eu de consultations publiques préalables afin de discuter de l'intérêt du Sénégal à se joindre à cette initiative. Après que le président Macky Sall ait annoncé la participation du Sénégal à la NASAN, plusieurs réunions ont toutefois été organisées pour élaborer le Cadre de coopération et pour mesurer les progrès enregistrés. Les opinions sur le degré d'inclusion des sessions de discussion varient en fonction des parties prenantes.

Le Sénégal et le Canada décrivent le processus de mise en œuvre de la Nouvelle Alliance comme étant inclusif et transparent, une opinion partagée par certains acteurs, notamment des agences gouvernementales sénégalaises. Par exemple, la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM) considère que la NASAN a pris au sérieux son point de vue et que les ateliers ont représenté une occasion unique de discuter avec d'autres partenaires institutionnels et entreprises privées<sup>194</sup>. Cependant, au vu des informations contenues dans les Rapports d'avancement, les structures sénégalaises responsables des questions de nutrition ne semblent pas avoir été conviées aux ateliers de consultation subséquents. Maintenant qu'il est à nouveau fonctionnel, le Secrétariat exécutif du Conseil national de la sécurité alimentaire (SE-CNSA) souhaiterait être impliqué dans la supervision des activités de la NASAN, surtout que celles-ci se rapportent à la sécurité alimentaire.<sup>195</sup>

Plusieurs organisations de producteurs et de groupes de la société civile estiment que leur participation aux premières séances d'échange n'a servi qu'une fonction cosmétique. Par exemple, ces ONG auraient souhaité prendre part à la sélection des entreprises membres de la Nouvelle Alliance<sup>196</sup>. Cependant, les OSC ont été consultées dans le cadre de la rédaction des Rapports d'avancement. Il ressort des documents officiels de la NASAN que les points de vue des différentes parties prenantes ont été consignés de manière assez transparente. Par exemple, les inquiétudes exprimées par les ONG ont été rapportées dans les premiers rapports de la NASAN (même si certains jugent toutefois que leurs observations ont été diluées ou mal représentées).

Malgré la conduite de ces concertations, les priorités des ONG qui n'étaient pas déjà présentes dans le Cadre de coopération n'ont pas été traduites en de nouveaux objectifs politiques. Les organisations paysannes au Sénégal militent de longue date pour la promotion de l'agriculture familiale et plusieurs sont d'avis que l'agrobusiness concurrence les paysans inéquitablement. Ces préoccupations n'ont pas été intégrées au mode de fonctionnement de la Nouvelle Alliance. Les

OSC ont néanmoins réclamé et obtenu de la NASAN la reconnaissance informelle que les petits producteurs représentent aussi de véritables investisseurs en agriculture. En effet, après avoir critiqué la NASAN, l'ASPRODEB a rejoint l'initiative en tant que partenaire privé, une réalisation importante qui témoigne de l'esprit d'ouverture du Sénégal et du Canada, mais aussi du dynamisme de la société civile sénégalaise (bien qu'ASPRODEB n'ait pas par la suite publicisé son adhésion)<sup>197</sup>.

Plusieurs représentants d'OSC interrogés dans le cadre de la présente étude ne sont pas très familiers avec le contenu spécifique du Cadre de coopération du Sénégal. Cette méconnaissance semble révéler un déficit de communication de la part de la Nouvelle Alliance, mais aussi le faible intérêt que les ONG accordent à cette initiative, dans un contexte où d'autres dossiers sont considérés comme plus urgents, notamment la réforme foncière. Par rapport à d'autres enjeux, certaines ONG ont été moins organisées et mobilisées qu'à l'habitude. D'autres organisations se sont montrées plus proactives. Tout en reconnaissant que les principes de base de la NASAN demeurent problématiques, ces dernières ont élaboré des contre-arguments visant à en modifier de l'intérieur le contenu et les objectifs.

Selon l'équipe canadienne, par le passé, le gouvernement sénégalais conviait à l'occasion le secteur privé à des séminaires et ateliers sans toutefois les consulter systématiquement. À ce chapitre, un des buts de la Nouvelle Alliance consiste à faciliter le dialogue entre le gouvernement et la communauté d'affaires pour une meilleure prise en compte des préoccupations de cette dernière. Les autorités sénégalaises et canadiennes affirment que cet objectif a été atteint. Cependant, l'actuel Premier ministre semble moins enclin à faire avancer l'agenda de la NASAN. En conséquence, plusieurs entreprises de la Nouvelle Alliance maintiennent leurs canaux de lobbying indépendants afin d'influencer le gouvernement sur les questions qui les touchent directement.

Les compagnies privées impliquées dans la NASAN au Sénégal sont partagées entre un sentiment d'incompréhension et de déception, une situation faisant écho à celles du Burkina Faso et du Ghana<sup>198</sup>. Plusieurs partenaires privés interrogés ne saisissent pas entièrement les principes de base de la Nouvelle Alliance. Certaines entreprises trouvent que le nombre de rencontres avec le gouvernement sénégalais est insuffisant et souhaiteraient plus d'interaction avec ce dernier. Par contre, d'autres ressentent de l'impatience vis-à-vis l'inefficacité des réunions, tel que l'exprime un directeur de compagnie : « Je suis resté un peu sur ma faim par rapport à la NASAN parce que c'est beaucoup de discours, beaucoup de déclarations. Mais après les acteurs économiques sur le terrain attendent toujours »<sup>199</sup>. Les partenaires privés se plaignent de ne pas observer de résultats concrets et de suivi approprié après l'administration des questionnaires et la tenue de rencontres. Les compagnies estiment que le langage de la NASAN est abstrait et ne leur permet pas de comprendre clairement les réformes politiques préconisées.

Enfin, aucune consultation directe n'a été organisée auprès des présumés bénéficiaires ou potentiels perdants de la NASAN en zone rurale ou urbaine, à l'image des autres pays africains membres de la Nouvelle Alliance. Aucun des producteurs agricoles rencontrés dans le cadre de cette étude n'affirme avoir jamais entendu parler de la NASAN.

En définitive, la NASAN au Sénégal se caractérise jusqu'à maintenant par un déficit de cohérence, d'appropriation et de communication. Plusieurs individus du gouvernement, de la société civile et

du secteur privé aimeraient être mieux informés des progrès de la Nouvelle Alliance et s'impliquer dans le suivi et la mise en œuvre de ses activités. Lorsque ces problèmes et incompréhensions ont été rapportés aux responsables canadiens basés à Dakar, leur importance a été minimisée. De l'avis de l'équipe canadienne, son rôle est de diffuser l'information à propos de la NASAN, mais elle n'est pas tenue de s'assurer que les parties prenantes en aient compris les principes et les visées. Cependant, les autorités canadiennes reconnaissent que les OSC doivent avoir la possibilité d'influencer les objectifs gouvernementaux inclus dans la Nouvelle Alliance.

### 5.3 Méthode d'évaluation autoréférentielle

L'une des difficultés majeures liées à l'appréciation des résultats de la Nouvelle Alliance renvoie à sa méthode d'évaluation interne. Il n'y a en effet pas d'indicateurs afin de mesurer les incidences de la NASAN sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>200</sup>. Selon les autorités canadiennes, l'objectif de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté constitue un message simplifié utilisé à titre de « stratégie de marketing » pour légitimer la Nouvelle Alliance<sup>201</sup>. De ce fait, il reste un idéal à atteindre ne pouvant être directement attribué à la NASAN. Cette déclaration donne d'autant plus de crédit aux critiques de la NASAN qui se demandent si l'initiative peut réellement réussir à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Bien que des progrès significatifs puissent être accomplis en ce sens avant 2022, il est impossible d'établir un lien de cause à effet avec la Nouvelle Alliance.

Les réalisations de la NASAN étant jugées à la lumière des engagements que chaque partie prenante a listés dans le Cadre de coopération, l'exercice d'évaluation annuel de la Nouvelle Alliance présente un caractère autoréférentiel. Par exemple, les résultats obtenus par les PTF sont uniquement jaugés sur la base des niveaux d'aide planifiés. Aucun examen substantiel de l'influence de leurs programmes sur le développement de l'agriculture et l'amélioration de la nutrition n'est effectué dans le cadre de la NASAN<sup>202</sup>. Comme plusieurs projets financés par les donateurs précèdent le lancement de la Nouvelle Alliance, il est difficile de déterminer s'ils respectent les priorités du Sénégal en agriculture. De même, chaque agence gouvernementale sénégalaise concernée fournit à la DAPSA un état du progrès réalisé pour les objectifs dont elle est responsable. À ce chapitre, le Sénégal n'est pas seulement le pays de la NASAN ayant pris le plus d'engagements gouvernementaux, il est également celui présentant le taux de réalisation le plus élevé (54%)<sup>203</sup>. Cependant, en y regardant de plus près, beaucoup d'accomplissements déclarés ne semblent que vaguement en lien avec les engagements initiaux.

Les principaux indicateurs utilisés pour déterminer l'apport du secteur privé incluent la valeur globale des investissements réalisés, le nombre d'emplois créés, le nombre de petits producteurs bénéficiaires<sup>204</sup> et le niveau d'exécution des Lettres d'intention<sup>205</sup>. Chaque compagnie est responsable d'évaluer et de rapporter les progrès qu'elle a effectués ; il n'y a pas d'audit indépendant afin de vérifier l'information. Ainsi, les conséquences négatives résultant possiblement des activités des entreprises sous la Nouvelle Alliance ne sont pas envisagées. Certaines compagnies sénégalaises pensent que ce système d'évaluation est inadéquat et réclament que la NASAN conduise des visites de terrain afin de séparer le bon grain de l'ivraie. De plus, parce que tous les partenaires privés n'ont pas rédigé leur rapport d'avancement annuel de façon systématique, il n'y a pas de données de référence fiables afin d'interpréter les chiffres agrégés de la Nouvelle Alliance dans une perspective longitudinale (« avant et après » la NASAN).

Finalement, la Nouvelle Alliance possède des ramifications au Sénégal à travers plusieurs « actions de facilitation » qu'elle soutient. Selon les rapports globaux de la NASAN, le PPST, le Fonds de stimulation des services de vulgarisation en technologies de l'information et de la communication, et la Plateforme de stratégies nationales d'évaluation du risque ont mené des activités au Sénégal<sup>206</sup>. Le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) est aussi présent. Il est impossible de mesurer les conséquences de ces programmes, puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans les rapports d'avancement du Sénégal<sup>207</sup>. La plupart des intervenants rencontrés, incluant les agents canadiens, ignoraient l'existence même de ces actions de facilitation.

## 6. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA NASAN AU SÉNÉGAL : DES RETOMBÉES MODESTES

---

Les agents du gouvernement canadien ont généralement une appréciation positive des résultats obtenus sous la NASAN. Ce point de vue contraste avec celui de l'ensemble des partenaires privés, des ONG et des autorités sénégalaises qui estiment que les réalisations de la NASAN restent pour le moment négligeables au vu des attentes initiales. En effet, même si le Canada affirme que la Nouvelle Alliance a accéléré l'exécution de programmes et l'application de nouvelles lois, les données empiriques indiquent que cette initiative ne constitue pas un vecteur de changement significatif au Sénégal, qu'il s'agisse de réformes conduites par le gouvernement sénégalais, de l'augmentation de l'investissement privé en agriculture ou de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il est aussi difficile d'établir si les réalisations rapportées par l'ensemble des parties prenantes sont véritablement attribuables à la Nouvelle Alliance, comme la plupart des participants avaient déjà programmé leurs activités avant que l'initiative ne soit lancée. Dans cette section, les modestes résultats atteints par les différents intervenants sur le terrain sont analysés.

### 6.1 Objectifs de sécurité alimentaire

Jusqu'à maintenant, les effets de la Nouvelle Alliance sur la sécurité alimentaire semblent se limiter à des révisions de documents politiques par le gouvernement sénégalais, ce qui peut néanmoins être considéré comme un accomplissement. La Lettre de politique sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant « a été validée par le ministre de la Santé » et sa mise en œuvre est en cours<sup>208</sup>. Le ministère de la Santé et de l'Action sociale a également commencé à réviser le décret sur le Code de commercialisation des substituts au lait maternel et le Codex Alimentarius, mais le processus n'était pas achevé en 2015<sup>209</sup>.

La Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et la résilience a été actualisée sous les auspices du SE-CNSA. La Stratégie se base sur un document politique élaboré en 2010, mais qui n'avait pas été validé par les autorités gouvernementales de l'époque. La Stratégie poursuit la vision globale suivante : « Les populations sénégalaises, notamment les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ont un accès, plus facile et de manière durable, à une alimentation suffisante, saine et nutritive avec de fortes capacités de résilience à l'horizon 2035 »<sup>210</sup>. La Stratégie vise à regrouper diverses initiatives dans un cadre cohérent, à déterminer des mesures de riposte afin de faire face aux crises et à atteindre l'objectif de sécurité alimentaire sur le long terme. La vision reste encore à être opérationnalisée dans le cadre de plans de mise en œuvre.



L'enquête révèle que les conditionnalités imposées par le Canada et l'Union européenne ont amené le gouvernement sénégalais à accélérer le processus d'élaboration et d'adoption de la Stratégie<sup>211</sup>. L'équipe canadienne a accompagné le Sénégal et a pris part aux rencontres à cet effet, mais ne semble pas être intervenue afin d'orienter les priorités de la Stratégie en fonction des buts de la NASAN, notamment en ce qui a trait à la promotion du secteur privé<sup>212</sup>. La Stratégie peut aider à revitaliser le SE-CNSA, une structure caractérisée par un manque chronique d'effectifs et de financement depuis sa création. Cependant, sans moyens suffisants pour assurer le suivi des diverses initiatives contenues dans la Stratégie, le document risque d'être tabletté.

La CLM a également adopté le Document de politique nationale de développement de la nutrition sous la NASAN. Son objectif général consiste à « Assurer à tous et partout dans le pays, un état nutritionnel satisfaisant matérialisé notamment chez les enfants de moins de cinq ans par une réduction d'au moins de moitié des prévalences actuelles de la malnutrition par carence et un arrêt de la progression du surpoids et de l'obésité »<sup>213</sup>. Le document établit un diagnostic détaillé et nuancé des causes de la malnutrition, reconnaissant que les femmes et les enfants sont les plus à risque. La politique articule ses actions autour du concept « d'autosuffisance nutritionnelle » visant à offrir une alimentation diversifiée à haut apport nutritionnel et promouvoir la transformation et la consommation des produits locaux. Le document fait des recommandations en faveur de la biofortification, un procédé consistant à enrichir les aliments avec des micronutriments à travers la sélection végétale. Finalement, le secteur privé est invité à contribuer à la production, la transformation et la distribution de produits alimentaires riches en nutriments.

## 6.2 Changements politiques pour accroître l'investissement privé en agriculture

Les indicateurs de progrès révèlent qu'après des débuts timides en 2013, le gouvernement sénégalais a amélioré le respect de ses engagements l'année suivante. Au total, il était attendu de l'État qu'il atteigne 28 objectifs avant juin 2015. De ce nombre, 18 objectifs ont été atteints, représentant un taux de réalisation de 64%. Seulement 2 engagements relatifs à la nutrition sur 6 ont cependant été parachevés. En 2015-2016, les données indiquent que le gouvernement sénégalais a atteint 42% de ses objectifs devant être complétés avant 2015, tandis que 27% de ses buts après 2015 ont été réalisés<sup>214</sup>.

Comme mentionné dans le Cadre de coopération révisé, une visée principale de la NASAN consiste à mettre en place un cadre juridique et fiscal simple et incitatif afin d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et de promouvoir l'investissement « à fort impact » avant 2016. À cet effet, un nouveau Code de l'investissement est en préparation et les décrets d'application de la nouvelle Loi sur les partenariats public-privé sont à l'étude au niveau du gouvernement. Cependant, la revue annuelle de 2014 souligne que le comité de travail pour le Code de l'investissement révisé n'est pas opérationnel. En 2015, il est noté que « L'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels des PPP est en cours »<sup>215</sup>. Le gouvernement sénégalais a aussi abandonné l'idée de réduire l'impôt sur les sociétés de 30% actuellement à 25%.

Le FONGIP, le FONSI et la BNDE ont été également mis en place et sont opérationnels. Ces initiatives sont cependant problématiques de l'avis des promoteurs de l'agriculture paysanne. Un représentant d'ONG considère que les fonds utilisés par le gouvernement pour financer le FONGIP, le FONSI et la BNDE auraient pu servir à soutenir les petits producteurs à la place des investisseurs

privés. Il note ainsi : Pour moi, il y a un flou total parce qu'on nous dit qu'on a besoin des pays du G8 et surtout du secteur privé pour financer et mettre en œuvre les plans nationaux d'investissement agricole parce que les gouvernements n'ont pas suffisamment de ressources. Et je vois la mise en place de fonds communs [...] pour soutenir ces privés dans leur investissement au Sénégal. Je me dis que s'il y a des ressources mobilisables – parce que c'est des fonds mis en place par l'État – pourquoi on ne peut pas soutenir les exploitations familiales avec ces fonds-là ? »<sup>216</sup>.

Le gouvernement sénégalais a par ailleurs adopté un décret stipulant que les entreprises opérant selon les termes du Code de l'investissement peuvent bénéficier d'une exemption totale de la TVA (fixée à 18%) sur le matériel agricole, après approbation d'une commission chargée de s'assurer que l'équipement est réellement destiné à l'agriculture<sup>217</sup>. L'introduction de ce décret représente probablement l'une des seules mesures que la NASAN a concrètement contribué à expédier, même si elle était envisagée avant l'adhésion du Sénégal à la Nouvelle Alliance. Une rencontre organisée dans le cadre de la NASAN a permis aux ministres de l'Agriculture et des Finances de se concerter sur cette question et de parvenir à établir une liste des items éligibles<sup>218</sup>.

Quelques remarques sur ce décret s'imposent. D'abord, il concerne seulement les entreprises accréditées sous le Code de l'investissement, pas les groupements d'intérêts économiques (GIE). Au Sénégal, la plupart des exploitations familiales, si elles sont formalisées, prennent la forme d'un GIE. Il est peu probable qu'un GIE ait les moyens de se procurer ce type de matériel dispendieux. En conséquence, cette nouvelle mesure risque de favoriser l'agro-industrie. Cependant, le décret ne semble pas s'appliquer aux entreprises franches d'exportation, garantissant ainsi que les compagnies bénéficiant de l'exonération de TVA vendent leur production sur le marché domestique. Enfin, certains experts s'interrogent sur le caractère judicieux de restreindre davantage les recettes fiscales de l'État<sup>219</sup>.

Malgré ces lacunes, les autorités canadiennes affirment qu'elles sont globalement satisfaites des avancées effectuées par le Sénégal sur les 5 conditions identifiées afin de débloquent son aide budgétaire. Elles soutiennent que la NASAN a jeté les bases d'un changement structurel susceptible de générer des résultats à long terme, ce qui n'est pas entièrement faux du reste. Le développement requiert en effet du temps. Cependant, bon nombre d'intervenants de la communauté d'affaires et du cercle de donateurs qui sont favorables à l'investissement privé en agriculture estiment que le gouvernement sénégalais ne démontre pas assez de leadership dans la conduite de la NASAN.

### 6.3 Conséquences de la NASAN sur l'investissement privé

Le but premier de la Nouvelle Alliance consiste à promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire. Cet objectif n'a pas été atteint jusqu'à maintenant, malgré certains changements initiés par le gouvernement sénégalais afin d'assainir l'environnement des affaires. La NASAN repose sur une sorte de pensée magique selon laquelle le niveau d'investissement privé en agriculture est positivement corrélé aux promesses du gouvernement et que le développement va s'ensuire quasi automatiquement. Cependant, les freins à l'investissement ne se limitent pas à ceux édictés par la NASAN. Ce n'est pas parce qu'un indicateur de changement a été atteint que l'investissement va nécessairement s'accroître<sup>220</sup>.

Le nombre de partenaires privés de la Nouvelle Alliance a fluctué au fil du temps, mais 36 compagnies sont actuellement impliquées. De ce nombre, 29 sont sénégalaises et 7 sont étrangères. Cependant, certaines entreprises considérées domestiques sont en fait des filiales de multinationales ou opèrent dans d'autres pays<sup>221</sup>. Les grandes sociétés évoluant dans l'agrobusiness, tel que Cargill ou Monsanto, critiquées à cause de leur influence politique, de leur monopole commercial ou de leurs activités controversées, sont toutefois absentes de la NASAN au Sénégal<sup>222</sup>. Contrairement à certaines affirmations, la Nouvelle Alliance ne semble pas avoir comme objectif ou conséquence l'ouverture du marché agricole sénégalais aux multinationales. Du moins au Sénégal, la NASAN n'a pas entraîné la création de nouvelles entreprises domestiques ou l'arrivée de compagnies agricoles étrangères<sup>223</sup>.

Depuis que la NASAN a été lancée, les compagnies démontrent un niveau d'intérêt et de satisfaction décroissant vis-à-vis cette initiative. Même si d'autres facteurs peuvent être en cause, tel qu'un roulement de personnel au sein des entreprises concernées, il semble que ce sentiment de déception se répercute sur le processus d'évaluation. Plusieurs partenaires privés n'ont pas fait l'effort d'évaluer et de transmettre l'état de leurs progrès dans le cadre des deux dernières revues du secteur agricole. Pour le premier Rapport d'avancement, 89% des compagnies avaient rempli leur questionnaire de suivi. Pour l'année 2014-2015, seuls 52% des entreprises ont acheminé leur rapport d'évaluation à Grow Africa<sup>224</sup>. Ce pourcentage a diminué à 39% pour 2015-2016<sup>225</sup>. Le faible niveau de réponse rend difficile la mesure des avancées véritables de la NASAN au Sénégal.

Malgré ce déficit de données, la Nouvelle Alliance soutient qu'au Sénégal, entre novembre 2013 et juin 2014, l'investissement privé a créé 1 990 emplois et a bénéficié à 67 773 petits producteurs, pour la plupart (58 217) à travers des possibilités d'achat ou d'approvisionnement en intrants<sup>226</sup>. En 2014-2015, les partenaires privés ont généré 926 emplois et touché directement ou indirectement 119 460 petits producteurs, principalement par la fourniture de services financiers ou de données (103 612 individus) et d'intrants (52 400 producteurs)<sup>227</sup>. En 2015-2016, la NASAN a eu des retombées pour 138 139 petits exploitants, essentiellement via des activités de formation technique et managériale (70 615 producteurs)<sup>228</sup>. Le nombre de petits producteurs liés par un contrat de production à un partenaire privé de la NASAN a sensiblement décliné, passant de 48 392 individus en 2013-2014, à 41 912 en 2014-2015 et à 2 732 en 2015-2016.

Il est également difficile d'apprécier avec exactitude les conséquences de la NASAN sur le genre. Seulement 17% des petits producteurs bénéficiaires de produits ou services fournis par les partenaires privés de la NASAN au Sénégal étaient des femmes en 2013-2014, 14% en 2014-2015 et 23% en 2015-2016. Des 926 emplois créés sous la NASAN en 2014-2015, 40% étaient occupés par des femmes. Les femmes ont obtenu 21% des 4 226 nouveaux emplois créés par les entreprises membres de la Nouvelle Alliance en 2015-2016.<sup>229</sup> Ces chiffres représentent les seules données disponibles portant sur l'incidence de la NASAN sur les femmes au Sénégal. Malgré l'engagement de la Nouvelle Alliance en faveur de ces dernières, les données indiquent que les emplois créés et les services rendus par les partenaires privés profitent davantage aux hommes.

Globalement, les compagnies qui ont transmis leurs états financiers à la NASAN déclarent avoir investi 134,75 millions de dollars en 2013-2014, contre 34,1 millions de dollars en 2014-2015. En 2015-2016, l'investissement total effectué par 10 entreprises s'élève à 22,29 millions de dollars, pour une

somme cumulative d'environ 191,14 millions de dollars depuis le début de la NASAN. Cette somme représente 30% du montant global promis sous la Nouvelle Alliance au Sénégal<sup>230</sup>. Bien que sept compagnies aient réalisé 100% de leurs plans d'investissement, au moins 15 lettres d'intention ont été suspendues depuis le début de la NASAN<sup>231</sup>.

**Tableau 2. Évolution des engagements du secteur privé dans la NASAN au Sénégal**

	Nov. 2013 - juin 2014	Juillet 2014 - juin 2015	Juillet 2015 - juin 2016
Nombre de questionnaires complétés	32	17	14
Nombre de producteurs bénéficiaires	67 773	119 460	138 139
Nombre d'emplois créés	1 990	926	4 226
Niveau d'investissement (\$)	134 748 000	34 108 000	22 292 400

En somme, beaucoup de partenaires privés accusent du retard dans la mise en œuvre de leurs projets, quoiqu'il soit possible que certaines entreprises aient réalisé leurs engagements sans en avoir informé la Nouvelle Alliance. Cependant, les difficultés de la NASAN tiennent probablement aussi au manque de circonspection dans la sélection des compagnies. Il semble que les compagnies ayant planifié leurs activités de façon opportuniste en réponse à la Nouvelle Alliance les aient poursuivis avec moins de détermination. En effet, plusieurs observateurs pensent que beaucoup d'engagements pris sous la NASAN étaient irréalistes. En contraste, les entreprises sérieuses continuent de toute façon à mener leurs activités d'affaires avec ou sans l'accompagnement de la NASAN, comme elles l'ont souligné à plusieurs reprises en entretien.

Grow Africa a aidé un certain nombre de compagnies agricoles au Sénégal à identifier leurs difficultés de fonctionnement. Pour le moment, le soutien que Grow Africa leur accorde demeure limité. Toutefois, les réformes politiques pourraient s'accélérer avec une plus grande implication éventuelle de Grow Africa, dont l'objectif consiste à faciliter le dialogue entre les compagnies et le gouvernement. En effet, Grow Africa constitue une plateforme dont la mission première est de défendre les intérêts du secteur privé. Cependant, la poursuite de ces intérêts peut aller à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire soutenus par la Nouvelle Alliance. Bref, il se peut que l'agenda de Grow Africa supprime aussi bien les priorités de développement définies par le Sénégal que les impératifs de sécurité alimentaire.

### **Encadré 1. Production de riz dans le Delta du fleuve Sénégal: deux modèles comparés**

Le gouvernement sénégalais vise à atteindre l'autosuffisance en riz en 2017. Sous la NASAN, huit entreprises ont promis d'investir dans le secteur du riz. L'examen des deux premiers rapports d'avancement révèle que seuls Coumba Nor Thiam (CNT) et la Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL) ont mis en œuvre leurs objectifs annoncés. CNT offre principalement des services agricoles aux paysans et achète leur production à la fin de la saison. Pour sa part, la CASL cultive elle-même du riz sur de vastes superficies. Ces modèles d'entreprise entraînent des conséquences différentes sur les communautés concernées, bien que CNT et la CASL combinent des éléments des deux modèles à un degré divers.

#### **Coumba Nor Thiam (CNT)**

CNT est une compagnie sénégalaise fondée en 1987 qui cultive actuellement environ 500 hectares de riz par saison sur son propre domaine agricole<sup>232</sup>. De plus, CNT conclut des contrats de production sur une superficie de 3 250 hectares par campagne agricole, soit un total de 7 000 hectares par an. L'entreprise fait affaire avec approximativement 2 500 paysans, en tant qu'individuels ou membres de 350 GIE. De ce

nombre, CNT soutient 100 femmes, soit 4% de ses clients. CNT emprunte des fonds de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), puis achète des semences et des fertilisants qu'elle distribue aux paysans en début de campagne agricole. CNT fournit également des services aux producteurs à l'aide de sa machinerie pour moissonner et décortiquer le riz. Les paysans remboursent la compagnie avec des sacs de riz à la fin des récoltes, après quoi ils peuvent disposer de leur surplus de production à leur convenance.

Dans le cadre de la NASAN, CNT a proposé un plan d'investissement sur trois ans qui consistaient à aménager une rizière « avec la construction d'une station de pompage et d'un canal d'irrigation », à mettre en place un magasin de stockage, à acheter du matériel agricole et à acquérir de nouveaux véhicules de transport. Les engagements de CNT s'élèvent à 2 millions de dollars. Selon le premier Rapport d'avancement, « les opérations sont entièrement établies et les investissements réalisés. Plus de 6 000 petits producteurs ont été touchés »<sup>233</sup>. Le second Rapport d'avancement souligne que la compagnie a entièrement honoré ses engagements avec les banques, qu'elle a installé une station de pompage pour irriguer 2 000 hectares de terre et qu'elle a acheté deux excavateurs hydrauliques, un camion et moissonneuse-batteuse.

Le modèle d'entreprise de CNT offre des facilités aux paysans dans un contexte de retrait de l'État. Les modalités de prêt de CNT sont plus flexibles que la CNCAS, qui impose des conditions de crédit et de remboursement relativement strictes. Par exemple, les producteurs qui ne parviennent pas à s'acquitter de leur dette auprès de la CNCAS peuvent se rapprocher de CNT afin d'obtenir une avance et de démarrer leur campagne agricole. CNT rembourse à ce moment les arriérés de paiement directement à la CNCAS. CNT absorbe ainsi le risque financier pour le compte des paysans. CNT n'est pas en mesure de satisfaire toutes les demandes qu'elle reçoit. Il y a plus de producteurs qui sollicitent ses services qu'elle ne peut en supporter.

Bien que ce type d'arrangement offre une solution à court terme aux difficultés financières des producteurs, il demeure une alternative à un système bancaire mal adapté aux réalités du monde rural et qui entraîne les paysans dans un cycle d'endettement perpétuel. Étant donné l'insuffisance de crédit disponible, CNT est capable d'exiger des taux d'intérêt assez élevés. Les individus qui échouent de façon récurrente à rembourser CNT peuvent voir une partie de leurs terres saisie par la compagnie jusqu'au paiement de leur dette. Certains producteurs préféreraient un accès facilité au crédit bancaire, ce qui leur permettrait de contracter des services agricoles auprès de l'entreprise de leur choix. De manière générale toutefois, CNT satisfait les besoins des petits producteurs en matière de crédit et de services en l'absence d'autres options.

### **La Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL)**

Créée en octobre 2011, la CASL a bénéficié de prêts de la part de la Banque africaine de développement et de la Banque européenne d'investissement. La CASL « intègre toute la chaîne de valeur, de l'aménagement foncier à la transformation et la commercialisation sous marque »<sup>234</sup>. À l'intérieur de trois ans à partir de 2013, la CASL vise à aménager 4 500 hectares de riz, dont 4 000 hectares exploités deux fois par an. Elle construit un entrepôt de séchage et de stockage pouvant recevoir 36 000 tonnes de riz, de même qu'une unité de transformation avec une capacité de 16 tonnes/heure à raison d'un volume annuel de 70 000 tonnes. Enfin, la CASL entend chaque année signer des contrats de production avec les paysans des environs sur une superficie de 1 500 hectares. Au total, les investissements planifiés s'élèvent à 89 millions de dollars.

La CASL avait initialement prévu cultiver du riz dans la zone du Fouta qui longe la Vallée du Fleuve Sénégal, mais elle a été chassée de la première commune où elle voulait implanter ses activités. La compagnie avait d'abord demandé 4 000 hectares de terres en un tenant, mais les élites coutumières ont exigé des conditions de cession que la CASL a jugées trop exigeantes. La CASL a par la suite approché une seconde commune où elle a demandé 1 500 hectares, mais les populations soutenues par ENDA Pronat ont rejeté la proposition car elles craignaient un cas d'accaparement foncier. La CASL a finalement décidé de dérouler ses activités dans le Delta.

Cette fois, la CASL a directement contacté les attributaires de terres afin d'accéder au foncier. L'entreprise a obtenu un peu plus de 2 000 hectares de la part de deux catégories d'acteurs.<sup>235</sup> En premier lieu, elle a négocié avec trois villages situés à la périphérie des champs convoités. Certains villages ont accepté d'aliéner leurs parcelles de terre en échange de l'aménagement de casiers rizicoles par la CASL. D'autres villages ont préféré vendre leurs terres à 250 dollars par hectare. En second lieu, la Compagnie a discuté avec les affectataires individuels qui ont pour la plupart obtenu ces terres après 1988<sup>236</sup>. Dans cette zone, les allocations formelles sont plus répandues qu'ailleurs au Sénégal, limitant ainsi le risque que les populations soient évincées de leurs terres.

Le modèle d'entreprise de la CASL comporte des avantages et des inconvénients pour les producteurs. D'une part, la CASL a employé une approche qui peut être qualifiée de volontariste pour accéder à la terre. Les compensations qu'elle a offertes sont plus élevées que celles proposées par la plupart des compagnies en pareil cas. Cependant, les montants demeurent minimes en termes absolus et représentent un versement unique contre une perte définitive de moyens productifs. Les villageois ont accepté de céder leurs terres à cause des perspectives d'emploi et des promesses faites par la compagnie en termes d'approvisionnement en eau. La CASL permet aux producteurs d'utiliser ses canaux d'irrigation et de drainage à un tarif raisonnable. Il a été rapporté que plusieurs individus qui avaient quitté la zone sont retournés cultiver leurs terres maintenant que l'eau est disponible. L'entreprise a aussi construit un système de drainage pour lessiver les terres salées du Delta, dont l'acquisition est trop coûteuse pour des producteurs isolés. Par conséquent, la compagnie est capable d'exploiter des terres non cultivées depuis plusieurs années.

D'autre part, plusieurs villageois qui ont transféré leur parcelle ont toutefois insisté sur le fait qu'ils auraient préféré exploiter ces terres eux-mêmes. Également, l'entreprise bénéficie de plusieurs infrastructures publiques dans la conduite de ses activités, y compris un émissaire<sup>237</sup> construit avec le soutien du *Millennium Challenge Account* (MCA). La CASL reçoit aussi des fertilisants subventionnés. Grâce à son influence auprès du gouvernement, la compagnie parvient à obtenir ces intrants avant les petits producteurs.

**Tableau 3. Comparaison entre CNT et CASL**

	<b>CNT</b>	<b>CASL</b>
Modèle d'entreprise	Contrats + plantation	Plantation + contrats
Nombre d'hectares cultivés par saison	3 500	700 (4 000 planifiés)
Productivité moyenne	6,5 tonnes à l'hectare	6 tonnes à l'hectare
Nombre d'emplois directs	35 permanents; 60-80 saisonniers	158 permanents (250 planifiés)
Nombre de producteurs sous contrat	2 500	(1 000 planifiés)

Pour atteindre l'autosuffisance en riz, le Sénégal doit sensiblement augmenter sa production. Les compagnies opérant sur de vastes superficies comme la CASL peuvent approvisionner les centres urbains en riz local et ainsi contribuer à la sécurité alimentaire. Pour sa part, CNT appuie de petits exploitants qui évoluent dans un marché agricole difficile. Au fil des ans, ces derniers ont développé une maîtrise technique leur permettant de générer des niveaux de productivité similaires ou même supérieurs à ceux de la CASL, une entreprise agro-industrielle disposant de ressources considérables. Il s'agit d'un enseignement important : l'agriculture familiale possède un potentiel largement inexploité. Offrir un encadrement plus soutenu aux paysans pourrait accroître la production de riz tout en créant des emplois en zone rurale.

#### **6.4 Répercussions des projets de la NASAN sur le foncier et les semences**

De nombreux observateurs appréhendent que les projets conduits sous la bannière de la Nouvelle Alliance mènent à des accaparements de terres. En effet, certains partenaires privés au Sénégal espéraient que leur participation à la NASAN facilite l'accès à la terre. Toutefois, il n'y a aucune indication suggérant qu'au Sénégal la Nouvelle Alliance ait contribué à négocier des transferts

fonciers au nom d'entreprises, bien que le Cadre de coopération insiste sur l'importance des arrangements contractuels à la PDIDAS. À vrai dire, plusieurs partenaires privés affirment que l'accès au foncier continue de représenter une contrainte majeure à leurs investissements.

Sur la base des calculs de l'auteure, s'ils avaient été tous réalisés, les projets de la NASAN au Sénégal auraient couvert un minimum de 71 229 hectares. Sur ce nombre, au moins 17 659 hectares devaient être exploités par des paysans sur une base contractuelle<sup>238</sup>. Sunéor prévoyait notamment acquérir 20 000 hectares de terres pour produire des semences, un projet que plusieurs ONG ont dénoncé comme un cas possible d'accaparement de terres. Pour le moment, il est peu probable que ce projet se concrétise au regard des problèmes internes que rencontre Sunéor<sup>239</sup>.

Par ailleurs, le programme de certification des semences a produit une faible quantité de semences certifiées en 2015, soit environ 10 972 tonnes<sup>240</sup>. Les trois rapports d'avancement du Sénégal indiquent qu'il n'y a pas suffisamment de ressources humaines, de laboratoires et de matériel à disposition pour mener à bien ce programme et effectuer un suivi-contrôle adéquat. La Revue conjointe du secteur agricole note également des dysfonctionnements dans l'administration du Programme SMS visant à cibler les producteurs recevant des semences.

## 6.5 Faible sentiment d'imputabilité de la part des parties prenantes

Le Canada refuse de se porter garant des mesures adoptées et des résultats obtenus dans le cadre de la NASAN. Selon les autorités canadiennes, « la Nouvelle Alliance n'est ni un projet, ni un programme ». De ce fait, elles considèrent que le Canada est avant tout redevable au G7 et que sa responsabilité se mesure à l'aune du respect des objectifs annoncés dans le Cadre de coopération. Selon l'équipe canadienne, l'engagement du Canada est d'abord politique. Le pays s'est avant tout engagé vis-à-vis de ses pairs du G7, plutôt qu'à l'égard du Sénégal. Le Canada pense aussi que l'indicateur de succès le plus important de la Nouvelle Alliance n'est pas le progrès réalisé par le secteur privé et le respect des Lettres d'intention, mais plutôt les efforts fournis par le gouvernement sénégalais en vue de réformer son environnement institutionnel. De l'avis des autorités canadiennes, la Nouvelle Alliance permet de conférer plus de transparence et de cohérence aux projets et initiatives en cours dans le pays hôte parce qu'elle les réunit dans un cadre référentiel qui clarifie les engagements, définit des indicateurs et permet d'assurer le suivi. La NASAN s'articule autour du principe que les parties prenantes sont plus susceptibles de respecter leurs objectifs si ces derniers sont rendus (partiellement) publics. En somme, la Nouvelle Alliance est censée représenter un outil de visibilité incitant les participants à tenir les promesses formulées dans le Cadre de coopération.

Au Sénégal, les parties prenantes ont cependant tendance à rejeter sur les autres la responsabilité des manquements de la Nouvelle Alliance. Les ONG dénoncent les progrès timides du secteur privé pour souligner son inefficacité comparativement aux producteurs familiaux. Les entreprises critiquent le gouvernement pour la lenteur des changements politiques apportés. Quant à l'État sénégalais, il avance que les compagnies privées invoquent de faux prétextes pour ne pas honorer leurs engagements. Les agents de l'État remarquent aussi qu'alors que le gouvernement évalue ses progrès annuels de façon exhaustive, plusieurs partenaires du secteur privé ne rendent pas compte de leurs accomplissements. Par conséquent, le gouvernement ignore le niveau exact des investissements effectués sous la NASAN.

Plusieurs acteurs, y compris des entreprises, reconnaissent que les réalisations effectives des partenaires privés sont en deçà des objectifs énoncés dans les Lettres d'intention. Un PDG s'exprime ainsi : « Il y a des gens qui ont fait des lettres d'intention. Ils ont abandonné, pourtant certaines lettres d'intention sont encore là [dans le Cadre de coopération]. Il y a des gens qui ont donné des chiffres énormes pour les lettres d'intention. [...] L'État sénégalais s'est engagé sur cette base dans les années qui viennent. Je pense qu'ils ont une grosse responsabilité devant l'État! Que chacun réponde de ces actes! »<sup>241</sup>. Un agent du gouvernement sénégalais note également : « Sur la NASAN, on a eu beaucoup de déclarations d'intentions. Beaucoup ! On était très optimiste. [...] Mais sur le plan des réalisations, on est déçu. On se rend compte que la déclaration d'intention est une chose, mais l'acte de matérialisation de la déclaration d'intention en est une autre »<sup>242</sup>.

Ces résultats décevants semblent en partie attribuables à la logique de fonctionnement de la NASAN, dans la mesure où elle ne dispose pas de moyens afin d'exiger le respect des objectifs<sup>243</sup>. Tandis que certains dirigeants d'entreprise considèrent qu'ils ont l'obligation morale de tenir leurs promesses, d'autres ne se sentent pas liés par leurs engagements. Comme l'explique un partenaire privé : « C'est vrai que les initiatives sont publiques. Mais il n'y a aucun caractère contraignant sauf si des mesures d'accompagnement sont prises. C'est pas le cas maintenant. Donc j'ai des objectifs très clairs, j'ai des engagements sur des niveaux d'investissement, mais qui sont liés à nos propres capacités à lever des fonds pour ces investissements. Si on ne les trouve pas, on ne le fait pas. Et si on ne le fait pas, personne ne peut nous taper sur la tête [...] parce que personne ne vient nous accompagner à la recherche de ses moyens de réalisations »<sup>244</sup>. Lorsqu'interrogés sur leurs accomplissements, certains membres de la Nouvelle Alliance avaient même oublié le contenu de leurs engagements.

## 6.6 Le Sénégal en perspective : Les conséquences régionales de la NASAN

Au Sénégal, la Nouvelle Alliance n'a pas induit de résultats tangibles et profonds sur l'agriculture comparativement à l'engouement qu'elle a initialement suscité. Cette influence modeste semble partiellement liée au fait que, depuis les années 2000, le Sénégal poursuit diverses initiatives dans le but d'attirer l'investissement privé dans l'agriculture. Les effets de la NASAN peuvent apparaître plus marqués dans d'autres pays qui étaient par le passé peu enclins à soutenir le secteur privé. L'absence de résultats perceptibles de la NASAN au Sénégal est aussi due à la démobilisation croissante des parties prenantes. Notamment, si le gouvernement du Sénégal continue à encourager l'apport du privé dans l'agriculture, il ne le fait plus nécessairement en référence à la Nouvelle Alliance.

Le niveau global des investissements privés effectués dans les 10 pays africains membres demeure faible. En date de septembre 2016, les compagnies prenant part à la NASAN avaient investi 2,99 milliards de dollars, un montant représentant seulement 25% des 12,15 milliards de dollars souscrits depuis 2012<sup>245</sup>. Selon le directeur général de Grow Africa, William Asiko, la disparité entre engagements et réalisations est attribuable à l'incertitude politique sur le continent. À son avis, que certains gouvernements connaissent des lenteurs dans l'exécution des changements nécessaires à l'investissement ou les effets des réformes ne se font pas encore sentir. Dans ce contexte général



de succès mitigé, la NASAN progresse de manière inégale selon la posture respective des gouvernements et la situation socio-politique des pays concernés.

Les décaissements effectifs des montants accordés par le G7 peuvent être utilisés comme mesure du niveau d'engagement des pays africains envers la NASAN. En mars 2014, le Sénégal a dépensé<sup>246</sup> 45,6% du volume d'aide mis à sa disposition par les donateurs du G7, ce qui représente 122,85 millions de dollars sur un montant prévisionnel de 269,26 millions. Seule la Côte d'Ivoire a un taux de décaissement plus faible (13,7%). En termes absolus, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie ont tous dépensé plus que le Sénégal. En 2015, le Sénégal a aussi réalisé un taux de décaissement faible en comparaison des fonds planifiés, dépensant seulement 59% des sommes disponibles (334,36 millions de dollars en date de juin 2015). Ce chiffre indique une hausse par rapport à l'année dernière, mais demeure faible comparativement au Burkina Faso (531%), au Malawi (421%) ou au Mozambique (233%)<sup>247</sup>.

Sur la base des critères de succès établis par la NASAN, les pays de l'Afrique de l'Est semblent plus performants. Par exemple, Asiko considère l'Éthiopie comme un bon élève en ce qui concerne la promotion d'un environnement des affaires incitatif. Le pays a adopté des « politiques très solides », notamment liées à la création de zones agroalimentaires, la constitution d'une banque de données foncières et la réfection des infrastructures routières<sup>248</sup>. Parmi les pays d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria s'est montré disposé à utiliser la Nouvelle Alliance comme un modèle inspirant ses choix politiques et à collaborer avec le *Nigeria Agribusiness Group*, une coalition du secteur privé nouvellement créée. Selon un représentant de Grow Africa, le gouvernement nigérian a accueilli avec enthousiasme la Nouvelle Alliance comme un moyen de restructurer et de moderniser son agriculture. Dans ce pays, les objectifs de la NASAN semblent progresser plus rapidement.

D'autres pays affichent moins de constance. La Côte d'Ivoire ayant élaboré son Cadre de coopération au sortir d'une guerre civile, le gouvernement était plus sensible aux pressions des donateurs internationaux. Dans ce pays, les multinationales sont plus nombreuses à participer à la NASAN, dans un contexte où la période de violence a conduit au déclin du secteur privé domestique<sup>249</sup>. Cependant, la Côte d'Ivoire s'est éventuellement retirée d'un projet de production de riz sur 100 000 hectares conclu avec Louis Dreyfus Commodities dans le cadre de la NASAN<sup>250</sup>. En date de novembre 2015, la Nouvelle Alliance au Burkina Faso avançait elle aussi lentement. Plusieurs mesures contenues dans le Cadre de coopération du pays constituent des éléments recyclés d'initiatives antérieures, telles que l'Agropole Bagré, un projet de corridor agricole qui a suscité beaucoup de critiques de la part des organisations paysannes<sup>251</sup>.

À l'autre extrémité du spectre d'engagement, le Bénin semble avoir adopté un Cadre de coopération plus soucieux des intérêts des petits exploitants. Par exemple, le pays a favorisé les entreprises domestiques plutôt que les multinationales dans le choix des partenaires privés (22 entreprises sont béninoises alors que 2 sont d'origine étrangère)<sup>252</sup>. Le Bénin est aussi l'un des quatre pays ayant accepté des projets conduits par des organisations de producteurs<sup>253</sup>. Tel que mentionné précédemment, il est également le seul pays à avoir pris de nouvelles mesures concernant la nutrition. Enfin, le Bénin est le seul pays qui a élaboré des indicateurs destinés à évaluer les effets de la NASAN sur les femmes.<sup>254</sup> Du moins en théorie, le Bénin a conçu une approche plus équilibrée du développement agricole sous la Nouvelle Alliance.

Ces démarches et résultats contrastés entre pays ne signifient pas que l'initiative n'a pas de conséquences au niveau continental. Comme le note un représentant d'ONG : « il n'y a pas de façon explicite une homogénéisation des politiques, mais de façon implicite c'est évident que le rôle et la place du secteur privé dans le dispositif national d'accès aux ressources est la constante qui est demandée au niveau de ces pays! »<sup>255</sup>. La NASAN représente en effet un élément constitutif d'un projet global qui vise à refonder l'agriculture en Afrique depuis les années 2000<sup>256</sup>. Dans cette optique, la Nouvelle Alliance ne devrait pas être considérée en isolation. Même si ses conséquences directes au Sénégal demeurent limitées, la NASAN, en conjonction avec d'autres initiatives visant la libéralisation des semences et de la terre en Afrique, peut avoir des effets cumulatifs significatifs en favorisant le développement de l'agrobusiness au détriment des petits exploitants.

## CONCLUSION

---

La NASAN cherche à créer en Afrique un environnement propice à l'augmentation de l'investissement privé en agriculture. Bien qu'un certain nombre d'études aient évalué les effets de l'initiative dans différents pays, aucune ne s'est spécifiquement intéressée au rôle du Canada dans la Nouvelle Alliance. De plus, plusieurs rapports sur la question reposent sur une analyse documentaire des principes de la NASAN plutôt que sur des données empiriques. La présente étude vise donc à combler cette lacune sur la base d'une enquête de terrain menée au Sénégal. Les résultats de la recherche ont apporté les réponses suivantes aux questions déclinées par le GRSA.

### **Quel est le rôle du Canada dans la NASAN ?**

En tant que facilitateur, le Canada a assuré la liaison entre le gouvernement sénégalais, les entreprises privées, les donateurs et les ONG pour mettre en œuvre la NASAN. À ce titre, le Canada a principalement accompagné l'État sénégalais dans l'élaboration des documents et l'organisation de séminaires. Bien que le Sénégal ait joint la NASAN à l'invitation du Canada, l'équipe canadienne à Dakar n'a pas directement influé sur le contenu des changements politiques initiés par le gouvernement sénégalais, une attitude qui a initialement permis au Sénégal de s'approprier la Nouvelle Alliance. En effet, le gouvernement du Sénégal a apparemment maintenu un certain degré d'autonomie dans la définition de ses priorités, du moins au départ. Le rôle du Canada au Sénégal a graduellement périclité depuis le lancement de la Nouvelle Alliance.

### **Quelles initiatives le Canada a-t-il soutenues dans le cadre de la NASAN ?**

Le Canada n'a pas participé au processus de sélection des compagnies et ne parraine pas de projets privés sous l'égide de la Nouvelle Alliance. L'aide financière du Canada sous la NASAN au Sénégal se divise en trois catégories : les programmes agricoles, l'appui budgétaire et le soutien logistique. L'ambassade du Canada au Sénégal a approuvé ou renouvelé la plupart de ses programmes phares relatifs au développement agricole et à la sécurité alimentaire entre 2009 et 2012, soit avant l'avènement de la NASAN. Les fonds consacrés à ces programmes sont comptabilisés dans les promesses financières du Canada dans le cadre de la Nouvelle Alliance. Le Canada a aussi récemment soumis la mise à disposition de son aide budgétaire au respect par le gouvernement sénégalais de cinq d'objectifs consignés dans le Cadre de coopération. Enfin, le Canada a financé l'organisation de plusieurs ateliers et embauché des consultants externes pour assister l'État sénégalais dans la conduite des activités de la NASAN. Le Canada n'a pas augmenté le budget qu'il

consacre à l'aide officielle au développement au Sénégal à la suite de la Nouvelle Alliance, mais a plutôt réorienté des fonds existants vers l'atteinte de ses objectifs. Néanmoins, le rôle du Canada à titre de chef de file du G7 dans la NASAN a vraisemblablement permis d'obtenir un soutien politique d'Ottawa pour le maintien des fonds et des projets en cours au Sénégal.

### **Quelles sont les raisons ayant motivé le gouvernement et le secteur privé sénégalais à s'engager dans la NASAN ?**

Les parties prenantes entretenaient initialement des attentes élevées à l'endroit de la NASAN. Le gouvernement sénégalais était optimiste par rapport à la NASAN, une initiative globalement en adéquation avec sa vision de l'agriculture. En effet, depuis les années 2000, l'État du Sénégal s'efforce de favoriser l'investissement privé en agriculture, même s'il soutient que les fermes familiales doivent être préservées. De plus, le Sénégal ne voulait pas être exclu d'une initiative continentale qui semblait majeure à l'époque, puisque portée par le G7. Pour leur part, les entreprises membres de la NASAN espéraient augmenter leur capacité d'influence auprès du gouvernement sénégalais, améliorer leur visibilité d'entreprise et nouer des partenariats d'affaires.

### **Quels sont les postulats sous-jacents aux projets financés par la NASAN ?**

Les compagnies prenant part à la NASAN ne reçoivent pas de soutien financier direct. Le choix des partenaires privés domestiques et internationaux participants à la Nouvelle Alliance au Sénégal ne semble pas avoir été effectué suivant des critères très clairs. Le but consistait plutôt à recruter le plus d'entreprises possible. La sélection a été dévolue à Monitor Deloitte, un cabinet-conseil payé par USAID. Certaines entreprises étaient déjà soutenues par l'USAID ou l'ambassade des États-Unis. D'autres étaient en contact avec l'APIX. Puisque la NASAN n'a pas effectué un tri systématique des partenaires privés, elle a admis en son sein certaines compagnies avec des lettres d'intentions passablement irréalistes. La plupart d'entre elles avaient cependant déjà planifié les activités décrites dans leur lettre d'intention. Les domaines d'affaires ou l'approche de certains partenaires privés de la Nouvelle Alliance au Sénégal sont possiblement questionnables du point de vue de ceux qui défendent l'agriculture familiale et les pratiques écologiques. Toutefois, d'autres compagnies de la NASAN soutiennent les petites exploitations agricoles à travers leur modèle d'approvisionnement, leurs activités de transformation ou la fourniture de crédit et de services.

### **Comment les parties prenantes perçoivent-elles les résultats obtenus par la NASAN ?**

Par le passé, le Sénégal a consenti des efforts afin d'améliorer son environnement des affaires au profit des entrepreneurs. En effet, le gouvernement sénégalais avait déjà fait sienne la vision promue dans les cercles internationaux sur le caractère opportun de favoriser l'investissement privé en agriculture. Les autorités sénégalaises et canadiennes estiment que la Nouvelle Alliance a offert une occasion supplémentaire au gouvernement afin de centrer les discussions sur les préoccupations et besoins du secteur privé afin de mieux les prendre en compte. Cependant il est possible de sentir que l'État sénégalais s'est graduellement désintéressé de la NASAN.

Démarrée avec dynamisme, l'élan de la Nouvelle Alliance s'est progressivement essoufflé. La plupart des parties prenantes et observateurs, qu'ils soient en faveur ou non de la NASAN, considèrent que les résultats obtenus au Sénégal ne sont pas à la hauteur des attentes générées. L'évaluation du programme révèle un sentiment partagé de déception et un déficit d'appropriation. Au vu des solutions assez simplistes proposées par la NASAN pour développer l'agriculture, il n'est

pas entièrement surprenant que ses effets soient limités. Pour le moment, il demeure difficile d'établir un lien entre l'investissement privé en agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, bien que la NASAN soit fondée sur ce postulat. Une autre prémisse de la Nouvelle Alliance est que le secteur privé représente un levier fondamental pour réduire la pauvreté. L'étude de cas du Sénégal ne permet pas de confirmer cette affirmation.

Ces résultats mitigés sont imputables à divers facteurs. La Nouvelle Alliance fonctionne essentiellement comme un cadre regroupant différents projets du gouvernement, du secteur privé et des donateurs sans définir des mécanismes contraignants pour l'atteinte de ses objectifs. La NASAN au Sénégal représente une initiative additionnelle dans un contexte où plusieurs autres programmes pour le développement agricole existaient déjà en parallèle ou ont par la suite été initiés. La Nouvelle Alliance remanie ainsi des budgets, des projets et des programmes antérieurs pour les insérer dans un paradigme de développement agricole qui implique le secteur privé de façon explicite. Au Sénégal, la plupart des intervenants avaient déjà établi leur plan d'activité avant la création de la NASAN. En effet, plusieurs engagements mentionnés dans le Cadre de coopération étaient déjà projetés. La Nouvelle Alliance se contente donc de recycler des objectifs du gouvernement sénégalais, l'argent des donateurs et les plans d'affaires des compagnies sans grande valeur ajoutée.

#### **Comment la NASAN a-t-elle influencé les politiques et les lois foncières et semencières du Sénégal et des autres pays africains participants ?**

Les effets délétères pour lesquels la NASAN a été critiquée dans d'autres pays, notamment en ce qui concerne les lois semencières et foncières, ne se font pas sentir au Sénégal. La Nouvelle Alliance favorise la production de semences certifiées par les autorités sénégalaises, mais elle n'interdit pas l'utilisation et l'échange des semences paysannes. La NASAN ne modifie pas non plus la loi actuelle sur les OGM et n'introduit pas de nouvelle législation semencière. Le Sénégal avait également déjà entamé un processus de réforme foncière avant la mise en oeuvre de la NASAN, indiquant qu'il se serait engagé dans cette voie même sans adhérer à cette initiative. Par ailleurs, si la Nouvelle Alliance encourage l'homogénéisation implicite des politiques agricoles des pays participants, elle ne constitue pas un accord exécutoire pour ces derniers. Les pays africains membres démontrent des niveaux variés d'intérêt et d'engagement dans la NASAN. La Nouvelle Alliance représente ainsi un facteur additionnel promouvant l'investissement privé en agriculture, mais n'est pas en soi un vecteur de changement déterminant.

#### **Y'a-t-il des leçons à tirer de l'expérience de la NASAN pouvant être appliquées aux partenariats public-privé (PPP) appuyés par l'aide au développement officielle (ADO)?**

En somme, la NASAN au Sénégal n'est ni une panacée aux problèmes qui affligent l'agriculture tel que ses partisans l'affirment, ni le plan sournois destiné à asservir l'Afrique aux lois du marché dépeint par ses détracteurs. Bien que toutes leurs appréhensions ne soient pas étayées, les critiques ont cependant soulevé des inquiétudes légitimes concernant la NASAN. L'agriculture en Afrique a indéniablement besoin de financements additionnels. Toutefois, la NASAN a impliqué les partenaires privés de manière relativement irréfléchie. La Nouvelle Alliance au Sénégal n'a pas démontré que l'inclusion du secteur privé en agriculture conduit à des améliorations sensibles en matière de développement. La transformation de l'agriculture et la marchandisation de la terre entraînent des risques non négligeables pour les paysans qui contribuent de façon cruciale à la

production alimentaire en Afrique. La NASAN gagnerait à considérer sérieusement les effets dommageables imprévus que l'investissement privé peut engendrer pour les exploitants familiaux.

En revanche, il est vrai que les privés évoluant dans l'agriculture au Sénégal sont confrontés à des difficultés les empêchant de suffire à la demande alimentaire nationale. Les entreprises sénégalaises ont exprimé un certain nombre de doléances auprès du gouvernement qui pourraient également profiter aux petits producteurs (notamment, l'amélioration des infrastructures de transport, la baisse du coût de l'électricité ou la formation des agriculteurs). Ces compagnies peuvent aussi offrir des occasions d'affaires aux paysans. Cependant, il y aurait lieu d'accorder plus d'attention aux besoins spécifiques de l'agriculture familiale afin de s'assurer que les partenariats privés soient réellement profitables aux petits producteurs comme le veut la NASAN.

La délégation canadienne au Sénégal a utilisé la Nouvelle Alliance comme une occasion d'approfondir le dialogue politique avec le gouvernement sénégalais. Le Canada mène déjà d'excellents programmes agricoles en appui aux petits producteurs qui pourraient être renforcés par une meilleure prise en compte des fermes familiales dans les politiques du Sénégal. Dans un contexte où elle a été largement négligée pendant plus de deux décennies, l'agriculture paysanne recèle un potentiel inexploité. Le gouvernement sénégalais lui-même s'est engagé à soutenir l'agriculture familiale aux côtés de l'agrobusiness. Le Canada pourrait également se servir de la plateforme d'échanges créée pour les organisations de la société civile sous la NASAN pour enrichir le contenu de ses propres programmes agricoles.

L'implication des partenaires privés dans le développement de l'agriculture n'est pas mentionnée dans la Stratégie de sécurité alimentaire de l'ACDI de 2009, même s'il est fait référence aux chaînes de valeur. Si le Canada entend poursuivre dans cette direction, il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur les liens entre investissement privé et réduction de la pauvreté basée sur des constats empiriques<sup>257</sup>. Dans l'éventualité où le Canada continue à promouvoir les chaînes de valeur, une option serait de renforcer les organisations de producteurs de sorte qu'elles puissent réclamer au gouvernement des politiques commerciales avantageuses, négocier des contrats justes et inclusifs avec les partenaires privés et même mettre sur pied leurs propres unités d'approvisionnement et de transformation<sup>258</sup>. En somme, le Canada est invité à prêter attention aux priorités définies par les gouvernements africains, mais également par la société civile et les agriculteurs dans une perspective de véritable appropriation nationale.

## NOTES DE FIN

---

<sup>1</sup> La NASAN a été lancée avant que la Russie ne soit exclue du G8 en mars 2014. Dans un souci de clarté, le terme « G7 » sera utilisé dans l'ensemble du rapport.

<sup>2</sup> <http://www.international.gc.ca/g8/summit-sommet/fssa-2012-05-18.aspx?lang=fra>, page consultée le 14/12/2016.

<sup>3</sup> Chaque pays africain membre de la Nouvelle Alliance est accompagné par un pays du G7. Le chef de file du Bénin est l'Allemagne; le Burkina Faso est soutenu par la France; la Côte d'Ivoire et le Malawi font équipe avec l'Union européenne; l'Éthiopie, le Ghana et la Tanzanie reçoivent l'appui des États-Unis; le Mozambique est conseillé par le Japon et les États-Unis; le Nigeria est jumelé au Royaume-Uni.

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada, 2013.

<sup>5</sup> L'anonymat a été offert à tous les participants à cette étude. Afin de dissimuler leur identité, leur nom et position professionnelle ne sont pas mentionnés dans le rapport. De plus, bien que les représentants individuels de chaque groupe d'acteurs peuvent entretenir des visions différentes de la NASAN, ce rapport réfère à ces derniers collectivement afin d'éviter l'identification et les récriminations éventuelles des participants à la recherche.

<sup>6</sup> Tous les montants en argent sont exprimés en dollars canadiens (\$), sauf indication contraire. Les devises étrangères ont été converties en dollars canadiens à l'aide du site internet Oanda sur la base des dates disponibles.

<sup>7</sup> L'Aquila Joint Statement on Global Food Security, traduction libre ([http://www.g8italia2009.it/static/G8\\_Allegato/LAquila\\_Joint\\_Statement\\_on\\_Global\\_Food\\_Security\[1\],o.pdf](http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/LAquila_Joint_Statement_on_Global_Food_Security[1],o.pdf)), page consultée le 01/03/2017).

<sup>8</sup> Wise et Murphy, 2012 : 14, traduction libre.

<sup>9</sup> De Schutter, Préface dans Jamart et coll., 2014: 7. Selon le rapport final de l'IASA, en date du 14 décembre 2012, les donateurs avaient « décaissé 67 pour cent de leur engagement total, avec le Canada, l'Italie, les Pays-Bas la Russie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni en situation de décaissement complet », <http://www.state.gov/s/globalfoodsecurity/rls/rpt/laquila/202837.htm#3>, page consultée le 20/09/2016, traduction libre.

<sup>10</sup> De Schutter, 2015: 14, traduction libre.

<sup>11</sup> Le contenu intégral de ces lettres d'intention n'a pas été rendu public afin de respecter le secret d'entreprise.

<sup>12</sup> <http://nepad-caadp.net/about-us>, page consultée le 14/12/2016.

<sup>13</sup> <http://www.nepad.org/nepad/knowledge/doc/1787/maputo-declaration>, page consultée le 03/11/2015, traduction libre.

<sup>14</sup> [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/rapport\\_final\\_ccaa\\_2016.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/rapport_final_ccaa_2016.pdf), page consultée le 17/03/2017.

<sup>15</sup> <https://new-alliance.org/commitments>, page consultée le 14/08/2016.

<sup>16</sup> <https://new-alliance.org/commitments>, page consultée le 14/12/2016, traduction libre. Il faut remarquer que « superviser » et « mettre en œuvre » des mesures ne consiste pas à en déterminer le contenu en premier lieu.

<sup>17</sup> <http://www.international.gc.ca/g8/summit-sommet/fssa-2012-05-18.aspx?lang=fra>, page consultée le 14/12/2016.

<sup>18</sup> Leadership Council Terms of Reference. September 2014, [http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/Leadership%20Council\\_Terms%20of%20Reference\\_Sept%202014%20final.pdf](http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/Leadership%20Council_Terms%20of%20Reference_Sept%202014%20final.pdf), page consultée le 02/11/2015, traduction libre.

<sup>19</sup> La composition du conseil en 2014 a été affichée sur le site internet de la Nouvelle Alliance (<http://www.new-alliance.org/sites/default/files/resources/2014%20Leadership%20Council%20Members.pdf>, page consultée le 03/11/2015). Cependant la liste pour les années subséquentes n'a pas été mise en ligne.

<sup>20</sup> <https://www.growafrica.com>, page consultée le 28/08/2016. Les deux pays participant à Grow Africa qui ne sont pas membres de la NASAN sont le Kenya et le Rwanda. Selon le FEM, « Grow Africa a été inspiré par une approche de partenariat développée par des leaders tanzaniens et mondiaux, appuyée par l'initiative *Une nouvelle vision de l'agriculture* du Forum économique mondial en 2009-2011. En 2010, le président Jakaya Kikwete a demandé au Forum de l'aider à mobiliser l'investissement privé et de susciter la coopération entre le secteur public et privé afin de soutenir les priorités de la Tanzanie en agriculture. À la demande du président, un groupe de travail comprenant différentes parties prenantes a élaboré un plan directeur pour l'investissement dans le cadre du *Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania* (SAGCOT) [...] » (WEF, 2016: 4, traduction libre). Ce partenariat a mené à la création de Grow Africa au niveau continental.

<sup>21</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa, 2014: 8.

<sup>22</sup> Entretien avec un représentant de Grow Africa, Dakar, 14 janvier 2016.

<sup>23</sup> Grow Africa ne définit pas précisément la notion de chaîne de valeur dans ses documents officiels. Dans la littérature, les chaînes de valeur réfèrent à la séquence d'activités comprises entre la conception et la consommation d'un produit donné. À chaque étape de la chaîne, un groupe d'acteurs ou de compagnies ajoute de la valeur cumulative au produit. Dans le domaine agricole, les chaînes de valeur incluent cinq étapes majeures : 1) Recherche et développement de compagnies qui créent des produits innovants; 2) Distribution et commerce d'intrants (semences, engrais, machinerie et infrastructures) ; 3) Production agricole et récoltes par les fermiers ; 4) Approvisionnement et commerce de produits agricoles ; 5) Transformation et emballage des produits agricoles ; 6) Vente et exportations de produits finis (Gradl, 2012: 16-17). Une chaîne de valeur peut être d'envergure locale ou mondiale, avec des risques et des opportunités différents pour les petits producteurs.

<sup>24</sup> <https://www.feedthefuture.gov/article/scaling-seeds-and-technologies-partnership-will-accelerate-progress-reduce-hunger-poverty>, page consultée le 26/09/2016, traduction libre.

<sup>25</sup> <http://agra.org/new-partnership-to-strengthen-the-private-seed-and-agricultural-inputs-sector-in-senegal-with-thousands-of-farmers-to-benefit/>, page consultée le 29/04/2016, traduction libre.

<sup>26</sup> White, 2013: 2, traduction libre.

<sup>27</sup> White, 2013: 13.

<sup>28</sup> McKeon, 2014.

<sup>29</sup> Curtis, 2015.

<sup>30</sup> Curtis, 2015; Diedhiou, 2013; Jamart et coll., 2014; McKeon, 2014.

<sup>31</sup> Jamart et coll., 2014 : 24-25.

<sup>32</sup> Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa, 2015: 1.

<sup>33</sup> Jamart et coll., 2014: 24-25.

<sup>34</sup> White, 2013 : 22, traduction libre.

<sup>35</sup> De Schutter, 2015 : 12; 34, traduction libre.

<sup>36</sup> McKeon, 2014 : 8, traduction libre.

<sup>37</sup> Dans le contexte de cette étude, quatre critères sont employés afin de définir les exploitations familiales. 1) Ces exploitations dépendent principalement du travail non rémunéré des membres de la famille afin d'accomplir les tâches agricoles. 2) Elles consomment en partie ou en totalité la production pour leurs besoins de subsistance ou vendent la récolte pour se procurer de la nourriture sur les marchés. 3) Les agriculteurs familiaux sont souvent de petits producteurs cultivant de faibles superficies. 4) Le capital et les moyens productifs appartiennent au patrimoine familial, mais sont fréquemment insuffisants afin d'acheter des intrants, de générer des surplus agricoles et d'assurer un niveau d'existence au-dessus du seuil de pauvreté (Bosc et coll., 2014; FAO, 2012). En contraste, l'agriculture entrepreneuriale 1) repose exclusivement sur une main-d'oeuvre salariée « avec une déconnexion totale entre capital d'exploitation (moyens de production) et travail mobilisé » (Bosc et coll., 2014: 50); 2) produit pour le marché seulement; 3) cultive sur de vastes superficies ou en plantation; 4) est mécanisée et fortement dépendante des intrants. Même si l'agriculture familiale est souvent opposée à l'agro-industrie, il existe en fait un « gradient de situations » entre les deux. Les entreprises familiales sont un type intermédiaire, dans lequel la famille possède le capital, mais emploie une main-d'oeuvre salariée et consomme une partie résiduelle de la production (Bosc et coll. 2015). Les fermes familiales ne sont pas nécessairement de petite taille, comme l'emploi de salariés ou une mécanisation partielle peut conduire à une augmentation des superficies exploitées.

<sup>38</sup> Bichard, 2014: 15.

<sup>39</sup> De Schutter, 2015 : 18, traduction libre.

<sup>40</sup> Patel et coll., 2015 : 23, traduction libre.

<sup>41</sup> Diédhiou, 2013.

<sup>42</sup> Par exemple, Jamart et coll. calculent que, sur un total de 213 projets annoncés en 2012-2013, 119 sont menés « par des entreprises multinationales, à capitaux étrangers ou des filiales d'entreprises internationales. Seuls 94 projets sont donc portés par des entreprises fondées en Afrique ». Quatre multinationales (United Phosphorous Limited, Export Trading Group, Cargill et Yara) sont présentes dans au moins quatre pays de la NASAN et comptent à leur actif un total de 18 projets (Jamart et coll., 2014: 27).

<sup>43</sup> Hong, 2012. Grow Africa soutient également que 70% des compagnies ayant signé des lettres d'intention sont la propriété d'intérêts africains (WEF 2016, 5).

- <sup>44</sup> Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>, page consultée le 16/12/2016.
- <sup>45</sup> White, 2013 : 12, traduction libre.
- <sup>46</sup> McKeon, 2014: 14, traduction libre.
- <sup>47</sup> Patel et coll., 2015: 23, traduction libre.
- <sup>48</sup> Citation d'un communiqué de la Maison-Blanche, mentionnée par Murphy et Wise, 2012, traduction libre ; Henriques, 2013: 6.
- <sup>49</sup> Provost et coll., 2014.
- <sup>50</sup> McKeon, 2014 : 12, traduction libre.
- <sup>51</sup> Provost et coll., 2014.
- <sup>52</sup> Diedhiou, 2013.
- <sup>53</sup> « Quatre entreprises membres de la NASAN (Monsanto, Dupont Pioneer, Syngenta et Limagrain) détiennent près de la moitié des parts de marché du secteur des semences »(Jamart et coll., 2014 : 43).
- <sup>54</sup> Hong, 2013.
- <sup>55</sup> McKeon, 2014 : 12, traduction libre.
- <sup>56</sup> Jamart et coll., 2014 : 45.
- <sup>57</sup> Bailey, 2012.
- <sup>58</sup> Jamart et coll., 2014 : 39.
- <sup>59</sup> McKeon, 2014 : 12, traduction libre.
- <sup>60</sup> Curtis, 2015 : 7; Jamart et coll., 2014 : 39.
- <sup>61</sup> De Schutter, 2015: 19, traduction libre.
- <sup>62</sup> Jamart et coll., 2014 : 40.
- <sup>63</sup> Curtis, 2015 : 5.
- <sup>64</sup> Curtis, 2015: 14. L'auteur distingue entre les cas d'accaparement de terres qui entraînent la dépossession foncière en violation des droits de la personne et les acquisitions de terres qui ne causent pas nécessairement de spoliation. Curtis spécifie dans une note de fin que le chiffre rapporté pour le Sénégal dans le corps du texte comprend les terres mobilisées par le Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS): « 51,730 hectares de terres attribuées aux entreprises de la Nouvelle Alliance et 55,000 hectares de terres distribuées dans le cadre du PDIDAS » (2015: 45, note 50). Après la publication du rapport d'ActionAid, la superficie du PDIDAS a été ramenée à 10 000 hectares. Par ailleurs, même si le PDIDAS est mentionné dans le Cadre de coopération du Sénégal, cette initiative n'origine pas de la NASAN. L'auteur amalgame également un autre projet contesté, celui de Senhuile-Sénéthanol, avec la Nouvelle Alliance.
- <sup>65</sup> McKeon, 2014: 10.
- <sup>66</sup> Jamart et coll., 2014: 32; Wise, 2015.
- <sup>67</sup> Curtis, 2015 : 5.
- <sup>68</sup> McKeon, 2014 : 10 ; Curtis, 2015 : 6. Le Sénégal prévoit créer ce genre de corridors agricoles, mais cet objectif n'est pas listé dans son Cadre de coopération.
- <sup>69</sup> Jamart et coll., 2014 : 31.
- <sup>70</sup> Curtis, 2015: 16.
- <sup>71</sup> Jamart et coll., 2014 : 34.
- <sup>72</sup> <http://eba.worldbank.org>, page consultée le 24/07/2016, traduction libre.
- <sup>73</sup> Jamart et coll., 2014: 33.
- <sup>74</sup> Murphy et Wise, 2012. Voir également Henriques, 2013.
- <sup>75</sup> *Call of Civil Society Organizations to their Governments on the New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa*, diffusé lors du Forum social mondial de Tunis en Mars 2015 (<http://www.actionaid.org/2015/06/call-civil-society-organizations-their-governments-new-alliance-food-security-and-nutrition->, page consultée le 29/08/2016, traduction libre. Il semble que le contenu du document en français ne corresponde pas mot à mot à la version anglaise. Plusieurs ONG sénégalaises ont endossé les deux versions de la Déclaration: l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes (ASPSP), Enda Pronat, Fahamu - Réseaux pour la justice sociale, Fédération des ONG du Sénégal (FONGS - Action paysanne), le Forum social sénégalais (FSS), le Réseau Africain pour le droit à l'alimentation (RAPDA), WILDAF/Sénégal.



<sup>76</sup> Patel et coll., 2015 : 22-23.

<sup>77</sup> « À noter que le Sénégal et la Côte d'Ivoire ne prennent pas d'engagements supplémentaires sur la nutrition, mais s'engagent uniquement à mettre en œuvre ou réviser des politiques existantes » (Jamart et coll., 2014 : 47).

<sup>78</sup> Jamart et coll., 2014: 50.

<sup>79</sup> Jamart et coll., 2014 : 51-52; McKeon, 2014 : 13. Les études portant sur les effets de l'agrobusiness sur les femmes parviennent à des conclusions partagées. D'une part, « La littérature sur l'agriculture contractuelle illustre que le contrôle de la terre peut échapper aux femmes, lesquelles s'occupent principalement de la production vivrière, au profit des hommes, qui sont plus susceptibles de signer les contrats de production avec les compagnies agro-industrielles » (Vermeulen et Cotula, 2010: 88, traduction libre). D'autre part, les femmes peuvent être embauchées comme ouvrières agricoles sur les grandes fermes. L'accès à un emploi rémunéré peut réduire les inégalités de genre et offrir aux femmes une indépendance économique dont elles ne peuvent bénéficier dans le cadre de contrats de production conclus par l'exploitation familiale (Maertens et Swinnen, 2009).

<sup>80</sup> Curtis, 2015 : 35.

<sup>81</sup> Jamart, 2014: 51. Dans son Cadre de coopération, le Sénégal a défini comme indicateur de politique la « Réduction de l'écart entre les genres concernant l'accès et le contrôle sur les ressources et capitaux productifs », mais les rapports d'avancement ne fournissent pas d'information sur le suivi de cet engagement. L'omission de la question du genre dans les Cadres de coopération peut refléter le fait que l'autonomisation des femmes ne constitue pas une priorité pour les pays africains. Il est difficile de vouloir imposer l'adoption de cet objectif tout en respectant le principe de l'appropriation nationale comme fondement de la NASAN.

<sup>82</sup> Bichard, 2014; Curtis, 2015: 37; Diedhiou, 2013; McKeon, 2014: 12.

<sup>83</sup> Jamart, 2014 : 35.

<sup>84</sup> Jamart, 2014 : 36.

<sup>85</sup> Provost, Ford et Tran, 2014.

<sup>86</sup> Diedhiou, 2013.

<sup>87</sup> <https://blogs.oxfam.org/en/blogs/14-10-06-leaving-leadership-council-new-alliance-food-security-and-nutrition>, page consultée le 27/08/2016.

<sup>88</sup> McKeon, 2014 : 13.

<sup>89</sup> <http://www.new-alliance.org/resource/2014-leadership-council-members>, page consultée le 24/08/2016.

<sup>90</sup> Communication personnelle avec un représentant du ROPPA, Dakar, 12 janvier 2016.

<sup>91</sup> Créée en mars 2015, la Coalition des acteurs non-étatiques du PDDAA est « une plateforme réunissant des organisations de producteurs, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé ». Cette coalition comprend plus de 100 ONG provenant de 45 pays (<https://www.feedthefuture.gov/article/grassroots-african-coalition-fights-inclusive-food-policies-more-action>, Accessed 24/01/2017).

<sup>92</sup> African Union Commission, and CAADP NSA Coalition 2016 [traduction de l'auteur].

<sup>93</sup> *Terre fertile? Évaluation des investissements de l'ACDI en alimentation et en agriculture*. Juillet 2013. [http://www.ccic.ca/\\_files/fr/working\\_groups/2013\\_07\\_19\\_Fertile\\_Ground\\_FSPG.pdf](http://www.ccic.ca/_files/fr/working_groups/2013_07_19_Fertile_Ground_FSPG.pdf), page consultée le 24/01/2017.

<sup>94</sup> Cabinet du Premier ministre, 2012.

<sup>95</sup> Cabinet du Premier ministre, 2012. Le G20 a créé le PMASA en 2009 afin de coordonner l'aide au développement sous l'IASA.

<sup>96</sup> La *Independent Commission for Aid Impact* (ICAI) constate une situation semblable au Royaume-Uni. « Approximativement 600 millions de livres sterling de l'aide du gouvernement anglais sont budgétisées comme déboursements destinés à la Nouvelle Alliance. Les médias et la société civile pensent à tort que cette somme représente un montant additionnel afin d'appuyer des activités commerciales. En réalité, la majorité de ce montant, soit environ 480 millions de livres sterling, était déjà prévue dans le cadre de projets agricoles existants qui ont été réétiquetés comme des programmes de la Nouvelle Alliance » (2015: 5).

<sup>97</sup> Les États-Unis ont à ce jour dépensé la plus grosse somme globale dans le cadre de la Nouvelle Alliance, soit 1,8 milliard de dollars, suivi de l'Union européenne et du Royaume-Uni. L'Italie a déboursé le montant le moins élevé avec une aide évaluée à 15,87 millions de dollars (Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa, 2015: 10; 29).

<sup>98</sup> Ce chiffre concerne l'aide accordée à l'Éthiopie, le Ghana et le Sénégal. Seul le Japon fait mieux avec un taux de décaissement estimé à 144% au prorata. En comparaison, l'Italie présente le taux de décaissement le plus faible (19%) (Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa, 2015: 29).

<sup>99</sup> Par exemple, l'Italie a lancé l'IASA en 2009, tandis que le Canada a annoncé l'initiative de Muskoka au sommet du G7 en juin 2010.

<sup>100</sup> Le Sénégal aurait été pressenti comme pays signataire de la NASAN à quelques encablures de la visite d'Obama à Dakar (Entretien avec un agent de l'USAID, Dakar, 21 décembre 2015).

<sup>101</sup> À l'exception de Belisle solution nutrition inc.–Le Ranch de Ouassadou, un projet conjoint entre une entreprise canadienne et sénégalaise, la NASAN au Sénégal ne comptait effectivement pas de compagnies canadiennes. Par la suite, les deux firmes susmentionnées se sont retirées de la Nouvelle Alliance. Il n'y a pas d'entreprises canadiennes qui se sont jointes à la NASAN depuis lors.

<sup>102</sup> Entretien avec un agent du gouvernement canadien, Ottawa, 26 avril 2016.

<sup>103</sup> Entretien avec un agent du gouvernement canadien, Ottawa, 26 avril 2016.

<sup>104</sup> Le financement canadien pour l'aide alimentaire internationale a augmenté ses dernières années. Malgré cette hausse, le niveau global de fonds que le Canada dédie à l'agriculture a décliné d'un sommet de 670 millions de dollars en 2009-2010 à 346 millions de dollars en 2014-2015, alors que les budgets destinés à la recherche agricole sont demeurés stables (FSPG, 2016). L'ADO pour l'agriculture a diminué à des niveaux inférieurs à ceux prévalant avant la mise en oeuvre de l'IASA (FSPG, 2015).

<sup>105</sup> Entretien avec un agent du gouvernement canadien, suivi téléphonique, 7 juillet 2016.

<sup>106</sup> Malgré de nombreuses requêtes, il a été impossible de connaître les fonds annuels que le Canada injecte dans ses programmes agricoles au Sénégal. Il semble compliqué de ventiler le budget global par rubriques spécifiques. Cependant, tous les agents du gouvernement canadien rencontrés, sauf un, estiment que la NASAN n'a pas mené à une hausse de l'aide versée au Sénégal.

<sup>107</sup> Entretien avec un agent du gouvernement canadien, Dakar, 4 décembre 2015.

<sup>108</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/44EA8B00E4B48D7785257E610035A62C>, page consultée le 21/12/2016. « L'appui du Canada prévoit également le versement de 20 millions de dollars en assistance technique pour aider divers ministères à gérer les fonds publics et à assurer la prestation de services à la population sénégalaise » (Affaires mondiales Canada 2016).

<sup>109</sup> Les activités prévues dans le cadre de l'Appui budgétaire au Plan Sénégal Émergent visent à « 1) appuyer le gouvernement du Sénégal dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques, des processus simplifiés et des incitatifs fiscaux pour stimuler la croissance dans les secteurs agricole et de l'extractif; 2) élaborer et mettre en oeuvre une stratégie nationale pour favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition; 3) développer des instruments pour effectuer une gestion efficace des dépenses publiques; 4) offrir une assistance technique afin de fournir des conseils, de la formation et du matériel aux employés des administrations publiques ». Les projets centrés sur la nutrition et l'agriculture comptent pour 60% du budget selon les calculs de l'auteure (<http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/44EA8B00E4B48D7785257E610035A62C>, page consultée le 21/12/2016).

<sup>110</sup> L'Union africaine et le NEPAD exigent désormais de tous les pays africains qu'ils produisent un tel rapport. Afin de conduire sa revue de 2014-2015, le gouvernement sénégalais a reçu l'assistance d'Africa Lead, le programme principal de renforcement de capacités de l'USAID en Afrique subsaharienne.

<sup>111</sup> La somme cumulée des tranches variables s'élève à 5 millions de dollars, ce qui porte le montant annuel de l'appui budgétaire à un total de 10 millions.

<sup>112</sup> L'Union européenne a également demandé que cette stratégie soit actualisée afin de déboursé des sommes liées au 11<sup>e</sup> Fonds de développement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2015. Un des secteurs priorités par le Fonds concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture, quoique la NASAN ne soit pas mentionnée dans le document ([http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/nip-senegal-edf11-2014\\_fr\\_o.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/nip-senegal-edf11-2014_fr_o.pdf), page consultée le 29/08/2016).

<sup>113</sup> Une des conditions attachées à la tranche variable de l'appui budgétaire n'est pas reliée à la sécurité alimentaire.

<sup>114</sup> USAID a financé la revue du secteur privé et la DAPSA a coordonné l'évaluation des engagements du gouvernement sénégalais.

<sup>115</sup> République du Sénégal, 2014b: 20.

<sup>116</sup> En comparaison, les États-Unis ont déboursé 230,51 millions de dollars (République du Sénégal, 2015a : 27).

<sup>117</sup> Selon la Revue conjointe du secteur agricole, les déboursements du Canada au 31 décembre 2014 se chiffrent à 33,2 millions de dollars. En date du 31 décembre 2015, ce montant s'élevait à 68,28 millions de dollars (République du Sénégal, 2016b : 59).

<sup>118</sup> Le comité de pilotage du PNIA dépend de la primature, alors que le comité technique est sous l'autorité de la DAPSA logé au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER).

<sup>119</sup> USAID et Monitor Deloitte ont commencé à réfléchir au contenu éventuel des réformes avant que la NASAN ne soit formellement lancée au Sénégal. Ils semblent avoir discutées leurs recommandations avec le gouvernement sénégalais. Quelques-unes des idées proposées n'ont pas été incluses à titre d'engagements précis du gouvernement (par exemple la promotion du crédit-bail), mais simplement mentionnées dans le Cadre de coopération. D'autres ont été incorporées comme objectifs chiffrés tels qu'un meilleur ciblage des bénéficiaires de subventions agricoles.

<sup>120</sup> Bichard, 2014: 13. Il semble que d'autres pays aient également consacré peu de temps à la rédaction de leur Cadre de coopération. Par exemple, le document du Malawi a été publié trois mois après que le pays ait rejoint la Nouvelle Alliance (Patel et coll., 2015).

<sup>121</sup> Entretien avec un agent du gouvernement sénégalais, Dakar, 4 janvier 2016.

<sup>122</sup> Bichard, 2014 : 13.

<sup>123</sup> Entretien avec un agent du gouvernement sénégalais, échange téléphonique, 28 mai 2016. Au total, les Etats-Unis appuient au moins 8 entreprises sénégalaises membres de la Nouvelle Alliance à travers ses différents programmes au Sénégal. Typiquement, les États-Unis n'offrent pas de fonds financiers, mais une assistance technique.

<sup>124</sup> Toutefois, le Canada a par la suite facilité l'adhésion de l'Association sénégalaise pour la promotion du développement par la base (ASPRODEB) à la Nouvelle Alliance. ASPRODEB est le bras technique du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), la plus grande organisation paysanne au Sénégal.

<sup>125</sup> Bichard, 2014: 14.

<sup>126</sup> <https://www.land-links.org/2013/06/g8-takes-steps-to-improve-land-governance-enhance-transparency/> (page consultée le 9 décembre 2016). Le partenariat vise à aider les agents du gouvernement sénégalais, les autorités locales et les représentants de la société civile à s'approprier les Directives volontaires et le Cadre et Principes directeurs sur les politiques foncières en Afrique dans le processus de réforme foncière. Il a également pour objectif la mise en place d'une base de données et d'un observatoire foncier, de même que l'organisation de formations afin d'aider le Sénégal à tirer le meilleur parti des transactions foncières commerciales [https://www.donorplatform.org/index.php?option=com\\_cobalt&task=files.download&tmpl=component&id=2422&fid=15&fidx=0&rid=2131&return=aHR0cHM6Ly93d3cuZG9ub3JwbGFoZm9ybS5vcmcvY29iYWxoP3NoYXJoPTM2MA%3D%3D](https://www.donorplatform.org/index.php?option=com_cobalt&task=files.download&tmpl=component&id=2422&fid=15&fidx=0&rid=2131&return=aHR0cHM6Ly93d3cuZG9ub3JwbGFoZm9ybS5vcmcvY29iYWxoP3NoYXJoPTM2MA%3D%3D) (page consultée le 9 décembre 2016). Bien que ce partenariat ait été décrié par certaines ONG, les mesures proposées sur papier ne semblent toutefois pas sujettes à controverses.

<sup>127</sup> Selon Jamart et coll., l'USAID finance le comité de l'Union africaine chargé de superviser la NASAN (2016 : 10).

<sup>128</sup> Par exemple, dans son discours à l'occasion de la revue annuelle du Programme bilatéral de coopération du Canada avec le Sénégal le 30 août 2016, la ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau, ne fait aucune mention à la NASAN (<http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=119129>, page consultée le 27/01/2017).

<sup>129</sup> République du Sénégal, 2013a : 4.

<sup>130</sup> République du Sénégal, 2013a : 4.

<sup>131</sup> République du Sénégal, 2013a : 9.

<sup>132</sup> Monitor Deloitte, 2013 : 8. Notes personnelles, « Partenariats Public-Privé et la NASAN: infrastructures, exploitations familiales et autonomisation économique des femmes », *Cérémonie officielle consacrant le lancement de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) au Sénégal et l'ouverture de la conférence annuelle du Système d'Analyse stratégique et de Gestion des connaissances (ReSAKSS)*, Dakar, 12 novembre 2013.

<sup>133</sup> République du Sénégal, 2013b : 8.

<sup>134</sup> République du Sénégal 2016b, 53-54.

<sup>135</sup> Entretien avec un partenaire privé, Dakar, 18 janvier 2016.

<sup>136</sup> Entretien avec un agent du gouvernement sénégalais, échange téléphonique, 28 mai 2016.

<sup>137</sup> République du Sénégal, 2013a : 11-13.

<sup>138</sup> Le but du Code « est de contribuer à procurer aux nourrissons une nutrition sûre et adéquate en protégeant et en encourageant l'allaitement au sein et en assurant une utilisation correcte des substituts du lait maternel, quand ceux-ci

sont nécessaires, sur la base d'une information adéquate et au moyen d'une commercialisation et d'une distribution appropriées » ([http://www.who.int/nutrition/publications/code\\_french.pdf](http://www.who.int/nutrition/publications/code_french.pdf), page consultée le 20/12/2016).

<sup>139</sup> Ce code est placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). « Les normes alimentaires, les lignes directrices et les codes d'usages internationaux du Codex Alimentarius contribuent à la sécurité, à la qualité et aux pratiques loyales du commerce international des denrées alimentaires [...] Même si les recommandations ne sont pas contraignantes pour les États Membres, les normes du Codex servent souvent à l'élaboration des législations nationales » (<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/fr/>, page consultée le 20/12/2016).

<sup>140</sup> République du Sénégal, 2013a : 6-7.

<sup>141</sup> Ces rubriques semblent avoir été introduites afin de se conformer aux indicateurs de suivi de la NASAN.

<sup>142</sup> République du Sénégal, 2013a : 8. La notion de « cadres de concertation interne » n'est pas définie dans le document.

<sup>143</sup> République du Sénégal, 2014b : 9.

<sup>144</sup> Bichard, 2014 : 24.

<sup>145</sup> Par exemple, Zena Fruit International transforme des fruits qui sont souvent perdus parce que trop abondants pendant la saison des récoltes. Même si Mamelles Jaboot importe de la poudre de lait, la compagnie achète pour sa part des céréales locales pour la fabrication de couscous. L'entreprise signe des contrats avec les paysans à travers desquels elle finance la fourniture d'intrants et achète la production en fin de campagne agricole.

<sup>146</sup> République du Sénégal, 2013a : 7.

<sup>147</sup> République du Sénégal, 2014a : 8.

<sup>148</sup> Bichard, 2014 : 24.

<sup>149</sup> Au sein du dispositif de concertation du groupe élargi des PTF au Sénégal, il existe également un sous-groupe consultatif dont le thème porte sur la sécurité alimentaire et le développement rural. « Le Groupe élargi a pour mission de mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris, d'améliorer la concertation et le partage d'informations entre PTF, de structurer et d'approfondir le dialogue avec le Gouvernement du Sénégal [...] » ([http://www.undp.org.sn/index.php?option=com\\_content&task=view&id=310](http://www.undp.org.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=310), page consultée le 24/01/2017)

<sup>150</sup> Il demeure difficile de déterminer si les OSC ont décidé de se joindre comme partenaires formels de la NASAN de manière consensuelle et représentative, comme elles diffèrent grandement dans leur opinion de la Nouvelle Alliance.

<sup>151</sup> « Les Directives visent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement. Elles ont été officiellement approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) le 11 mai 2012 » (<http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>, page consultée le 20/12/2016).

<sup>152</sup> République du Sénégal, 2013a : 8.

<sup>153</sup> Quoiqu'il y ait une tension entre le discours de libéralisation de l'agriculture proclamé par Wade et le maintien, sinon l'accroissement, de l'intervention de l'État sous certains aspects. À ce sujet, voir Oya et Ba, 2013.

<sup>154</sup> Pour une analyse exhaustive du PNIA, consulter Benkahla, 2011.

<sup>155</sup> Gabas, Ribier et Giordano, 2015 : 22.

<sup>156</sup> <http://www.primature.sn/Le-Fonds-de-Garantie-des.html>, page consultée le 07/09/2015.

<sup>157</sup> <http://www.primature.sn/Le-Fonds-souverain-d.html>, page consultée le 07/09/2015; <http://www.presidente.sn/yoonu-yokkute/presentation.html>, page consultée le 07/09/2015.

<sup>158</sup> Lejecos, 2014.

<sup>159</sup> Dimé et Ba, 2016 : 1;6. Voir aussi Jamart, 2014.

<sup>160</sup> Selon la FAO, la sécurité alimentaire repose sur 4 piliers : la disponibilité (l'offre suffisante de nourriture aux niveaux national et international), l'accès (la capacité des ménages à se procurer de la nourriture), l'utilisation (une absorption adéquate d'énergie et de nutriments) et la stabilité de ces trois dimensions dans le temps (FAO, 2008).

<sup>161</sup> Quoique lors de la Cérémonie de lancement de la NASAN au Sénégal, un atelier de discussion portant sur les liens entre nutrition et secteur privé ait été organisé, auquel une consultante du BACDI a participé. Les recommandations consignées dans le rapport n'identifient toutefois pas de stratégies concrètes afin de favoriser l'apport du secteur privé à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

<sup>162</sup> Une étude utilisant des données sur les ménages illustre que, dans le secteur de la tomate industrielle au Sénégal, une chaîne de valeur fortement intégrée et contrôlée par une firme étrangère d'exportation a généré de nombreux emplois pour des ouvriers agricoles saisonniers ou journaliers, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté (Maertens

Colen et Swinnen, 2008: 6). Selon Maertens et coll., « les petits exploitants peuvent bénéficier d'une intégration verticale à des chaînes de valeur agro-industrielle via l'accès aux intrants, la réduction des risques de production et de commercialisation, une technologie et une productivité améliorées et, ultimement, des revenus plus élevés » (2008: 5, traduction libre).

<sup>163</sup> Se fondant sur les travaux d'Amartya Sen, Sophia Murphy note que « ceux disposant d'un pouvoir d'achat ou de 'capabilités' plus élevées peuvent se procurer de la nourriture alors que les plus démunis connaissent la faim » (2005 : 7, traduction libre).

<sup>164</sup> Lee et coll., 2012: 12328. Selon les auteurs, « les monopoles bilatéraux sont les moins avantageux pour les petits producteurs à cause des exigences strictes qu'ils impliquent et du contrôle direct exercé par l'entreprise dirigeante » (traduction libre).

<sup>165</sup> Vorley, 2016. Seville et coll. note également que les « chaînes de valeur formelles offrent une plus grande stabilité des revenus, mais pas nécessairement des prix plus élevés » (2011: 42, traduction libre).

<sup>166</sup> Seville et coll., 2011 : 42.

<sup>167</sup> Vermeulen and Cotula, 2010 : 5.

<sup>168</sup> <http://www.bilaterals.org/?the-epa-would-liberalize-the&lang=en>, page consultée le 27/09/2016.

<sup>169</sup> République du Sénégal, 2016a. Cette stratégie se base largement sur la version précédente du même document.

<sup>170</sup> L'agence étatique en charge de produire et de certifier les semences, la Sonagraines, a été démantelée en 2000 (Gueye, 2014: 19). La loi oblige le gouvernement sénégalais à fournir 40 000 tonnes de semences certifiées d'arachide par année. Afin de combler le besoin annuel de 120 000 tonnes, le gouvernement doit certifier 80 000 tonnes de semences produites par de tierces parties. Selon plusieurs agents étatiques, le niveau de supervision que les autorités sont en mesure d'assurer est inadéquat à cause de l'insuffisance des moyens (IRIN, 2013). Dans ce contexte, des opérateurs privés économiques responsables de distribuer des semences certifiées vendent sans scrupules des semences écrémées à la place.

<sup>171</sup> GRAIN soutient que les semences NERICA « mettent en danger la survie des variétés de riz local » parce que les petits producteurs en deviennent excessivement dépendants (2009: 2, traduction libre). Les détracteurs affirment également que les semences NERICA requièrent plus de fertilisants et de pesticides que les semences paysannes. Cependant, les partisans du riz NERICA avancent que la variété permet d'augmenter sensiblement les rendements de l'agriculture sous pluie. De même, les paysans peuvent conserver et reproduire leurs semences d'une année à l'autre.

<sup>172</sup> Pour l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes (ASPSP), les semences paysannes sont mieux adaptées aux besoins des petits producteurs (<http://www.bede-asso.org/accueil-2/terroirs-sources/lassociation-senegalaise-des-producteurs-de-semences-paysannes-asp/eng-english-communique-de-lasp-association-senegalaise-des-producteurs-de-semences-paysannes-sur-la-semence-ecremee/>, page consultée le 17/03/2016).

<sup>173</sup> Les semences pré-base sont produites à partir de variétés que l'ISRA sélectionne et conserve sur la base de leurs propriétés génétiques.

<sup>174</sup> Gueye, 2014: 21. Tropicasem, une des compagnies autorisées à produire des semences pré-base est également membre de la NASAN.

<sup>175</sup> « Les Systèmes de l'OCDE pour la certification variétale ou le contrôle des semences ont pour but d'encourager l'emploi de semences d'une qualité régulièrement supérieure dans les pays participants. Ces Systèmes autorisent l'emploi d'étiquettes et de certificats pour les semences produites et conditionnées en vue du commerce international conformément à des principes admis », <http://www.oecd.org/fr/tad/code/systeme-semences-ocde.pdf>, page consultée le 20/12/2016.

<sup>176</sup> APS, 2015.

<sup>177</sup> <http://terrethique.org/articles/vers-l-adhesion-du-senegal-au-systeme-des-semences-de-l-ocde/>, page consultée le 26/08/2016.

<sup>178</sup> Cependant, le Sénégal et les autres pays de l'UEMOA sont en processus d'adoption d'un nouveau cadre régional visant à autoriser les OGM (Diallo 2014). Cette initiative n'a toutefois pas de lien direct avec la NASAN.

<sup>179</sup> Entretien avec un agent du gouvernement sénégalais, échange téléphonique, 28 mai 2016.

<sup>180</sup> Malgré ses ambiguïtés (voir Ndiaye, 2016), la plupart des analystes considèrent que la loi bannit les OGM au Sénégal.

<sup>181</sup> Une emphytéose est un « bail d'une durée variant entre 9 et 99 ans qui confère un droit réel sur la terre en échange d'une redevance annuelle et des aménagements et constructions effectués » (<https://nimbus.mcgill.ca/pld-ddp/dictionary/show/1098?source=ED2EN>, page consultée le 28/08/2016, traduction libre). La législation sénégalaise

autorise actuellement les baux emphytéotiques, mais seulement sur les terres du domaine privé de l'État. Les allocations foncières consenties par les conseils municipaux ne confèrent qu'un droit d'usage sous condition de mise en valeur. Selon un expert siégeant au Comité technique de la CNRF, les baux étaient préférés aux titres fonciers parce qu'ils permettent d'éviter les ventes forcées et l'aliénation permanente de terres à des étrangers, tout en permettant aux détenteurs de baux de faire des emprunts bancaires et d'investir sur la terre.

<sup>182</sup> Notes personnelles, 24 mars 2016 : Séance académique solennelle : « Le foncier au Sénégal : État des lieux et perspectives pour la modernisation de l'agriculture », organisée par l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), Dakar. Voir également [http://www.seneweb.com/news/Societe/macky-sall-laquo-pas-question-d-immatric\\_n\\_177924.html](http://www.seneweb.com/news/Societe/macky-sall-laquo-pas-question-d-immatric_n_177924.html), page consultée le 25/03/2016.

<sup>183</sup> Diagne, 2016.

<sup>184</sup> <http://roppa-afrique.org/IMG/pdf/cncr.pdf>, page consultée le 12/01/2016.

<sup>185</sup> Il s'agit donc d'un document qui devra être traduit en loi et décrets d'application.

<sup>186</sup> République du Sénégal, 2016c : 26.

<sup>187</sup> République du Sénégal, 2014a : 15.

<sup>188</sup> <http://www.ipar.sn/Note-de-synthese-no2-processus-d-elaboration-de-la-reforme-fonciere-au-Senegal.html>, page consultée le 29/08/2016.

<sup>189</sup> République du Sénégal, 2016b : 107.

<sup>190</sup> De Schutter, 2015: 13.

<sup>191</sup> <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/12/02/times-are-hard-and-uncertain-senegal-adopts-climate-smart-agriculture-to-mitigate-effects-of-climate-change>, page consultée le 24/05/2016.

<sup>192</sup> Selon le propriétaire de la Laiterie du Berger, un partenaire de la Nouvelle Alliance, « La taxe sur le lait importé se situe à 7%, alors que les charges imposées sur les activités liées à la collecte du lait local équivalent à 30% » (Maclean, 2016). Ce niveau d'imposition élevé représente une contrainte majeure pour la collecte et la transformation du lait au Sénégal. Ce problème a été discuté pendant les réunions de la NASAN sans résultats probants.

<sup>193</sup> IPAR, 2015.

<sup>194</sup> Bichard, 2014: 13. Au Sénégal, trois structures politiques sont responsables de superviser les enjeux de sécurité alimentaire et de nutrition. Le CLM et le SE-CNSA sont tous deux placés sous l'autorité du cabinet du Premier ministre sénégalais. De plus, le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) opère sous la tutelle de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) relevant elle-même de l'autorité du Président de la République.

<sup>195</sup> Entretien avec un agent du gouvernement sénégalais, Dakar, 6 décembre 2015.

<sup>196</sup> Bichard, 2014: 13.

<sup>197</sup> Un agent du gouvernement canadien considère que l'inclusion de l'ASPRODEB représente un « énorme progrès » démontrant la capacité de la Nouvelle Alliance à amener la société civile à adopter une pensée entrepreneuriale. Malgré ces réserves, l'adhésion de l'ASPRODEB à la NASAN peut être saluée.

<sup>198</sup> Nabaloum, 2015. ICAI remarque aussi que des « entreprises sont frustrées de constater que des initiatives très médiatisées ne génèrent pas de résultats concrets. Au Ghana, par exemple, nous avons discuté avec trois entreprises à propos de la Nouvelle Alliance. [...]. Ces dernières ne comprenaient pas les objectifs ou l'approche de la NASAN et ne voyaient pas quelle différence elle faisait » (2015: 16).

<sup>199</sup> Entretien avec un partenaire privé, Dakar, 4 janvier 2016.

<sup>200</sup> Tous les pays membres de la NASAN semblent se baser sur des autodéclarations pour mesurer leur progrès.

<sup>201</sup> Entretien avec des agents du gouvernement canadien, Ottawa, 26 avril 2016 ; Suivi téléphonique, 13 mai, 2016.

<sup>202</sup> Le Canada a de sa propre initiative conduit une étude afin de mesurer les réalisations non monétaires des donateurs au Sénégal, mais les conclusions n'ont pas été intégrées dans la revue annuelle du secteur agricole.

<sup>203</sup> Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa, 2015 : 26.

<sup>204</sup> Les variables que la NASAN utilise afin de mesurer ses effets sur les petits exploitants incluent les rubriques suivantes: produits et services de mécanisation, contrats de production, approvisionnement sur le marché, encadrement technique et managérial, services financiers ou de données, produits et services d'intrants. Ces catégories ne sont pas définies.

<sup>205</sup> Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa, 2015 : 24.

<sup>206</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition, 2014: 38-39.

<sup>207</sup> Selon un rapport global de la NASAN, « L'évaluation des progrès réalisés en 2014/2015 montre que les engagements généraux de la Nouvelle Alliance visant à promouvoir les mesures dynamisantes sont pour l'essentiel dans les délais, l'appui le plus tangible étant apporté aux dons en faveur des engagements particuliers, par exemple pour faciliter les investissements dans l'infrastructure ou la production de semences » (2015, 2).

<sup>208</sup> République du Sénégal 2013b:19. République du Sénégal 2015a: 112.

<sup>209</sup> République du Sénégal 2015a: 113.

<sup>210</sup> République du Sénégal 2015c, 45.

<sup>211</sup> Communication personnelle avec un consultant, 10 novembre 2015.

<sup>212</sup> 21 novembre 2015 : Réunion du comité technique restreint pour l'élaboration de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience 2015-2035, organisée par le Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA), Dakar.

<sup>213</sup> République du Sénégal 2015b :8.

<sup>214</sup> République du Sénégal 2016b : 46.

<sup>215</sup> République du Sénégal 2016b: 108

<sup>216</sup> Entretien avec un représentant de la société civile, Dakar, 30 novembre 2015. Le même commentaire s'applique au PDIDAS. Grâce à un prêt de la Banque mondiale, le gouvernement sénégalais aménage présentement les terres à proximité du Lac de Guiers et de la vallée du Ngalam dans le Delta pour l'exportation de produits horticoles. L'objectif initial était de distribuer 60% des terres à des investisseurs, contre 40% aux résidents. À la suite de contestations, chacune des neuf communes concernées par le projet établit désormais son schéma d'allocation foncière.

<sup>217</sup> Arrêté fixant les modalités d'application de l'article 373 alinéa 2 du Code général des impôts, 19 février 2016. La liste des items éligibles comprend : le matériel de travail du sol, le matériel de semis et de fertilisation, le matériel d'irrigation, le matériel de récolte, le matériel de stockage et de transport, les pièces détachées, les aménagements hydroagricoles, y compris tous les intrants.

<sup>218</sup> Entretien avec un agent du gouvernement canadien, Dakar, 14 décembre 2015.

<sup>219</sup> Entretien avec un expert, Dakar, 14 décembre 2015.

<sup>220</sup> Entretien avec un agent de l'APIX, Dakar, 11 janvier 2016.

<sup>221</sup> La Compagnie agricole de Saint-Louis (CASL) a été créée et est gérée par Arthur Straight Investment, une société de droit français. Une autre firme listée comme domestique, Teyliom Group, a été fondée par un homme d'affaires sénégalais, mais a maintenant son siège social à Genève en Suisse et est présente dans plusieurs pays africains. Les Grands Moulins de Dakar (GMD) appartiennent au Groupe Mimran, une compagnie influente qui est basée en Suisse et mène également des opérations en Côte d'Ivoire. Sentenac, à travers sa filiale Socas, planifie des investissements en partenariat avec une entreprise européenne. Hortis est une succursale de Greenseed, une compagnie états-unienne aussi présente au Mali et au Burkina Faso.

<sup>222</sup> Coca-Cola a annoncé son intention d'investir dans différents pays dans le cadre de la Nouvelle Alliance. Le Sénégal était mentionné comme une destination "potentielle" où la compagnie envisageait d'étendre ses activités, mais Coca-Cola n'a finalement pas soumis de lettre d'intention dans le Cadre de coopération sénégalais <https://growafrica.com/sites/default/files/mou/TCCC%20Source%20Africa%20LOI%20FINAL.pdf>, page consultée le 24/05/2016.

<sup>223</sup> Peut-être à l'exception de la branche de Teyliom, Continental Food, mais la compagnie ne semble pas avoir conduit d'activités depuis le début de la NASAN au Sénégal.

<sup>224</sup> Un consultant sénégalais a été embauché du 3 au 10 mars 2015 afin de dérouler les questionnaires de suivi auprès des partenaires privés. Malgré son dévouement au travail, plusieurs compagnies ont démontré un faible intérêt à remplir leur questionnaire. Grow Africa a par la suite décidé de s'en occuper, mais l'organisation est arrivée tardivement au Sénégal. Certains questionnaires ont en conséquence été remplis via Skype. L'APIX et la DAPSA ont été impliquées de façon marginale dans le suivi. Pendant la conduite de cette recherche, Grow Africa a déployé des efforts afin d'améliorer la collaboration avec le gouvernement sénégalais dans la collecte de données.

<sup>225</sup> République du Sénégal, 2016b.

<sup>226</sup> République du Sénégal, 2014b: 25.

<sup>227</sup> République du Sénégal, 2015a: 24. Dans le rapport conjoint de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa, le nombre de petits exploitants bénéficiaires au Sénégal est plutôt estimé à 221 559 (2015: 23).

<sup>228</sup> République du Sénégal, 2016b.

<sup>229</sup> République du Sénégal, 2016b: 48.

<sup>230</sup> Sur la base des calculs de l'auteur. La somme des investissements réalisés entre novembre 2013 et juin 2016 (126 520 136 \$ US + 25 776 549 \$ US + 21 261 032 \$ US = 173 557 717 \$ US) a été divisée par le montant total annoncé sous la NASAN au Sénégal, en incluant les compagnies qui ont abandonné entre-temps (584 802 838 \$ US). Consulter l'Annexe 7 pour plus de détails sur les sommes planifiées. La Revue conjointe du secteur agricole de 2015 arrive à un taux de réalisation différent. Selon les données fournies, 82% des investissements ont été complétés sur la base de promesses d'intention estimées à 109 014 880 \$ US (République du Sénégal 2016b). Il n'est pas clair si cette somme réfère au montant des investissements réellement prévus en 2015 seulement ou s'il résulte du faible nombre de répondants au questionnaire. La Revue fournit également deux chiffres différents du niveau d'investissement en 2015 (21,26 millions \$ US et 23,8 millions \$ US).

<sup>231</sup> République du Sénégal, 2016b: 47. La Revue conjointe du secteur agricole de 2015 évoque pour la première fois la possibilité d'annuler les lettres d'intention non réalisées.

<sup>232</sup> Pendant la campagne agricole du printemps 2016, CNT a cultivé 636 hectares.

<sup>233</sup> Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, 2013: 41.

<sup>234</sup> <http://www.compagnieagricole.com/en-savoir-plus.html>, page consultée le 03/09/2015. CASL a conclu un accord avec Louis Dreyfus Commodities pour l'achat d'au moins 50% de sa production.

<sup>235</sup> Le conseil rural a attribué une première tranche de 1 500 hectares de terres à la CASL le 4 juillet 2013. Le 15 mars 2014, la compagnie a obtenu 533 hectares de plus, incluant 6 hectares afin de construire son usine. Les terres sont réparties en trois blocs, en sus du site pour l'usine. Selon le Plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS), la commune de Diama couvre 149 000 hectares, dont 65 557 sont destinées en priorité aux activités agropastorales. La CASL a aussi obtenu 350 hectares dans la commune voisine de Gandon, mais n'a pas commencé à les exploiter.

<sup>236</sup> Le gouvernement central a transformé les zones pionnières du delta en zones de terroir administrées par le conseil rural en 1988. La transformation du statut juridique des parcelles a encouragé une ruée foncière. Bélières, Bosc, Faure, Fournier et Losch soutiennent que les élites urbaines et rurales sénégalaises qui souhaitent s'activer dans la production de riz ont pris part à un véritable mouvement « d'accaparement de terres ». Cette course aux terres a résulté dans l'attribution de plus de 50 000 hectares dans la zone de Ross-Béthio entre 1987 et 1991 (2002 : 12). Toutefois, plusieurs affectataires ne connaissent même pas l'emplacement exact de leur parcelle comme elle est demeurée inexploitée.

<sup>237</sup> Un émissaire est un canal qui sert à vider une étendue d'eau. Les émissaires sont nécessaires afin de drainer l'eau des champs de riz inondés. La CASL écoule ses eaux salées dans un émissaire relié au fleuve Sénégal.

<sup>238</sup> Ce chiffre est possiblement plus élevé parce que toutes les firmes n'ont pas spécifié les superficies qu'elles cultivent ni le modèle d'entreprise qu'elles mettent en oeuvre. De plus, les rapports d'avancement ne précisent pas les surfaces effectivement exploitées.

<sup>239</sup> Bien que Sunéor soit toujours considéré comme un membre de la Nouvelle Alliance, la compagnie a rencontré plusieurs difficultés dans les dernières années qui ont forcé le gouvernement sénégalais à la restructurer et trouver des acheteurs. Dans ces conditions, il est peu probable que Sunéor parvienne à respecter ses engagements de la NASAN.

<sup>240</sup> République du Sénégal 2016b : 65.

<sup>241</sup> Entretien avec un partenaire privé, Dakar, 22 janvier 2016.

<sup>242</sup> Entretien avec un agent du gouvernement sénégalais, Dakar, 18 décembre 2016.

<sup>243</sup> La mise en place de conditions à l'appui budgétaire du Canada peut être interprétée comme un moyen de donner « plus de dents » à la NASAN pour utiliser un anglicisme.

<sup>244</sup> Entretien avec un partenaire privé, Dakar, 4 janvier 2016.

<sup>245</sup> African Union, 2016.

<sup>246</sup> « Les intentions d'investissement au prorata sont une estimation des engagements des fonds totaux devant avoir été alloués au milieu de 2014. Les décaissements ne reflètent pas tous les fonds qui ont été alloués aux pays, mais les fonds dépensés » (New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa, 2014, 22, traduction libre).

<sup>247</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition and Grow Africa, 2015: 27. Les chiffres du rapport en anglais ne correspondent pas à ceux de la version française. Les données du rapport en anglais sont ici indiquées.

<sup>248</sup> Mulupi, 2016. Dans son rapport de Grow Africa, le FEM souligne que le Mozambique, le Ghana, le Kenya et l'Éthiopie ont effectué des avancées sensibles pour le développement de l'agriculture en établissant des plateformes afin d'encourager le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé (2016 : 10).



<sup>249</sup> Entretien avec un représentant de la société civile, échange téléphonique, 5 mai 2016.

<sup>250</sup> Douet, 2015.

<sup>251</sup> Les informations sur le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont été obtenues dans le cadre de présentations et d'échanges lors d'un atelier organisé par une ONG sénégalaise à Dakar. Trois panellistes avaient été invités afin de partager leurs impressions sur la NASAN dans leur pays respectif.

<sup>252</sup> Jamart et coll. 2014 : 27.

<sup>253</sup> Selon Jamart et coll., sur les 213 projets que la Nouvelle Alliance comprenait à l'époque, seulement trois étaient menés par des organisations de producteurs au Burkina Faso, au Bénin et au Malawi (2014: 2-3).

<sup>254</sup> Jamart et coll., 2014 : 10 ; 27.

<sup>255</sup> Entretien avec un représentant de la société civile, échange téléphonique, 5 mai 2015.

<sup>256</sup> Au Sénégal, l'initiative la plus récente allant dans ce sens est la création par le PDDAA et le NEPAD d'une autre plateforme d'échange réunissant le gouvernement sénégalais et des entreprises afin de favoriser le dialogue et d'augmenter l'investissement privé en agriculture de 10% à 20% (Dieng, 2016).

<sup>257</sup> Une collaboration accrue entre donateurs et entreprises n'exerce pas nécessairement d'influence sur la réduction de la pauvreté. Par exemple ICAI considère que les efforts du DFID britannique de s'associer au secteur privé n'ont pas stimulé les investissements ou « que ces investissements auraient été réalisés de toute façon » (2015: 35). De plus, « il n'y a pas d'information empirique permettant d'établir un lien robuste entre l'implication des entreprises et le développement pour les pauvres. [...] Même si les compagnies portent une attention grandissante au développement durable, elles continuent à favoriser les activités et les régions qui sont le plus profitables. Elles sont moins susceptibles d'aider les personnes marginalisées et dans les zones éloignées » (2015: 23). En référence à la NASAN, ICAI avertit que « DFID et ses partenaires doivent se préparer à l'échec » (2015: 32).

<sup>258</sup> Vermeulen et Cotula, 2010 : 95.

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents institutionnels

African Union Commission et CAADP NSA Coalition. 2016. *The Entebbe Accord: Joint statement of the African Union Commission, the CAADP NSA Coalition and partners on mutual engagement and partnership in ensuring responsible and responsive private sector investment in African agriculture*. New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa, CAADP Non-State Actors Coalition (CNC), Grow Africa and NEPAD, October 14th, <http://www.new-alliance.org/sites/default/files/resources/The%20Entebbe%20Accord%20of%2014th%20October%202016.pdf> (page consultée le 24/01/2017).

New Alliance for Food Security and Nutrition. 2013 *Progress Report Summary*. [http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/New-Alliance-Progress-Report-May2013\\_compressed.pdf](http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/New-Alliance-Progress-Report-May2013_compressed.pdf) (page consultée le 19/08/2015).

New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa. 2014. *Progress Report 2013-2014*. [http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/072814\\_NewAlliance\\_FinalC\\_508.pdf](http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/072814_NewAlliance_FinalC_508.pdf) (page consultée le 19/08/2015).

New Alliance for Food Security and Nutrition and Grow Africa. 2015. *Joint annual progress report: 2014-2015*. [http://www.new-alliance.org/sites/default/files/resources/New%20Alliance%20Progress%20Report%202014-2015\\_0.pdf](http://www.new-alliance.org/sites/default/files/resources/New%20Alliance%20Progress%20Report%202014-2015_0.pdf) (Accessed 04/05/2016).

Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Grow Africa. 2015. *Rapport d'étape annuel conjoint: 2014-2015*. <https://www.growafrica.com/groups/rapport-d-etape-annuel-conjoint-2014-2015-de-nouvelle-alliance-et-grow-africa> (page consultée le 16/12/2016).

République du Sénégal. 2013a. *Cadre de coopération pour l'appui à la "Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la nutrition" au Sénégal*. Dakar: Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, [http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/Cooperation-Framework-NAFSN-Senegal-French\\_compressed.pdf](http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/Cooperation-Framework-NAFSN-Senegal-French_compressed.pdf) (page consultée le 19/08/2015).

République du Sénégal. 2013b. *Rapport de l'atelier national de lancement du Cadre de coopération de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (NASAN) et du Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS)*. Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles. Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, Hôtel King Fadh, Dakar, 12 novembre.

République du Sénégal. 2014a. *"Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition" (NASAN): Cadre de coopération Version révisée 2014-2017*.

République du Sénégal. 2014b. *La "Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition" au Sénégal. Premier rapport d'avancement - 2013/2014*. Dakar: Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, [http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/Senegal%20New%20Alliance%20Country%20Report\\_2014\\_French.pdf](http://new-alliance.org/sites/default/files/resources/Senegal%20New%20Alliance%20Country%20Report_2014_French.pdf) (page consultée le 19/08/2015).

- République du Sénégal. 2015a. *Revue conjointe du secteur agricole 2014 (RCSA)* Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques agricoles.
- République du Sénégal. 2015b. *Document de politique de développement de la nutrition*. Draft. Cellule de lutte contre la malnutrition.
- République du Sénégal. 2015c. *Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035*. Primature, Cabinet du Premier ministre, Secrétariat exécutif Conseil National de Sécurité alimentaire.
- République du Sénégal. 2016a. *Stratégie de reconstitution du capital semencier 2016-2020*. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural.
- République du Sénégal. 2016b. *Revue conjointe du secteur agricole 2015. Rapport provisoire*. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques agricoles, <http://www.dapsa.gouv.sn/sites/default/files/publications/RCSA%202015%20version%20finale.pdf> (page consultée le 20/12/2016).
- République du Sénégal. 2016c. *Document de politique foncière. Version définitive*. Octobre. Commission nationale de réforme foncière, [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/document\\_de\\_politique\\_fonciere\\_vf\\_atlier\\_national\\_de\\_validation.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/document_de_politique_fonciere_vf_atlier_national_de_validation.pdf) (page consultée le 12/01/2017).
- WEF. 2016. *Grow Africa: Partnering to Achieve African Agriculture Transformation*. Geneva: World Economic Forum, [http://www3.weforum.org/docs/IP/2016/NVA/GrowAfrica\\_PartneringtoAchieveAfricanAgricultureTransformation\\_Jan2016.pdf](http://www3.weforum.org/docs/IP/2016/NVA/GrowAfrica_PartneringtoAchieveAfricanAgricultureTransformation_Jan2016.pdf) (page consultée le 23/09/2016).

### **Rapports indépendants, articles scientifiques et chapitres de livres**

- Aidid, Abdi, Brandon Bailey, Enko Koceku, Sarah Danruo Wang, Caroline Bracht, Mark Rakhmangulov, Andrey Shelepov et Andrei Sakharov. 2012. *2012 Camp David G8 Summit Final Compliance Report. 19 May 2012 to 20 May 2013*. Toronto: University of Toronto G8 Research Group at the Munk School of Global Affairs, [www.g8.utoronto.ca/evaluations/2012compliance/2012compliance.pdf](http://www.g8.utoronto.ca/evaluations/2012compliance/2012compliance.pdf) (page consultée le 04/09/2015).
- Bélières, Jean-François, Pierre-Marie Bosc, Guy Faure, Stéphane Fournier et Bruno Losch. 2002. *What future for West Africa's family farms in a world market economy?* London, Issue paper no. 113.
- Bosc, Pierre-Marie, Jacques Marzin, Jean-François Bélières, Jean-Michel Sourisseau, Philippe Bonnal, Bruno Losch, Philippe Pédelahore et Laurent Parrot. 2014. « Définir, caractériser et mesurer les agricultures familiales. » dans *Agricultures familiales et mondes à venir*, Jean-Michel Sourisseau (éditeur), 43-60. Versailles: Éditions Quæ.
- Bichard, Anne. 2014. *Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (NASAN)*. Étude de

cas au Sénégal. Étude proposée par ACF-France.

- Clapp, Jennifer. 2014. « World hunger and the global economy: Strong linkages, weak action. » *Journal of International Affairs* no. 67 (2):1-17.
- Curtis, Mark. 2015. *Nouvelle Alliance, nouveaux risques d'accaparements de terres: Étude des impacts au Malawi, au Nigéria, au Sénégal et en Tanzanie*. Johannesburg: ActionAid International, [http://www.peuples-solidaires.org/sites/files/actionaid/rapport\\_nouvelle\\_alliance-aa-webbd.pdf](http://www.peuples-solidaires.org/sites/files/actionaid/rapport_nouvelle_alliance-aa-webbd.pdf) (Accédé le 18/12/2016).
- De Schutter, Olivier. 2015. *The New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa*. Directorate-General for External Policies Policy Department, European Union, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/535010/EXPO\\_STU\(2015\)535010\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/535010/EXPO_STU(2015)535010_EN.pdf) (page consultée le May 24, 2016).
- Dimé, Mamadou, et Boubacar Ba. 2016. « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? » *Journal of African Transformation* no. 1 (2):1-22.
- Gabas, Jean-Jacques, Vincent Ribier, et Thierry Giordano. 2015. *Étude sur le financement du développement agricole en Afrique de l'ouest: Étude de cas sur le financement du développement agricole au Sénégal*. HubRural and CIRAD, non publié.
- Food Security Policy Group. 2013. *Fertile Ground. Assessing CIDA's investments in food and farming*. July, [http://www.ccic.ca/\\_files/en/working\\_groups/2013\\_07\\_19\\_Fertile\\_Ground\\_FSPG.pdf](http://www.ccic.ca/_files/en/working_groups/2013_07_19_Fertile_Ground_FSPG.pdf) (page consultée le 06/11/2015).
- Food Security Policy Group. 2015. *Re-committing to Global Food Security: A Multi-dimensional Approach for Canada to Advance a Food Secure Future*. [http://www.ccic.ca/\\_files/en/working\\_groups/2015\\_11\\_Recommitting\\_to\\_Global\\_Food\\_Security\\_2015.pdf](http://www.ccic.ca/_files/en/working_groups/2015_11_Recommitting_to_Global_Food_Security_2015.pdf) (page consultée le 05/05/2016).
- Food Security Policy Group. 2016. *Agenda for Food Security and Resilience*. April [http://www.ccic.ca/\\_files/en/working\\_groups/food\\_security\\_and\\_resilience\\_07\\_.pdf](http://www.ccic.ca/_files/en/working_groups/food_security_and_resilience_07_.pdf) (page consultée le 05/05/2016).
- Gradl, Christina, Christiane Ströh de Martinez, Christina Kükenshöner, and Juliane Schmidt. 2012. *Growing Business with Smallholders: A Guide to Inclusive Agribusiness*. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, <https://www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2012-0304en-growing-business-smallholder.pdf> (page consultée le 25/09/2016).
- GRAIN. 2009. *Nerica: another trap for small farmers in Africa*. <http://www.grain.org/go/nerica> (page consultée le 25/08/2016).
- Henriques, Gisele. 2013. *À qui profite l'Alliance? Le G8 et l'émergence d'un régime d'entreprise mondial pour l'agriculture*. Bruxelles: CIDSE/Alliance oecuménique «Agir ensemble».
- ICAI. 2015. *Business in Development*. Independent Commission for Aid Impact, <http://icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/ICAI-Business-in-Development-FINAL.pdf> (page consultée le 22/09/2016).

- IPAR. 2015. *Subventions des intrants agricoles au Sénégal : Controverses et Réalités. Rapport annuel sur l'état de l'agriculture et du monde rural au Sénégal*. Dakar: Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/ipar-rapport\\_agriculture-2015-\\_p\\_p\\_.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/ipar-rapport_agriculture-2015-_p_p_.pdf) (page consultée le 26/08/2016).
- Jamart, Clara, Maureen Jorand, et Peggy Pascal. 2014. *La faim, un business comme un autre. Comment la Nouvelle Alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique*. Oxfam France, Action contre la faim et CCFD-Terre Solidaire, [http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport\\_nasan\\_final.pdf](http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport_nasan_final.pdf) (page consultée le November 3 2015).
- Lee, Joonkoo, Gary Gereffi, et Janet Beauvais. 2012. « Global value chains and agrifood standards: Challenges and possibilities for smallholders in developing countries. » *PNAS* no. 109 (31):12326-12331.
- Maertens, Miet, Liesbeth Colen, et Johan F.M. Swinnen. 2008. *Globalization and Poverty in Senegal: A Worst Case Scenario?* Leuven: LICOS Centre for Institutions and Economic Performance.
- Maertens, Miet, et Johan F.M. Swinnen. 2009. *Gender and Modern Supply Chains in Developing Countries*. Leuven: Katholieke Universiteit.
- McKeon, Nora. 2014. *The New Alliance for Food Security and Nutrition: a coup for corporate capital?* Amsterdam: Transnational Institute (TNI), [https://www.tni.org/files/download/the\\_new\\_alliance.pdf](https://www.tni.org/files/download/the_new_alliance.pdf) (page consultée le 30/10/2015).
- Monitor Deloitte. 2013. *Enquête auprès des investisseurs: Contraintes à l'investissement dans le secteur agricole et perspectives*. Dakar: Monitor Deloitte.
- Murphy, Sophia. 2005. *Securing Enough to Eat*. Winnipeg: International Institute for Sustainable Development (IISD).
- Oxfam France, Action contre la faim et CCFD-Terre Solidaire. 2014. *La faim, un business comme un autre. Comment la Nouvelle Alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique. Bilan d'étape en amont du Conseil de Gouvernance à New York le 19 septembre 2016*. [ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/nasan-bilan2016.pdf](http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/nasan-bilan2016.pdf) (page consultée le 23/09/2016).
- Oya, Carlos et Cheikh Oumar Ba. 2013. "Les politiques agricoles 2000-2012: entre volontarisme et incohérence." In *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*. Momar-Coumba Diop (dir.), 149-178. Dakar; Paris: CRES - Karthala.
- Patel, Raj, Rachel Bezner Kerr, Lizzie Shumba et Laifolo Dakishoni. 2015. « Cook, eat, man, woman: understanding the New Alliance for Food Security and Nutrition, nutritionism and its alternatives from Malawi. » *The Journal of Peasant Studies* no. 42 (1):21-44.
- Seville, Don, Abbi Buxton et Bill Vorley. 2011. *Under what conditions are value chains effective tools for pro-poor development?:* International Institute for Environment and Development/Sustainable Food Lab, [pubs.iied.org/pdfs/16029IIED.pdf](http://pubs.iied.org/pdfs/16029IIED.pdf) (page consultée le 25/09/2016).
- Vermeulen, Sonja et Lorenzo Cotula. 2010. *Making the most of agricultural investment: A survey of business models that provide opportunities for smallholders*. London/Rome/Bern: IIED/FAO/IFAD/SDC.

Wise, Timothy A. et Sophia Murphy. 2012. *Resolving the Food Crisis: Assessing Global Policy Reforms Since 2007*. Medford: Global Development and Environment Institute (GDAE) and Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP).

White, Jonathan M. « The New Alliance for Food Security and Nutrition: Pushing the Frontier of Enlightened Capitalism. » Washington: The German Marshall Fund of the United States, 2013, <http://www.gmfus.org/publications/new-alliance-food-security-and-nutrition-pushing-frontier-enlightened-capitalism> (page consultée le 20/11/2015).

### **Articles de journaux, communiqués de presse, extraits de blogues et littérature grise**

Affaires mondiales Canada. 2016. « La ministre Bibeau annonce des projets de développement au Sénégal. » Communiqué de presse, 30 août. <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1118509> (page consultée le 21/12/2016).

African Union. 2016. « AU calls for improved coordination & collaboration with private sector to improve Africa's agricultural potential. » Press Release No326/2016, September 19. [http://www.au.int/en/sites/default/files/pressreleases/31423-pr-pr\\_326-\\_au\\_wef\\_forum\\_.pdf](http://www.au.int/en/sites/default/files/pressreleases/31423-pr-pr_326-_au_wef_forum_.pdf) (page consultée le 27/09/2016).

APS. 2015. « Le Sénégal, membre du système de contrôle de la qualité des semences de l'OCDE. » Agence de presse sénégalaise 5 juin. <http://fr.allafrica.com/stories/201506051851.html> (21/05/2016).

Bailey, Rob. 2013. « Mixed Results on G8 Nutrition Initiatives. » June 12. Chatham House, <https://www.chathamhouse.org/media/comment/view/192217> (page consultée le 21/09/2016).

Cabinet du Premier ministre. 2012. « Appui du Canada à la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du G8 2012. » Communiqué de presse, 18 mai. <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=675779> (page consultée le 22/09/2016).

Diagne, Mamadou. 2016. « Réforme foncière : Le document de la Cnrf soumis à la Dgid. » *Le Soleil*, 20 août. <http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-21-32/item/54058-reforme-fon...document-de-la-cnrf-soumis-a-la-dgid.html?tmpl=component&print=1> (page consultée le 23/08/2016).

Diallo, Ibrahima. 2014. « Révision de la loi sur la biosécurité - Vers une introduction des OGM. » *Sud Quotidien*, 24 décembre. <http://fr.allafrica.com/stories/201412241313.html> (page consultée le 29/04/2016).

Diédhiou, Famara. 2013. « Non ! L'Afrique ne vendra pas ses terres. » *Pambazuka News*, 21 octobre. <http://pambazuka.org/fr/category/features/89306> (page consultée le 01/11/2015).

Dieng, Ngoundji. 2016. « Le Sénégal veut porter l'investissement privé à 20%. » May 10. <http://www.nepad-caadp.net/agriculture-le-sénégal-veut-porter-l'investissement-privé-à-20> (page consultée le 10/05/2016).

Douet, Marion. 2015. « Riziculture : Louis Dreyfus déchante en Côte d'Ivoire. » *Jeune Afrique*, 7 janvier. <http://www.jeuneafrique.com/4310/economie/riziculture-louis-dreyfus-d-chante-en-c>

[te-d-ivoire/](#) (page consultée le 24/08/2016).

- FAO. 2008. *An Introduction to the Basic Concepts of Food Security*. EC-FAO Food Security Program, [www.foodsec.org/docs/concepts\\_guide.pdf](http://www.foodsec.org/docs/concepts_guide.pdf) (page consultée le 25/09/2016).
- FAO. 2012. *Smallholders and family farmers*. [http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability\\_pathways/docs/Factsheet\\_SMALL\\_HOLDERS.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALL_HOLDERS.pdf) (page consultée le 22/09/2016).
- Gouvernement du Canada. 2013. *Le Canada exerce son leadership en aidant le Sénégal à adhérer à la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G8*. Londres, Royaume-Uni, Communiqués de presse, 8 juin, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/FRA-6874617-FTG> (page consultée le 04/09/2015).
- Gueye, Mohamed. 2014. « Production de semences sélectionnées au Sénégal. Un long saut d'obstacles. » *Défis Sud*, Avril/mai, 19-21.
- Hong, David. 2012. « New Alliance for Food Security and Nutrition: Part 1. » *ONE*, December 10. <https://www.one.org/us/policy/policy-brief-on-the-new-alliance/> (page consultée le 21/09/2016).
- Hong, David. 2013. « New Alliance for Food Security and Nutrition: Part 2. » *ONE*, April 9. [https://www.one.org/us/policy/new-alliance-for-food-security-and-nutrition-part-2/#\\_ftn1](https://www.one.org/us/policy/new-alliance-for-food-security-and-nutrition-part-2/#_ftn1) (page consultée le 21/09/2016).
- IRIN. 2013. « Le Sénégal peine à garantir la qualité des semences. » 1 octobre. <https://www.irinnews.org/fr/report/98863/le-senegal-peine-a-garantir-la-qualite-des-semences>.
- Lejecos. 2014. « Environnement des Affaires - Une dizaine de mesures phares à mettre en oeuvre au cours des six mois à venir. » *Le Journal de l'Economie sénégalaise*, 3 juillet. <http://fr.allafrica.com/stories/201407040024.html> (page consultée le 24/05/2016).
- Maclean, Ruth. 2016. « 'Crazy milk of the desert' transforming the lives of Senegal's dairy farmers. » *The Guardian*, September 24. <https://www.theguardian.com/sustainable-business/2016/sep/24/crazy-milk-of-desert-senegal-dairy-farmers-africa> (page consultée le 24/09/2016).
- Mulupi, Dinfin. 2016. « Policy uncertainty holding back investment in agriculture. » *How we made it in Africa*, 23 June. <http://www.howwemadeitinafrica.com/policy-uncertainty-holding-back-investment-agriculture/54852/> (page consultée le 30/06/2016).
- Murphy, Sophia and Timothy A. Wise. 2012. « G-8 punts on food security ... to the private sector. » *Think Forward Blog*, May 22. <http://www.iatp.org/blog/201205/g-8-punts-on-food-security...-to-the-private-sector> (page consultée le 05/09/2015).
- Nabaloum, Abdel Aziz. 2015. « NASAN: incompréhension ou désillusion des producteurs burkinabè? » *aOuaga.com*, 22 mai. <http://news.aouaga.com/h/67332.html> (page consultée le 07/04/2016f).
- Ndiaye, Hamad. 2016. « Risques liés aux Ogm : Sommes-nous bien protégés ? » *Seneweb.com*, 6 avril.

[http://www.seneweb.com/news/Societe/risques-lies-aux-ogm-sommes-nous-bien-pr\\_n\\_178962.html#](http://www.seneweb.com/news/Societe/risques-lies-aux-ogm-sommes-nous-bien-pr_n_178962.html#) (page consultée le 22/08/2016).

Prime Minister of Canada Stephen Harper. 2012. *Food Security and Nutrition Project in Senegal*. Dakar, Senegal, 11 October, <http://www.pm.gc.ca/eng/news/2012/10/11/food-security-and-nutrition-project-senegal> (page consultée le 06/09/2015).

Provost, Claire, Liz Ford et Mark Tran. 2014. « G8 New Alliance condemned as new wave of colonialism in Africa. » *The Guardian*, 18 February. <http://www.theguardian.com/global-development/2014/feb/18/g8-new-alliance-condemned-new-colonialism> (page consultée le 26/08/2015).

Touré, Pathé. 2016. « SUNEOR - Le Président Macky Sall engage la restructuration. » *Le Journal de l'Economie sénégalaise*, 8 avril. <http://fr.allafrica.com/stories/201604281220.html> (page consultée le 03/05/2016).

Vorley, Bill. 2016. « Big brands like Unilever aren't the answer to helping Africa's farmers. » *The Guardian*, August 31. [https://www.theguardian.com/sustainable-business/2016/aug/31/unilev...a-farmers-inclusive-business-agrifood-development?CMP=share\\_btn\\_tw](https://www.theguardian.com/sustainable-business/2016/aug/31/unilev...a-farmers-inclusive-business-agrifood-development?CMP=share_btn_tw) (page consultée le 09/09/2016).

Wise, Timothy A. 2015. « The Great Land Giveaway in Mozambique. » *Dollars & Sense: Real World Economics*, March-April. <http://dollarsandsense.org/archives/2015/0315wise.html> (page consultée le 11/04/2016).



## ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS RENCONTRÉS

Catégorie	Nom	#
Partenaires privés sénégalais	Agroseed	1
	Association sénégalaise pour la promotion du développement par la base (ASPRODEB)	1
	Coumba Nor Thiam (CNT)	2
	Locafrique	1
	Mamelles Jaboot	1
	SHAM	1
	Zena Exotic Fruits	1
Partenaires privés étrangers	Compagnie agricole de Saint-Louis (CASL)	2
	Soldive	1
Sous-total		11
Agents du gouvernement sénégalais	Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX)	1
	Comité de pilotage du PNIA/Primature	2
	Comité régional de suivi environnemental et social de Saint-Louis (CRSE)	1
	Commission nationale de réforme foncière (CNRF)	1
	Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles (DAPSA)	1
	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)	1
	Système d'analyse stratégique et de gestion de connaissances (SAKSS)	1
	Secrétariat exécutif du Comité national de sécurité alimentaire (SE-CNSA)	2
Sous-total		10
Partenaires techniques et financiers	Ambassade du Canada au Sénégal	1
	Bureau d'appui à la coopération canadienne (BACDI)	1
	Affaires mondiales Canada (AMC)	2
	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	3
	Grow Africa	1
	Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS)	1
Sous-total		9
Organisations de la société civile	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR)	1
	Enda Pronat	1
	COPAGEN	1
	Réseau africain pour le droit à l'alimentation (RAPDA)	1
	Action humaine pour le développement intégré au Sénégal (AHDIS)	1
	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD)	1
	<i>Institute for Research and the Promotion of Alternatives in Development (IRPAD/Afrique)</i>	1
Experts	Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)	2
	Département de géographie, Université Gaston Berger (UGB)	1
Sous-total		10
Autorités locales	Conseil municipal	2
	Centre d'appui au développement local de l'Arrondissement de Ndiaye (CADL)	1
Villageois	Coumba Nor Thiam (CNT)	9
	Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL)	8
Sous-total		20
<b>Total</b>		<b>60</b>

Deux interviews et quelques entretiens de suivi ont été réalisés au téléphone. L'anonymat a été offert à tous les participants.

## ANNEXE 2 : LISTE DE PARTICIPATION AUX ATELIERS ET SÉMINAIRES

- 1) 12 novembre 2013: *Cérémonie officielle consacrant le lancement de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (NASAN) au Sénégal, Dakar.*
- 2) 21-23 juillet 2015: 2<sup>ème</sup> *Atelier national sur la mise en oeuvre des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, organisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER), la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), le Comité de pilotage sur les DV au Sénégal (COPIL), la FAO, IPAR et le CNCR, Dakar.*
- 3) 12 novembre 2015 : *Panel sur les méthodes de compensations dans le cadre d'installation de projets convoitant des terres à usage pastoral, forestier et minier, organisé par IPAR, Dakar.*
- 4) 13 novembre 2015 : *Réunion de restitution et de partage sur les perspectives et recommandations issues de la rencontre de Sélingué sur la Convergence des luttes autour de la défense des terres et de l'eau, organisée par la Copagen et le Forum social sénégalais, Dakar.*
- 5) 17 novembre 2015 : *Termes de référence de l'atelier d'échange sur le projet Recherche participative et plaidoyer sous régional pour un changement de politiques de développement en faveur de la sécurité alimentaire, organisé par Enda Pronat, Dakar.*
- 6) 20 novembre 2015: *Regards croisés sur l'investissement dans l'agriculture en Afrique dans le contexte post ECOWAP+10, organisé par le Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (CACID), le Secrétariat permanent de la Plateforme des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (POSCAO), l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) et l'Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO), en partenariat avec OSIWA, Dakar.*
- 7) 21 novembre 2015 : *Réunion du comité technique restreint pour l'élaboration de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience 2015-2035, organisée par le Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA), Dakar.*
- 8) 24-25 novembre 2015: *Atelier sur les acquisitions de terres à grande échelle (ATGE) et la reddition de comptes en Afrique, organisé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Dakar.*
- 9) 26 novembre 2015: *Dialogue stratégique : Pour une gouvernance foncière responsable, organisé par l'ambassade du Canada au Sénégal, Dakar.*
- 10) 27 novembre 2015: *Réunion avec l'ambassade du Canada au Sénégal et Grow Africa, Dakar.*
- 11) 12-14 janvier 2016 : *Améliorer les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest: Défis et opportunités, organisé par l'IPAR, le CRDI, le CSEA et le CIRES, Dakar.*
- 12) 24 mars 2016 : *Séance académique solennelle « Le foncier au Sénégal : État des lieux et perspectives pour la modernisation de l'agriculture », organisée par l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), Dakar.*

## ANNEXE 3 : « ACTIONS DE FACILITATION » DE LA NASAN

---

La NASAN conduit un certain nombre « d'actions de facilitation » dans plusieurs pays africains. En plus du PPST évoqué précédemment, ces actions comprennent le Fonds de stimulation des services de vulgarisation en technologies de l'information et de la communication géré par l'USAID et soutenu par le DFID britannique, la Fondation Bill & Melinda Gates et le Fonds international de développement agricole (FIDA)<sup>259</sup>. Le Fonds de stimulation est présent en Éthiopie, au Ghana, au Mozambique, au Sénégal et en Tanzanie afin de supporter les services d'extension.

L'*Agricultural Fast Track Fund* semble être la seule initiative relative à la NASAN qui finance des projets privés afin de transformer des idées en « investissements bancables ». Installé au sein de la Banque africaine de développement, ce « fonds fiduciaire multidonateur » a approuvé 12 subventions pour un montant total de 6,5 millions \$US permettant aux firmes récipiendaires de financer leurs études de marché et d'impact environnemental afin d'obtenir des prêts commerciaux auprès des banques<sup>260</sup>. La Nouvelle Alliance poursuit aussi le PMASA qui a vu son financement renouvelé à hauteur de 573,3 millions \$US en 2012-2013 et 107 millions \$US en 2014<sup>261</sup>. La NASAN a également apporté son soutien au mouvement SUN, dont les principes d'engagement « favorisent les parties prenantes œuvrant dans un espace multi-acteurs et multisectoriel, à travailler ensemble de façon efficace pour mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes »<sup>262</sup>. Au Sénégal, le Canada pilote le groupe de donateurs internationaux chargé de coordonner le mouvement SUN.

En collaboration avec le Groupe consultatif international pour la recherche agricole (CGIAR) et le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), la NASAN est aussi impliquée dans la création d'une Plateforme technologique offrant un « ensemble d'outils de modélisation synthétisant les données empiriques disponibles afin d'aider les pays à évaluer le potentiel de nouvelles technologies sur les rendements, les revenus, la nutrition et l'environnement »<sup>263</sup>. Le Canada est un donateur du CGIAR et du FARA. Pour sa part, l'Initiative mondiale des données ouvertes pour l'agriculture et la nutrition (GODAN) a pour objectif « d'appuyer les efforts mondiaux visant à rendre les données sur l'agriculture et la nutrition largement disponibles et sans restriction »<sup>264</sup>.

La NASAN soutient aussi la Plateforme de stratégies nationales d'évaluation du risque supervisé par la Banque Mondiale, qui vise à « identifier les risques majeurs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole »<sup>265</sup>. Enfin, le *Global Action Network* (GAN) sur l'assurance agricole est piloté par le Bureau international du travail (BIT) avec l'appui de l'USAID. Le GAN regroupe « une communauté d'experts et de praticiens visant à combler les lacunes qui entravent le développement d'assurance agricole responsable et durable »<sup>266</sup>.

<sup>259</sup> <http://agrilinks.org/blog/new-alliance-ict-extension-challenge-fund-two-key-challenges>, page consultée le 05/11/2015.

<sup>260</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition, 2014: 37.

<sup>261</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition, 2014: 24. New Alliance for Food Security and Grow Africa, 2015: 12.

<sup>262</sup> <http://scalingupnutrition.org/fr/a-propos/vision-et-principes-du-mouvement-sun/>, page consultée le 21/12/2016.

<sup>263</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition, 2014: 38, traduction libre.

<sup>264</sup> <http://www.godan.info>, page consultée le 26/09/2016, traduction libre.

<sup>265</sup> New Alliance for Food Security and Nutrition, 2014: 39 traduction libre.

<sup>266</sup> <http://www.impactinsurance.org/news/2015/february/launch-global-action-network>, page consultée le 26/09/2016.

## ANNEXE 4 : PROGRAMMES AGRICOLES CANADIENS AU SÉNÉGAL

Nom	Agence d'exécution — Partenaire	Objectifs	Période	Contribution maximale (\$CAN)	Contribution sous NASAN (\$CAN)
Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes (PADEN)	Gouvernement du Sénégal - Ministère de l'Économie et des Finances	« Accroître les revenus des producteurs et productrices par le développement de l'horticulture et de la foresterie » et améliorer les infrastructures et services aux producteurs	2009/11/23 – 2018/03/29	19 985 962	19 941 362
Assistance technique à l'aménagement et au développement économique des Niayes	Tecslut International Limitée	Appuyer « le gouvernement sénégalais dans l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire de la Grande Côte du Sénégal (région des Niayes) »	2003/07/18 – 2016/03/31	3 144 590	1 546 746
Programme d'appui au développement économique de la Casamance (PADEC)	Gouvernement du Sénégal - Ministère de l'Économie et des Finances	Développer les filières miel, mangue, anacarde et banane dans une approche chaîne de valeur. Cibler les les opérateurs (individus et groupements communautaires), les structures faïtières ainsi que les politiques et institutions	2009/10/06 – 2018/03/29	19 841 144	12 335 871
Projet d'appui à la filière riz pour la sécurité alimentaire (Bey Dunde)	Alliance agricole internationale (CECI, Socodevi, UPA-DI)	Accroître « la production de riz dans les périmètres autogérés de la vallée du fleuve Sénégal »; améliorer la mise à disposition de fonds pour l'achat d'intrants; renforcer les capacités des organisations paysannes à développer des services efficaces	2010/03/08 – 2014/12/31	6 836 398	805 580
Appui intégré à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (AISAN)	Programme alimentaire mondial (PAM)	Améliorer la situation nutritionnelle et la production agricole dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, appuyer la production de semences pré-base et certifiées	2012/11/13 – 2015/10/05	20 000 000	20 000 000
Projet intégré de nutrition dans les régions de Kolda et de Kédougou (PINKK)	Initiative pour les micronutriments	Promouvoir la santé à travers la production locale d'aliments nourrissants et fortifiés, la micro-finance afin de supporter les activités génératrices de revenus et le renforcement de capacités des gouvernements et des communautés	2015 – 2020	20 000 000	4 000 000
Total				89 808 094	58 629 559

Source: <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/fWebCSAZen?ReadForm&idx=00&CC=SN> (page consultée le 22 juin 2016) et communication personnelle avec Affaires mondiales Canada, 7 juillet, 2016.

## ANNEXE 5 : ÉTAPES DE LA NOUVELLE ALLIANCE AU SÉNÉGAL

---

En mars 2013, le Canada a proposé aux autorités sénégalaises de rejoindre la Nouvelle Alliance. Après que le Sénégal ait pris la décision d'intégrer la NASAN, le gouvernement a adressé à ce sujet une requête au président de la Commission de l'Union africaine en date du 27 mai 2013. L'adhésion officielle du Sénégal à la NASAN a été annoncée le 8 juin 2013 à l'occasion du Sommet du G7 tenu à Londres. Une table ronde sur la NASAN a été tenue lors de la visite de Barack Obama au Sénégal le 28 juin 2013.

Le gouvernement sénégalais a par la suite conduit une série de consultations pour élaborer le Cadre de coopération de la NASAN. Le 16 juillet 2013, le Premier ministre a présidé un atelier auquel les entreprises privées, les OSC et les PTF ont été conviés. Pendant un second atelier tenu le 30 juillet, il a été demandé aux compagnies privées de partager les difficultés qu'elles éprouvent dans la poursuite de leurs activités. Monitor Deloitte a supervisé l'organisation de cet événement. Par la suite, deux rencontres ont eu lieu les 2 et 14 août avec les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds respectivement. À cause de la tenue de réunions séparées, les différentes catégories d'acteurs n'ont pas pu échanger entre elles sur les orientations de la Nouvelle Alliance au Sénégal.

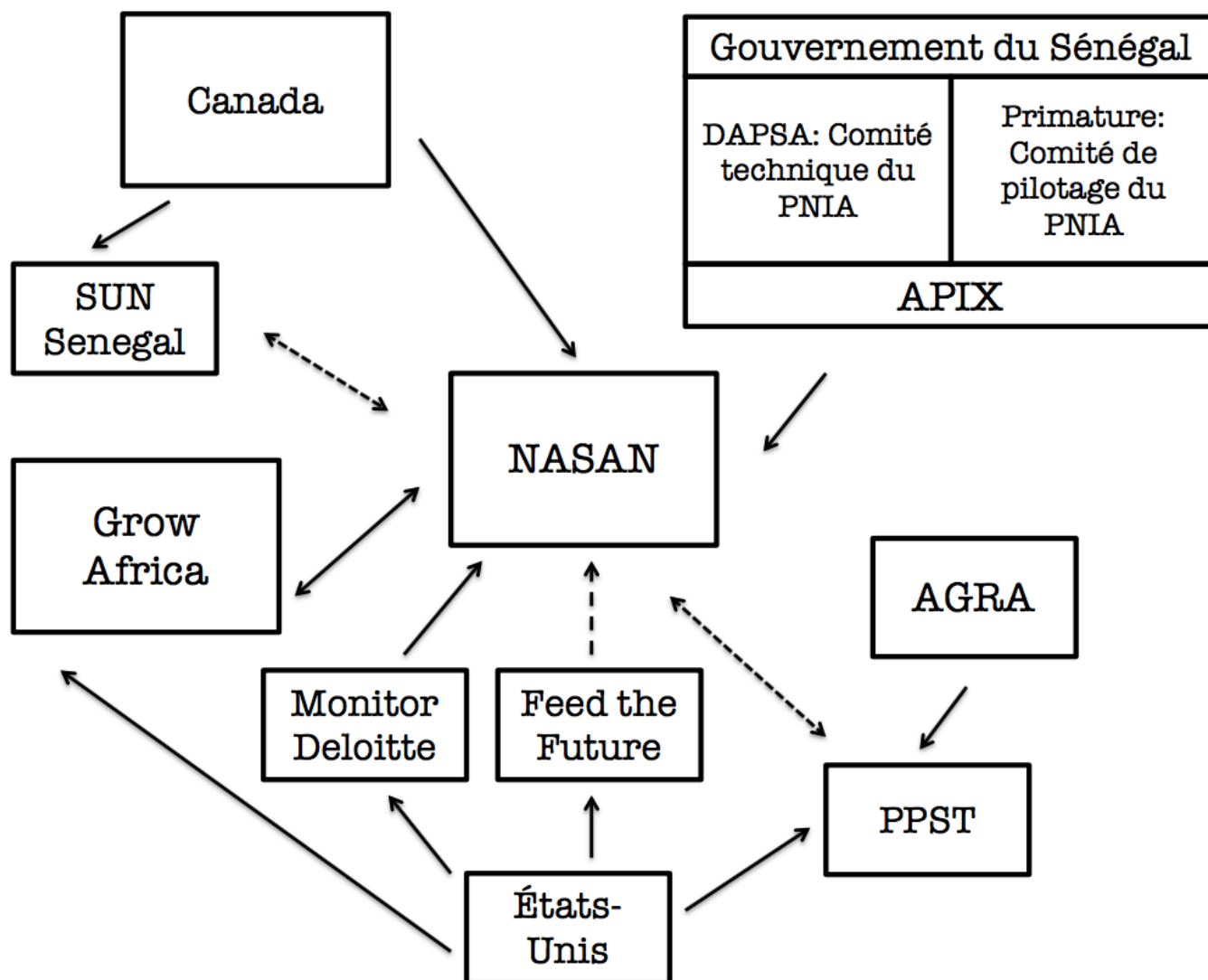
Une première mouture du Cadre de coopération a été finalisée et soumise aux PTF en septembre 2013. Le 4 octobre, les deux comités qui coordonnent le PNIA ont approuvé une version remaniée du Cadre, ensuite validé par les parties prenantes le 8 octobre. Le Conseil interministériel, une institution qui supervise les réformes politiques et effectue des recommandations au président de la République, a avalisé le document le 30 octobre 2013 sous l'autorité du Premier ministre d'alors, Aminata Touré. La cérémonie officielle de lancement du programme au Sénégal s'est tenue le 12 novembre 2013 également sous la présidence du Premier ministre.

Un atelier de consultation a été organisé avec le secteur privé le 30 avril 2014 afin de discuter des progrès réalisés. La rencontre a été présidée par le conseiller spécial du premier ministre en Agriculture, avec la participation du président du Comité technique du PNIA, d'un délégué de l'APIX, d'un employé de l'ambassade du Canada, d'un agent de l'USAID et de représentants des compagnies privées. Un autre atelier s'est également tenu avec la société civile et les organisations de producteurs le 20 mai 2014 en présence du même personnel institutionnel. Un séminaire a été convoqué le 17 juin 2014 pour approuver le premier rapport d'avancement de la NASAN au Sénégal. Mouhammed Boun Abdallah Dionne, précédemment ministre responsable de l'exécution du PSE, est devenu Premier ministre le 6 juillet 2014. Le 14 novembre 2014, un Cadre de coopération révisé couvrant la période 2014-2017 a été proposé. Deux autres rencontres avec les partenaires privés ont été convoquées le 30 novembre 2014 et en mars 2015. Grow Africa a colligé les données pour le second Rapport d'avancement en avril 2015.

L'atelier de validation de la Revue conjointe du secteur agricole a été organisé les 8 et 9 octobre 2015. Le 5 février 2016, la DAPSA et Grow Africa ont mis en place une équipe chargée d'élaborer un questionnaire afin d'être soumis aux partenaires privés de la NASAN. La revue d'évaluation de la troisième année de la NASAN au Sénégal a eu lieu en juin 2016 et a été finalisée en septembre 2016.

## ANNEXE 6 : PRINCIPAUX GOUVERNEMENTS ET STRUCTURES IMPLIQUÉS DANS LA NASAN AU SÉNÉGAL

---



## ANNEXE 7 : SECTEURS D'ACTIVITÉ ET PLANS D'INVESTISSEMENT DES PARTENAIRES PRIVÉS DE LA NASAN AU SÉNÉGAL

Secteur d'activité	Compagnie	Montants prévus (\$ US) <sup>267</sup>
<b>INTRANTS AGRICOLES ET CAPITAL PHYSIQUE</b>		
Production et vente de semences	AfricaGraines	2 750 000
	Agrophytex	500 000
	Agroseed	2 326 000
	ASPRODEB	34 200 000
	Hortis	50 000
	Nouvelle Minoterie Africaine (NMA) <sup>268</sup>	N.d.
	Novel <sup>269</sup>	N.d.
	SEDAB	800 000
	SIFCA <sup>270</sup>	N.d.
	Sodefitex <sup>271</sup>	1 200 000
	Sunéor	20 000 000
TROPICASEM	2 370 000	
Fabrication d'engrais	Agrophytex	1 910 000
	SEDAB	1 000 000
Construction et distribution de matériel agricole	ASPRODEB	30 400 000
	Negodis	1 000 000
	Locafrique	4 000 000
Production d'aliment bétail	Comptoir Commercial Mandiaye Ndiaye (CCMN) <sup>272</sup>	N.d.
	Grands Moulins de Dakar (GMD) <sup>273</sup>	N.d.
	Sentenac	2 000 000
	Vital Agro-industries	1 000 000
<b>Sous-total</b>		<b>105 506 000</b>
<b>PRODUCTION AGRICOLE</b>		
Production de riz	Compagnie agricole de Saint-Louis (CASL)	67 310 000
	Comptoir Commercial Mandiaye Ndiaye (CCMN)	N.d.
	CCBM CODERIZ	1 200 000
	Coumba Nor Thiam (CNT)	1 900 000
	Groupe Teylium <sup>274</sup>	N.d.
	Vital Agro-industries	54 600 000
	Novel Group	N.d.
Production de céréales (maïs, mil, sorgho) et légumineuses (niébé, arachide, soja)	Agrophytex	320,000
	Belisle solution nutrition inc. – Le Ranch De Ouassadou <sup>275</sup>	N.d.
	ETS Adiou Sene	130 000
	Groupe Teylium	N.d.
	Nouvelle Minoterie Africaine (NMA)	N.d.
	SEDIMA <sup>276</sup>	N.d.

Secteur d'activité	Compagnie	Montants prévus (\$ US) <sup>267</sup>
	SHAM Sénégal <sup>277</sup>	N.d.
	Sodefitex	N.d.
Production fruitière	SHAM Sénégal	N.d.
	Soldive	1 300 000
Production animale (élevage, aviculture et pisciculture)	Belisle solution nutrition inc. – Le Ranch De Ouassadou	N.d.
	Générale Alimentaire Africaine (GAA)	1 416 000
	Laiterie du Berger	2 300 000
	SEDIMA	N.d.
	SHAM Sénégal	N.d.
<b>Sous-total</b>		130 476 000
<b>STOCKAGE, TRANSFORMATION ET TRANSPORT</b>		
Transformation du lait	Laiterie du Berger	860 000
Transformation et conditionnement alimentaire (farine, concentré de tomate, jus de fruits, etc.)	ASPRODEB	9 500 000
	Générale Alimentaire Africaine (GAA)	1 000 000
	ETS Adiou Sene	30 000
	Export Trading Group	10 000 000
	Mamelles Jaboot	162 000
	PATISEN	80 000 000
	Sentenac	2 000 000
	Société générale d'investissement et de commerce (GIC)	397 000
	Zena Exotic Fruits	1 184 000
	Soldive	854 000
Décorticage, trituration et stockage de riz, céréales et arachides	Comptoir Commercial Mandiaye Ndiaye (CCMN)	N.d.
	Copéol	39 000 000
	Coumba Nor Thiam	200 000
	Export Trading Group	10 000 000
	Générale Alimentaire Africaine (GAA)	6 100 000
	Grands Moulins de Dakar (GMD)	N.d.
	Groupe Teylium	N.d.
	SEDIMA	N.d.
	Sodefitex	1 000 000
	Novel Group	50 000 000
	Vital Agro-Industries	1 000 000
Égrenage, stockage et manutention du coton	Sodefitex	4 400 000
Transformation et vente des produits de la mer	Sentenac	1 500 000
	SOPASEN	8 540 000
	Pirogue Bleue	320 000
Emballages	Compagnie de Filature et de Sacherie (COFISAC)	2 130 000
<b>Sous-total</b>		230 177 000



Secteur d'activité	Compagnie	Montants prévus (\$ US) <sup>267</sup>
<b>ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER</b>		
Formation des paysans, ferme-pilote et appui aux associations de producteurs	Agrophytex	330 000
	Agroseed	4 413 000
	Laiterie du Berger	5 300 000
	AfricaGraines	750 000
	Mamelles Jaboot	66 000
	Sodefitex	1 000 000
Produits d'assurance	Société de réassurance suisse <sup>278</sup>	N.d.
<b>Sous-total</b>		11 859 000
<b>Total<sup>279</sup></b>		<b>584 802 838</b>

Sources : Premier Cadre de coopération, Cadre de coopération révisé, Revue conjointe du secteur agricole 2014, Lettres d'intention.

<sup>267</sup> Les rapports de suivi de la NASAN au Sénégal ne contiennent pas d'information sur le niveau d'investissement des partenaires privés pris individuellement. Depuis le début de la NASAN, les compagnies suivantes ont cessé de communiquer l'avancement de leurs engagements : Belisle solution nutrition inc.–Le Ranch De Ouassadou, Hortis, Grands Moulins de Dakar (GMD), Export Trading Group, AfricaGraines, Comptoir commercial Mandiaye Ndiaye (CCMN), Copeol Senegal, Générale alimentaire africaine (GAA), La Laiterie du Berger, La Pirogue Bleue, Nouvelle Minoterie Africaine (NMA), Patisen, Sedima, Groupe Sentenac, SHAM Sénégal, Suneor, Teyliom, Tropicasem, Vital Agro-Industries.

<sup>268</sup> La NMA n'a pas ventilé ses intentions d'investissement en fonction des items indiqués (production de soya biologique et semences). Au total, la compagnie s'est engagée à injecter 7 300 000 \$ US.

<sup>269</sup> Novel a planifié des investissements liés à la production de semences certifiées, la culture de riz et la commercialisation pour un total de 50 000 000 \$ US, sans offrir de détails sur les montants spécifiquement affectés à ces diverses activités.

<sup>270</sup> Le montant des investissements de SIFCA n'est pas spécifié dans les documents de la NASAN.

<sup>271</sup> En sus des montants indiqués dans le tableau, Sodefitex prévoit injecter 3 300 000 \$ US pour la modernisation du parc automobile lourd et léger et 600 000 \$ US pour la certification *Quality Safety Environment* (QSE).

<sup>272</sup> CCMN a annoncé des investissements totalisant 8 184 838 \$ US, mais n'a pas fourni de « breakdown » par domaine d'activités.

<sup>273</sup> Au total, les GMD ont indiqué des investissements de 2 500 000 \$ US pour l'ensemble de leurs activités prévues dans le cadre de la NASAN.

<sup>274</sup> Le Groupe Teylium s'était engagé à réaliser des investissements de 5 500 000 \$ US pour ses activités de production et de transformation de riz.

<sup>275</sup> Belisle solution nutrition inc.–Le Ranch de Ouassadou avaient consacré plus de 3 000 000 \$ US à leur projet dans les 30 premiers mois de leur partenariat.

<sup>276</sup> Sedima a chiffré ses investissements totaux à 25 000 000 \$ US dans le cadre de la NASAN.

<sup>277</sup> SHAM Sénégal a prévu un montant total de 1 400 000 \$ US pour ses activités de production fruitière, céréalière et animale.

<sup>278</sup> Les intentions d'investissements de la Société de réassurance suisse ne sont pas quantifiées dans les documents de la NASAN.

<sup>279</sup> Le grand total comprend les montants non comptabilisés par lignes budgétaires dans le tableau.

# **Groupe de réflexion pour la sécurité alimentaire (GRSA)**

A/S de Banque canadienne de grains, boîte postale 767, Winnipeg, MB R3C 2L4, Canada